

D'une relation de bon voisinage à une stratégie de développement





4

QUELLES PERSPECTIVES
POUR UNE COOPÉRATION
INTERRÉGIONALE AVEC
L'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ?



33

QUELLES PERSPECTIVES
POUR UNE COOPÉRATION
INTERRÉGIONALE AVEC
L'ÎLE-DE-FRANCE ?



13

CENTRE-VAL DE LOIRE



43

FRONTALITÉ ET TRANSFRONTALITÉ
AVEC LA SUISSE



23

ENJEUX ET DÉFIS COMMUNS
DES RÉGIONS GRAND EST ET
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



67

PRÉCONISATIONS

ANNEXES

77

Proche de l'Allemagne et du nord de l'Europe grâce au sillon Rhin-Rhône, de l'Italie du nord via la Suisse, notre région se retrouve de plus adossée, par le jeu des fusions, à de puissantes voisines : les trois régions fusionnées du Grand Est au nord, les deux régions fusionnées de Rhône-Alpes et Auvergne au sud, auxquelles il faut évidemment ajouter la puissante Ile-de-France, sans oublier à l'est cette donnée qui ne concernait jusqu'ici que la Franche-Comté et qui désormais fait de ce territoire une grande région frontalière de la Suisse.

Il est dès lors évident que la Bourgogne-Franche-Comté ne peut faire l'économie d'une réflexion approfondie sur ce constat : **comment tirer profit de cette situation géographique privilégiée ? Ou comment contrecarrer ses effets pervers ?** Comment transformer les faiblesses actuelles (démographie entre autres) en atouts dans le concert des régions d'Europe ? Comment s'intégrer dans cet environnement et ne pas se laisser distancer ? Les risques d'un écartèlement de la région dû à l'attractivité des forces centrifuges des régions périphériques sont réels. Des dynamiques menaçantes seraient tentées de ne voir en Bourgogne-Franche-Comté qu'un territoire de repli, une sorte de réserve ! Comment rester lucide et réactif ? Autrement dit, comment promouvoir la Bourgogne-Franche-Comté au-delà de ses frontières, avec ses richesses, son potentiel réel dans de nombreux secteurs de l'économie, ses pépites géoculturelles, environnementales et touristiques, son image à l'étranger ? Sa position géostratégique en Europe l'appelle - mais à quelles conditions - à s'inscrire résolument dans la perspective d'une construction européenne et à y apporter sa contribution, d'ici 2050.

L'INTENTION DU CESER

En s'emparant de ces questions, et en mettant en place un groupe de travail transversal intitulé « Dynamique interrégionale », le CESER Bourgogne Franche-Comté a **cherché d'abord à comprendre** les dynamiques, les projets, les lignes de force à l'œuvre chez nos voisins, leurs conséquences sur notre propre essor, au regard également des révolutions technologiques (numérique) ou de la transition énergétique. Deux particularités propres ne lui ont pas échappé et ont été intégrées : **la position transfrontalière de la BFC avec la Suisse**, position riche d'enjeux, d'atouts et de difficultés...

Et les stratégies des territoires bourguignons et francs-comtois les plus sensibles aux forces centrifuges des voisins : nord et sud de la Bourgogne, ou la région frontalière en Franche-Comté... Comment éviter le scénario toujours possible de l'éclatement dû aux forces centrifuges ?

Installer une problématique, ouvrir une réflexion, ne pas la conclure trop vite, en appeler aux travaux futurs du futur CESER, sans se dispenser de quelques préconisations de bonnes factures... telles ont été les ambitions de ce travail.

La synthèse de toutes ces réflexions est à même de constituer un éclairage important pour la Région qui doit élaborer son SRADDET d'ici 2019. Elle contribuera à contextualiser sa propre réflexion.

Cet avis a été adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 14 novembre 2017.

Comment s'intégrer dans le concert des régions d'Europe et ne pas se laisser distancer ? Comment promouvoir la Bourgogne-Franche-Comté, son potentiel économique, culturel, environnemental et touristique ?

QUELLES PERSPECTIVES POUR UNE COOPÉRATION INTERRÉGIONALE AVEC L'Auvergne-Rhône-Alpes ?



QUELQUES REPÈRES SUR AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (AURA)

La population et sa répartition

Avec plus de 7,8 millions d'habitants, **AURA fait partie des vingt plus grandes régions européennes**. Elle dispose du même niveau de population que les grandes régions de Basse-Saxe (7,9 millions), de l'Ouest-Pays-Bas (7,9) et de Catalogne (7,5). AURA est **le deuxième ensemble régional le plus peuplé après l'Île-de-France**. Il concentre 12 % de la population française, sur 13 % de la superficie métropolitaine.

La densité moyenne de population est de 109 hab. au km², légèrement inférieure à celle de la France métropolitaine ou de l'Union européenne. Néanmoins, elle masque de **fortes disparités**. La région associe en effet de vastes espaces urbains à la densité élevée et des zones rurales et montagneuses peu (ou très peu) denses. Auvergne-Rhône-Alpes fait ainsi partie des régions françaises les plus urbanisées, mais aussi de celles où les territoires ruraux très peu denses occupent le plus d'espace.

Au cours des dernières décennies, les **zones à densité élevée se sont fortement étendues** sous l'effet de la périurbanisation. **L'agglomération lyonnaise** déploie son influence sur un périmètre très large, le long des principaux axes de communication. Un continuum d'agglomérations et de communes à forte densité s'étend sur toutes les vallées du Rhône et de la Saône et, à l'est, le long de l'A43 jusqu'à Chambéry. De même, l'espace urbain est continu le long de la vallée du Gier jusqu'à Saint-Étienne. Trois millions de personnes résident à moins d'une heure en voiture du centre de Lyon, ce qui en fait **le plus important bassin de population de France en région**, à égalité avec celui de Lille. Le sillon alpin, s'étendant de Grenoble à Genève, est le deuxième espace de forte densité de la région. Ce territoire connaît un **développement urbain majeur** depuis les années 1980, sous l'impulsion de la **métropole genevoise**.

Selon la typologie européenne, deux millions de personnes vivent dans les communes caractérisées par une forte densité urbaine (1). AURA fait partie des régions où plus du quart de la population réside dans ce type de communes (2). La concentration urbaine régionale reste toutefois éloignée de celle observée le long de l'arc européen reliant le centre de l'Angleterre, le Benelux, l'Allemagne rhénane, la Suisse et l'Italie du Nord.

Région urbaine, Auvergne-Rhône-Alpes est également la principale région de montagne française. Ainsi, 2,2 millions de personnes résident dans une commune classée en zone de montagne, dont plus de la moitié dans la partie régionale du Massif central. Le peuplement des zones rurales de ce massif (qui s'inscrit dans une vaste diagonale de faible densité s'étendant du Luxembourg au Portugal) diffère de celui des Alpes. Dans le massif alpin, la population se concentre dans les parties urbanisées situées au fond des vallées. Le peuplement y est ainsi plus dense que celui du Massif central ou de la Drôme, où se concentrent les espaces de faible densité. Dans la région, les communes très peu denses recouvrent 35 % de la superficie régionale. Seulement 278 000 personnes y résident, soit 4 % de la population.

Le tissu économique et l'emploi

Auvergne-Rhône-Alpes est la **deuxième région française** et la **quatrième région de l'Union européenne** en termes de PIB selon la nomenclature NUTS 2 (3). Elle dispose à la fois d'un socle industriel solide et d'un secteur tertiaire étoffé, avec de puissantes activités touristiques. La région est bien dotée en centres de décision économique et apparaît attractive pour les capitaux étrangers.

(1) Où la densité moyenne est de 3 159 hab. au km².

(2) Elle se place ainsi derrière l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et les Hauts-de-France.

(3) Une nomenclature d'Eurostat, nommée « NUTS » (« Nomenclature des unités territoriales statistiques »), découpe le territoire de l'UE à travers un système hiérarchique. Ce système sert à collecter les statistiques régionales, à définir les politiques régionales et à effectuer des analyses socio-économiques. La nomenclature actuelle (« NUTS 2013 ») comprend 3 niveaux : NUTS 1 représente les grandes régions économiques (« Ile-de-France », « Bassin parisien »...), NUTS 2 les régions de base pour l'application des politiques régionales (les régions dans le sens où nous l'entendons) et NUTS 3 les petites « régions » pour des diagnostics particuliers (les départements).

Avec **3,2 millions d'emplois** en 2012, la région Auvergne-Rhône-Alpes pèse plus de 12 % de l'emploi en France métropolitaine. Elle se situe derrière l'Île-de-France en termes de créations d'emplois. Au cours des trente dernières années, l'emploi régional a connu une croissance moyenne de + 0,7 % par an. C'est un rythme plus rapide qu'en moyenne nationale (+ 0,6 %). Cette croissance est essentiellement localisée dans la partie orientale de la région : dans le **sillon alpin**, dans le **Genevois français**, dans la **vallée du Rhône** mais surtout dans le bassin d'emploi lyonnais. Cette dernière a bénéficié du quart de la croissance d'emploi régionale. À l'exception de Clermont-Ferrand, en croissance de + 0,4 % par an, les zones d'emploi du **Massif central** ont toutes perdu des emplois entre 1982 et 2012.



Saint-Étienne

Pôle d'emploi important, Saint-Étienne Métropole attire quotidiennement de nombreux actifs qui viennent y travailler. Les emplois d'ouvriers restent nombreux dans ce bassin à forte tradition industrielle, mais ce profil évolue au bénéfice d'emplois plus qualifiés, notamment de cadres. Entre 2006 et 2011, le territoire a perdu près de 4 300 emplois (- 2,5 %).

Si les pertes dans l'industrie touchent l'ensemble des grandes agglomérations rhônalpines (- 10 % entre 2006 et 2011), les destructions de postes industriels sont plus accentuées dans l'économie stéphanoise (- 17 %). Ces pertes ne sont pas compensées par le niveau de créations dans la construction et le secteur tertiaire. Et si les créations sont nombreuses dans les secteurs de l'action sociale et de l'hébergement social (en lien avec le vieillissement et la paupérisation de la population), d'importantes destructions de postes s'observent dans l'enseignement, les transports et le secteur médical. La résultante de ces mouvements est un chômage plus important que dans les territoires ayant des caractéristiques similaires.

Parallèlement, la **structure et la nature des emplois** se sont profondément transformées. Dans la région comme dans le pays, les fonctions de production concrète (production de biens) ⁽⁴⁾ sont en déclin, alors que dans le même temps, les fonctions métropolitaines se sont largement développées.

Les **fonctions de production concrète** sont en recul sur l'ensemble de la région. Elles ne concernent plus que 20 % des emplois, contre 38 % en 1982. Elles se concentrent dans quelques zones d'emploi spécialisées, où l'économie est traditionnellement orientée vers l'industrie : Vallée de l'Arve, Oyonnax, Ambert, Thiers, Issoire ou Brioude. L'agriculture occupe quant à elle une large place dans les zones d'emploi de Mauriac et de Saint-Flour. En 1982, sept zones d'emploi consacraient plus d'un emploi sur deux aux fonctions de production concrète (Brioude, Ambert, Mauriac, Vallée de l'Arve, Saint-Flour, Thiers et Annonay). En 2012, seulement trois d'entre elles dépassent juste les 35 % (Mauriac, Ambert et Saint-Flour).

(4) L'approche par les fonctions est établie à partir de la profession occupée par les actifs. Quatre grandes catégories de fonctions peuvent être identifiées : les **fonctions de production concrète** (fabrication industrielle, bâtiment-travaux publics et production agricole), les **fonctions métropolitaines** (commerce interentreprises, conception-recherche, culture-loisirs, gestion, prestations intellectuelles), les **fonctions transversales** (entretien-réparation, transports-logistique) et les **fonctions à orientation présente** (administration publique, distribution, éducation-formation, santé-action sociale, services de proximité). Source : Insee.

(5) Insee Auvergne, « En 30 ans, de profondes mutations de l'emploi en Auvergne Rhône-Alpes », Insee Flash, n°16, octobre 2015.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les **fonctions métropolitaines** ont progressé de + 74 % depuis 1982. Elles occupent désormais 26 % de l'emploi total, soit 810 000 emplois. Par définition, ces fonctions concernent au premier chef les grandes agglomérations. Logiquement, c'est la zone d'emploi de Lyon qui cumule le plus grand volume et la plus forte proportion d'emplois métropolitains. Par ailleurs, les zones d'emploi de Grenoble et d'Annecy, fortes de leurs universités et de nombreux emplois dans la conception-recherche ou le commerce interentreprises, se distinguent par une spécificité des fonctions métropolitaines par rapport à la moyenne régionale. Aujourd'hui, les fonctions métropolitaines représentent au moins 20 % de l'emploi dans une majorité de zones d'emploi (contre seulement 3 zones en 1982). Elles comptent même pour un tiers de l'emploi dans la zone de Lyon.

Le poids des fonctions transversales a peu varié au cours des trente dernières années (15 %). Elles occupent une place particulièrement importante dans l'économie locale de deux zones d'emploi qui concentrent des établissements du transport et de la logistique : Ambérieu-en-Bugey et Bourgoin-Jallieu ⁽⁵⁾. Leader mondial du transport

par câble, le groupe POMA est basé à Voreppe (Isère). Depuis 80 ans, ce groupe a réalisé, dans 80 pays, plus de 8 000 installations, représentant une capacité de transport de 6,5 millions de personnes par heure.

Les **fonctions présentielles** sont les plus pourvoyeuses d'emplois, en France comme en Auvergne-Rhône-Alpes. Avec 1 250 000 emplois, elles regroupent 40 % des actifs occupés alors qu'elles n'en occupaient que 29 % en 1982. Elles dominent dans toutes les zones d'emploi de la région, sauf dans celles d'Ambert, d'Oyonnax et de la Vallée de l'Arve, où elles sont devancées par les fonctions de production concrète. Elles pèsent davantage dans les zones touristiques des Alpes (Mont-Blanc, Tarentaise, Maurienne), dans celles sous influence de Genève (Chablais, Genevois français), au sud de la région (Aubenas, Le Puy-en-Velay) et dans le Bourbonnais (Montluçon, Moulins).

La région dispose d'**atouts touristiques** majeurs avec des centres d'intérêts variés, dont :

- le plus grand domaine skiable équipé du monde avec 160 stations qui réalisent 78 % des recettes nationales des remontées mécaniques ;
- 2 Parcs nationaux, 9 Parcs naturels régionaux et 3 des plus grands lacs de France ;
- 139 Musées de France ;
- le tourisme de santé, avec 24 stations thermales.

Il existe néanmoins un enjeu de reconversion des stations de moyenne montagne (enjeu partagé avec la Bourgogne-Franche-Comté).

Les transports et les communications

Située au **carrefour de grands axes de communication français et européens**, Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'une excellente desserte :

- Un **réseau d'aéroports** emprunté par 9 641 206 passagers commerciaux en 2014 : Lyon-Saint Exupéry (8 467 93 passagers), Clermont-Ferrand Auvergne (424 653), Grenoble Isère (320 647), Chambéry Savoie (223 914), Saint-Étienne Loire (150 236), Aurillac (26 606) et Le Puy Loudes (7 491).
- Trafic TGV : 22,6 millions de passagers au départ ou à l'arrivée en Rhône-Alpes en 2014. Le problème du nœud ferroviaire est néanmoins important pour tout le trafic français car c'est le plus grand carrefour ferroviaire européen.
- Un réseau maillé de 1 695 km d'autoroutes connectées aux réseaux suisse et italien.
- Dotée de nombreuses plates-formes logistiques, AURA se trouve au centre d'importants flux de transports de marchandises : route (278,46 millions de tonnes en 2014), fluvial et fluviomaritime (2,7 millions de tonnes traitées par les ports publics rhônalpins en 2014) (6).

Formation-Recherche

Auvergne-Rhône-Alpes compte **10 universités et 43 grandes écoles**, avec 69 sites d'enseignement supérieur. Trois communautés d'universités et d'établissements (Université de Lyon, Clermont Université et Grenoble-Alpes) structurent ces institutions académiques. 305 000 étudiants se forment en AURA, dont 14,7 % des élèves ingénieurs français. 16,7 % des entreprises et 19,7 % des centres de recherche français engagés dans des conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) se situent dans la région. L'université Grenoble-Alpes (50 000 étudiants) est la première université de province en nombre de doctorants (3 462).

Six **Très Grandes Infrastructures de Recherche** (7) sont implantées en Auvergne-Rhône-Alpes. Parmi les points forts de la recherche, on peut citer la santé et les biotechnologies, l'environnement, les nanotechnologies, la chimie et les matériaux, l'énergie, le numérique, les sciences de la terre... AURA est impliquée dans **15 pôles de compétitivité** parmi les 71 labellisés en France. Concernant les Programmes Investissements pour l'Avenir (PIA), en octobre 2014, 3 milliards d'euros avaient été investis, pour environ 200 projets. Depuis 2010, ce sont 3,6 milliards d'euros au total qui ont été alloués à la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'industrie

Auvergne-Rhône-Alpes est une grande région industrielle, tant pour sa contribution à la valeur ajoutée industrielle française que pour l'accueil d'établissements. Son portefeuille d'activités est diversifié, avec notamment des industries de biens intermédiaires et d'équipement fortement représentées, et largement tourné vers l'export. L'industrie régionale présente de nombreux points forts dans les activités de pointe : machines, numérique, composants électroniques, énergie, pharmacie et technologies médicales, mécanique (décolletage, usinage, emboutissage et traitement de surface), caoutchouc/pneumatiques, plasturgie, écotecnologies (8). Le groupe Michelin, dont le siège est à Clermont-Ferrand, est le premier employeur régional.

(6) LCCI Auvergne et Rhône-Alpes, chiffres clés Rhône-Alpes Auvergne 2015-2016.

(7) Selon le CNRS, les Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) sont des installations, des ressources ou des services dont la communauté scientifique a besoin pour réaliser des recherches de grande ampleur dans des domaines de pointe. Les télescopes, accélérateurs de particules, synchrotrons, lasers, moyens de calcul intensif, mais aussi les outils de production et gestion de données en sont quelques exemples. Les enjeux scientifiques et technologiques, mais aussi les coûts de construction et d'exploitation, sont tels que les TGIR requièrent une collaboration et des moyens humains et financiers importants, très souvent internationaux. Avec ses partenaires académiques et institutionnels, le CNRS gère les TGIR français pour le compte de la communauté scientifique.

(8) Les écotecnologies incluent l'ensemble des technologies dont l'emploi est moins néfaste pour l'environnement que le recours aux technologies habituelles répondant aux mêmes besoins. Elles ont pour vocation de produire des biens et services visant à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement (eau, air, sol) et les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes (Insee).

La dépense intérieure en R&D s'élève à 6,5 Mds € (2013), soit 14 % du total national et 2,67 % du PIB régional.

Auvergne-Rhône-Alpes est la **quatrième région** de l'Union européenne pour le nombre de demandes de **brevets** européens. Avec 2 577 brevets dont l'inventeur réside en AURA, la région est à l'origine de 19,5 % des brevets déposés en France par des nationaux. L'Isère est le « département le plus inventif de France » : il est en tête du classement du nombre de brevets selon l'origine géographique de l'inventeur, devançant les Yvelines et les Hauts-de-Seine.



LES COOPÉRATIONS INTERRÉGIONALES D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Auvergne-Rhône-Alpes a une tradition avancée et ancienne de coopération interrégionale. Si le nombre de ces coopérations est important, leur niveau n'est cependant pas de même nature selon que l'on se situe à Lyon, Grenoble ou Clermont-Ferrand.

Quatre moteurs pour l'Europe

L'Entente « Quatre Moteurs pour l'Europe » regroupe les Régions **Lombardie** (Italie), **Catalogne** (Espagne), **Bade-Wurtemberg** (Allemagne) et Auvergne-Rhône-Alpes (France) depuis 1988.

Historiquement, l'objectif de cette coopération était de contribuer à l'internationalisation des régions, de **promouvoir le rôle des régions** en Europe et au sein des institutions européennes. Aujourd'hui, ces régions de premier plan partagent de nombreux points communs dont un PIB au-dessus de la moyenne européenne, un tissu économique dense et porté par l'innovation, un patrimoine naturel et touristique important. Les Quatre Moteurs représentent **36 millions d'habitants et 6,78 % du PIB européen** (1 249 milliards d'euros).

La stratégie développée par les Quatre Moteurs est ciblée autour du renforcement de la **compétitivité économique, scientifique et technologique** des Quatre Régions, dans un contexte d'interdépendance mondiale et de crise économique.

L'idée force est qu'il appartient aux Régions de **faciliter les projets collaboratifs** entre leurs acteurs, de soutenir les participations communes **aux appels à projets européens** et de **défendre les intérêts** des acteurs économiques du territoire auprès de la Commission Européenne. L'entente institutionnelle doit servir à renforcer les partenariats et échanges économiques internationaux. Toutes les actions menées dans le cadre de ce réseau d'excellence doivent produire des effets sur l'économie des territoires et impacter l'activité des entreprises.

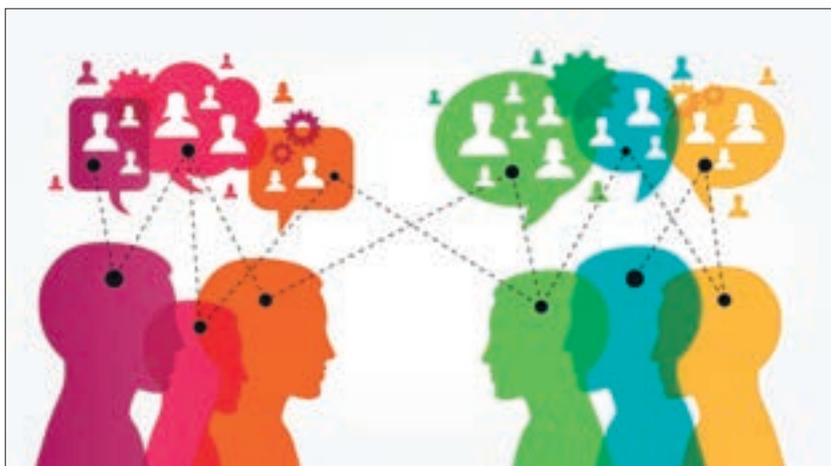
Le groupe de travail s'interroge néanmoins sur la réalité de cette entente et le niveau d'atteinte de l'intention affichée depuis 1988. En 2009, le CESER de Rhône-Alpes souligne d'ailleurs que cette initiative « a permis le renforcement des échanges dans les domaines de l'économie, de l'enseignement supérieur, de la culture et du sport » mais que « cette coopération [...] peine [...] à trouver un nouveau souffle, dans un contexte mondialisé, profondément modifié depuis l'époque de sa création [...] ». Si le partenariat entre ces quatre régions semble toujours pertinent d'un point de vue économique, il nécessite de trouver les nouvelles formes d'échanges et de coopérations qui se ressemblent permettant, véritablement, de valoriser des dynamiques économiques européennes communes vis-à-vis de nouvelles régions ou pays partenaires comme le Pays de Galles, la Flandre, ou encore l'Inde. » Le CESER recommandait alors de « concentrer l'activité des Quatre Moteurs sur l'économie de la connaissance, l'innovation et la recherche. (9) »

Stratégie européenne pour l'espace alpin

Le **Programme Espace Alpin 2014–2020** est un programme européen de coopération transnationale créé pour soutenir le développement régional durable dans la région alpine. Participant à la stratégie européenne 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, il offre aux parties prenantes un cadre pour développer, expérimenter, mettre en œuvre et coordonner de nouvelles idées. Le programme réunit trois fonctions : amorcer et financer des projets opérationnels permettant la réalisation des objectifs ; alimenter les débats sur la politique de cohésion et le futur de l'espace alpin ; agir comme catalyseur de coopération et de solutions communes au sein du territoire éligible.

Stratégie macro-région alpine

La **Stratégie de l'Union européenne pour la Région alpine (EUSALP)**, appelée aussi « stratégie macro-régionale », vise à renforcer la coopération entre les Alpes, les régions et métropoles voisines.



Interreg massif alpin

Dans le cadre de la politique européenne de cohésion pour la période 2014-2020, la Région **Provence-Alpes-Côte-d'Azur** et la Région **Rhône-Alpes** se sont conjointement portées candidates à la gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER) sur le territoire du massif des Alpes : le Programme opérationnel interrégional du massif alpin (POIA). Le POIA est ciblé sur trois axes prioritaires :

- protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de montagne,

(9) *Les coopérations européennes de Rhône-Alpes : pour une stratégie ciblée, avis du CESER de Rhône-Alpes présenté par Alain DESVIGNES, 2 juin 2009, p. 14 et 28.*

- structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction,
- développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels.

Alcotra

ALCOTRA (**Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière**), est un programme de **coopération transfrontalière européenne**. Il couvre **le territoire alpin entre la France et l'Italie**. 2014-2020 représente la **cinquième période de programmation**. Depuis 1990, le programme a cofinancé près de 600 projets, pour environ 550 millions d'euros de subventions européennes. L'objectif général est d'améliorer la qualité de vie des populations, le développement durable des territoires et des systèmes économiques et sociaux transfrontaliers grâce à une coopération touchant l'économie, l'environnement et les services aux citoyens.

Le programme ALCOTRA contribue à la Stratégie Europe 2020. ALCOTRA est financé par le FEDER. Les zones éligibles sont : la région autonome Vallée d'Aoste, les provinces de Turin et Cuneo (Région Piémont) et la province d'Imperia (Région Ligurie) pour l'Italie ; les départements de Haute-Savoie et Savoie (Région Auvergne-Rhône-Alpes) et les départements des Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence et Alpes-Maritimes (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur) pour la France.

Interreg France-Suisse



Créé en 1990, Interreg est un programme européen ciblant les zones frontalières au sein de l'Union, mais également celles dont les voisins ne sont pas intégrés à l'Union. Ainsi, **Interreg France-Suisse 2014-2020** soutient des projets transfrontaliers impliquant *a minima* un partenaire français et un partenaire suisse. Côté français, le FEDER intervient dans le financement du projet. Côté suisse, ce sont des crédits fédéraux et/ou cantonaux. Le pilotage du programme est assuré par la **Région Bourgogne-Franche-Comté** et par la Coordination régionale Interreg suisse (CRI), qui assure également la gestion des fonds fédéraux mis à disposition du programme. Sur la **période 2007-2013**, le programme Interreg France-Suisse a permis la réalisation de **151 projets** pour près de 94 M€ de financements européens et français et 70 MCHF de financements suisses : 64 projets sur économie - innovation - formation, 45 sur l'aménagement - transport - environnement et 42 sur qualité de vie - attractivité - services.

(10) Voies Navigables de France et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Les conventions interrégionales de Massif

Le **GIP Massif central** est une structure autonome, dont les membres sont les quatre Conseils régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Il dispose de son budget propre (600 000 € environ) et gère le programme opérationnel FEDER 2014-2020 doté de 40 M€ pour la période. Le siège du GIP est à Clermont-Ferrand.

Le Plan Rhône

Le Plan Rhône, *programme de développement durable autour du Rhône et de la Saône* mis en œuvre pour la première fois en 2007 suite à l'abandon du projet de canal à grand gabarit, est fondé sur un partenariat qui regroupe l'État et ses établissements publics (10), les Régions de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Bourgogne-Franche-Comté, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée, Compagnie nationale du Rhône (CNR) et EDF, avec le concours de l'Union Européenne. Son objectif est de prendre en compte l'ensemble des usages et enjeux du fleuve et de son affluent, par le biais de la labellisation et du financement de projets portés par les acteurs et qui s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Contrat de plan interrégional État-Région (CPIER). On constate néanmoins un essoufflement du Plan Rhône et un repli sur chacune des régions.



ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

Pour le groupe de travail, les dynamiques interrégionales avec Auvergne-Rhône-Alpes doivent prioritairement porter sur deux thématiques : les **transports** et la **transfrontalité**.

- Les **transports** (fluvial, TER, RCEA, branche sud de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône) et la gestion globale des fleuves Loire et Saône-Rhône (crues, biodiversité, tourisme fluvial et fluvestre, culture du fleuve). La gestion des TER est importante en raison des futures conventions. AURA est également très impliquée dans la défense du projet Lyon-Turin (un maillon alpin qui relève d'un projet européen). C'est un sujet de Grand Sud-Est. Il existe un outil pour les transports : l'Office interconsulaire des transports et des communications du Sud-Est. Il fédère les chambres de commerce, d'agriculture et des métiers, pour défendre ensemble des problématiques de transport d'intérêt Grand Sud-Est au niveau étatique et européen. Cependant, avec la fusion, le paysage n'est pas très clair.

- En septembre 2013, dans un avis nommé *Rhône-Alpes et le bassin lémanique, un destin commun ?* (11), le CESER Rhône-Alpes appelait à **constituer un espace rhodanien de taille critique pour peser sur la scène internationale**. Il importe de développer une réelle vision stratégique globale transversale aux thématiques et aux espaces. À ce titre, le CESER rappelle qu'avec l'ensemble des **cinq CESER du Sud-Est français (dont Bourgogne et Franche-Comté)**, il a appelé de ses vœux en 2012 une **vision interrégionale pour un grand projet européen de grande vallée Saône-Rhône** (12). Pour ces CESER, il convient de bâtir un **véritable projet global de territoire partagé franco-suisse**, dans une démarche résolument **interrégionale et transfrontalière** ; ceci sur l'ensemble des enjeux qui concernent un espace hérité d'un fleuve trait d'union, source de nombreuses innovations et fondateur d'un axe européen majeur d'échanges. Il importe de concilier pragmatisme (autour de projets concrets et immédiatement réalisables) et vision anticipatrice (peut-être utopique mais mobilisatrice d'une « Grande Vallée Rhône-Saône de la prospérité »). L'ambition d'une initiative européenne des territoires français et suisses baignés par le Rhône et la

(10) *Voies Navigables de France et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.*

(11) *Rhône-Alpes et le bassin lémanique, un destin commun ?*, Contribution du CESER Rhône-Alpes présentée par Jean-Marc BAILLY, 17 septembre 2013.

(12) *Plan Rhône. Au-delà de 2013. Propositions des CESER du Sud-Est, octobre 2012. Ce document constitue la réponse des CESER du Sud-Est (Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur) à la saisine des différents exécutifs régionaux sur le Plan Rhône.*



Saône devrait être affirmée par les décideurs (avec l'association des CESER) autour d'enjeux sur les ressources de long terme et sur les capacités innovatrices ; enjeux seuls capables d'inscrire l'axe Rhône-Saône dans le « monde de demain ».

Enfin, le groupe de travail souligne la nécessité de **développer des liens entre les CESER Bourgogne Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes** sur des sujets opérationnels dans le cadre de l'élaboration du **SRADET**, afin de rechercher une **cohérence Grand Sud-Est** permettant de peser à l'échelle de l'Europe.

CENTRE-VAL DE LOIRE



CONTEXTE

La région aujourd'hui

Lors de la dernière réorganisation de 2015, la région a changé de nom mais pas de périmètre. Septième région par sa superficie, le Centre-Val de Loire s'étend sur 39 151 km². Elle regroupe, au 1^{er} janvier 2014, 2,58 millions d'habitants, pour moitié concentrés sur l'axe ligérien. La région, classée au 12^e rang national, est l'une des moins peuplées de France métropolitaine, avec une densité de 66 habitants par km². La région est composée de six départements : le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret. Deux communes dépassent 100 000 habitants : **Tours** (136 125 habitants) est classée 27^e parmi les communes les plus peuplées de France ; **Orléans**, capitale régionale, est classée au 33^e rang avec 114 977 habitants. Les préfetures des autres départements, Chartres, Bourges, Blois et Châteauroux comptent entre 39 000 et 67 000 habitants.



Les **agglomérations** sont Tours (487 000 habitants), Orléans (426 000 habitants), Chartres (149 000 habitants), Bourges (141 000 habitants), Blois (127 000 habitants) et Châteauroux (93 000 habitants).

Le Centre-Val de Loire est limitrophe aux régions **Bourgogne-Franche-Comté**, Ile-de-France, Normandie, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le plan géographique, le Centre-Val de Loire dispose d'une grande diversité de paysages et de milieux naturels : forêts, étangs, pelouses calcaires sèches, landes, tourbières, la Loire et ses bancs de sables et forêts alluviales. La Loire traverse d'est en ouest cette région et forme l'unité géographique du Centre-Val de Loire.

Le territoire régional abrite trois Parcs naturels régionaux : la Brenne, Loire-Anjou-Touraine et le Perche. 23 % du territoire régional est couvert sur 900 000 hectares par de la forêt, principalement la forêt d'Orléans, les forêts de Sologne et l'est de la forêt du Perche. 85 % des forêts sont de statut privé.

Économie

Le Centre-Val de Loire est la première région céréalière en Europe et la sixième région industrielle française.

• Emplois selon le secteur d'activité

	2014				2009	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	985 747	100,0	48,8	89,0	1 005 832	100,0
Agriculture	25 206	2,6	27,1	40,7	28 644	2,8
Industrie	157 872	16,0	31,5	94,5	174 750	17,4
Construction	70 952	7,2	10,9	78,3	75 170	7,5
Commerce, transports, services divers	405 273	41,1	48,3	87,6	405 800	40,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	316 343	32,1	69,2	95,8	311 488	31,0

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires lieu de travail.

	Total	%	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	804 172	100,0	164 246	93 848	138 521	111 237	296 320
Agriculture, sylviculture et pêche	12 411	1,5	8 669	1 141	1 334	734	533
Industrie	150 120	18,7	14 469	11 283	21 972	20 180	82 206
Construction	52 558	6,5	19 753	10 138	11 907	5 275	5 485
Commerce, transports, services divers	325 846	40,5	96 832	44 896	60 868	35 423	87 827
dont commerce et réparation automobile	107 936	13,4	36 043	16 145	21 306	12 340	22 102
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	263 237	32,7	24 529	26 380	42 440	49 625	120 269

Champ : ensemble des activités. Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

• Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

Centréco est l'agence de développement économique créée en 1994 par le Conseil régional du Centre pour favoriser la venue d'investissements et l'implantation de nouvelles entreprises dans la région. Cette agence assure une mission d'information et de promotion économique en France et à l'international, d'accompagnement d'entreprises régionales à l'export et de valorisation des produits régionaux.

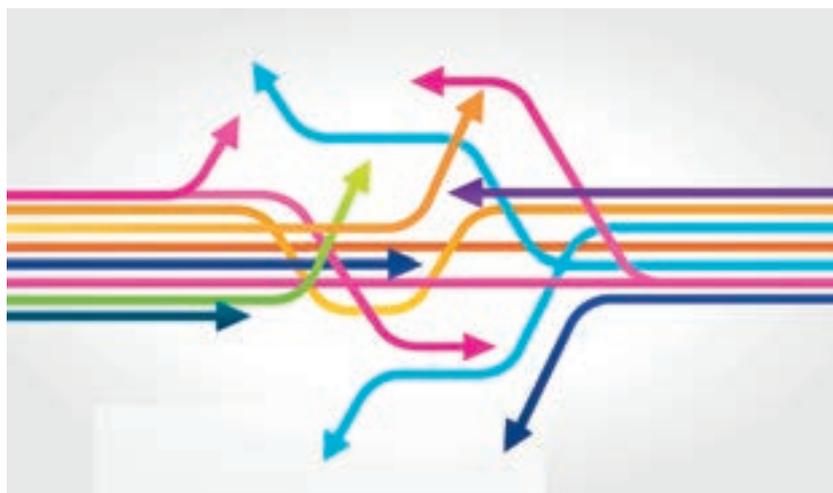
Développement du numérique

La Région a lancé les États Généraux du Numérique, visant à construire un cadre cohérent, pour les usages et les services numériques. La Stratégie « **Ma Région Numérique** » permettra le développement du numérique au service des politiques régionales et de tous les territoires. Sept actions sont déjà programmées ; la première est la création d'un « RÉGION LAB », espace associant des acteurs du numérique de la région dans l'esprit du Conseil National du Numérique, pour nourrir la stratégie régionale.

Transports et circulation

La région Centre-Val de Loire se situe au carrefour de flux importants de déplacements routiers nationaux et internationaux, alimentés par la présence d'agglomérations importantes dont deux de taille majeure, Orléans et Tours.

Bien que proche de Paris, l'accès limité au réseau des lignes à grande vitesse provoque, au fur et à mesure de son extension, un éloignement relatif vis-à-vis des destinations et des territoires aujourd'hui connectés. Un des axes de développement retenus par la Région est la mobilité multimodale.



1 000 km d'autoroutes sillonnent la région

Desservie par neuf autoroutes, la région Centre-Val de Loire constitue un axe national et européen essentiel. Le Centre-Val de Loire accède à Bordeaux et Paris par l'A10 ; à Clermont-Ferrand par l'A71 ; à Rennes et à Nantes par l'A11 ; à Nevers par l'A77 et à Toulouse par l'A20. Trois autoroutes transversales joignent par l'A9 Orléans-Sens ; par l'A85 Vierzon-Tours-Angers et par l'A28 Tours-Le Mans-Rouen.

2 320 km de lignes ferroviaires exploitées, dont 889 km en voies électrifiées

Trains et cars en réseau permettent à chacun de se déplacer librement dans les meilleures conditions et dans le respect de l'environnement. Le réseau TER (Transport express régional) est géré par convention avec la SNCF.

Avec plus de mille six cents kilomètres de voies ferrées et plus de cinq cents kilomètres de lignes routières, le réseau TER Centre-Val de Loire quadrille désormais le territoire, en faisant rimer efficacité et écomobilité.

Le projet de Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) est en débat public. Il représente un enjeu important pour l'amélioration des communications Est-Ouest.

4 000 km de voies cyclables, dont 620 km d'itinéraire « La Loire à vélo »

« La Loire à vélo » s'intègre à l'« Eurovéloroute des fleuves » qui relie la façade atlantique à la Mer Noire, en longeant trois des plus grands cours d'eau européens, la Loire, le Rhin et le Danube.

140 km de voies navigables

C'est 1,7 % du réseau national, exclusivement en canaux à petit gabarit, dit gabarit Freycinet, peu adapté au transport massif de marchandises. Il est constitué du canal du Loing, du canal de Briare et d'une partie du canal latéral à la Loire. Relié à celui de la région Bourgogne, il permet de raccorder le bassin de la Seine à la Méditerranée. Des flux de céréales empruntent les canaux du Loing et de Briare.

Mobilité multimodale

L'essor de l'automobile et du camion conduit à une saturation des réseaux, en particulier dans le cadre des trajets domicile-travail, à un accroissement des émissions de gaz à effet de serre et à une augmentation des risques en matière de sécurité routière. Face à cette situation, des travaux issus de la commission « Mobilité 21 » et du SRADDT dégagent quatre "Objectifs stratégiques Mobilité" à intégrer dans le CPER 2015-2020 :

- renforcer et améliorer la connexion du territoire, en particulier des grandes villes, aux réseaux des grandes infrastructures de transport,
- renforcer la performance de l'offre de transport en commun, y compris en accessibilité,
- diminuer l'impact écologique des modes de transport le transfert modal route/rail,
- améliorer la sécurité routière et diminuer les nuisances.

Énergie

La production d'énergie s'établit à environ 85 000 GWh en 2014, dont 80 500 GWh d'électricité. 97 % de cette électricité (77 870 GWh) est produite par les 12 réacteurs des 4 centrales nucléaires régionales installées à Belleville-sur-Loire, Chinon, Saint-Laurent-des-Eaux et Dampierre-en-Burly. C'est près de 19 % de la puissance nationale installée. Un réseau dense de plus de 4 300 km de lignes électriques de hautes et très hautes tensions dirige cette production vers l'Île-de-France. Les 3 % restants (6 900 GWh) correspondent à la production renouvelable, à la production thermique fossile et à la part non renouvelable de l'incinération de déchets. La part renouvelable étant plus de deux fois supérieure à la part non renouvelable (hors nucléaire). Les deux principales sources d'énergie renouvelable sont le bois (66 %) et la production d'électricité éolienne (23 %). Les 11 % restants sont partagés entre solaire, hydraulique, biogaz, géothermie et déchets.

650 entreprises d'exploitation ou de scierie traitent le bois, premier gisement d'énergie renouvelable du Centre-Val de Loire. L'usage de la paille est associé à la filière bois. Elle produit des biocarburants, diester à partir de colza (additif du gazole à hauteur de 5 %) et éthanol à partir de blé ou de betterave.

Il y a trois barrages hydroélectriques sur l'Indre.

Première région en termes de production d'électricité éolienne, l'Eure-et-Loir concentre près de 67 % des éoliennes, installées sur les plaines de la Beauce. À l'horizon 2020, 8 000 mâts devraient être installés sur les 6 départements.

Agriculture

La région Centre-Val de Loire est caractérisée par une très grande diversité de productions agricoles. On note la prédominance des surfaces dédiées aux grandes cultures sur les plaines de Beauce et de Champagne Berrichonne. Le blé tendre est la principale céréale cultivée sur ces terres, production destinée à 58 % à l'alimentation humaine et 34 % à l'alimentation animale.

Le long de la Loire les paysages agricoles sont marqués par la viticulture, le maraîchage et l'horticulture. Du Sancerrois au Bourgueil en passant par la Touraine, la région produit des vins couverts par 25 AOC. Les pommes du Val de Loire sont également produites dans le Centre, avec une diversification dans le Loiret vers la poire et la cerise. La production de légumes est variée : concombres sous serres de l'Orléanais, asperges de Sologne ou de Beauce, salades du Loiret... Enfin, près de 300 entreprises, véritables PME totalisant plus de 2 000 emplois, cultivent les plantes en pots ou à massifs, les bulbes ou les fleurs coupées, et la pépinière.

Les filières animales sont plutôt réparties dans le sud de la région. Deux filières dominent :

- **la filière caprine** avec 5 AOP fromagères sur les 11 AOP caprines françaises ;
- **la filière viande blanche**, porcs et volailles, représente trois quarts de l'activité viande de la région. Cette filière est très liée aux productions végétales pour l'alimentation du bétail qui constitue un débouché primordial.

Les autres filières animales sont :

- **La filière bovine** dénombre 206 000 vaches allaitantes avec une production d'animaux maigres (brouillards) vendus pour l'engraissement notamment en Italie et 67 500 vaches laitières réparties sur trois bassins laitiers.
- **La filière ovine** est elle aussi présente, de gros efforts sont réalisés afin de professionnaliser les éleveurs qui bien souvent associent l'atelier ovin à d'autres ateliers.



• Enfin, l'**activité équine** est bien représentée en région. Cela s'explique par la proximité des nombreux amateurs de sport équestre du bassin parisien et par des structures d'envergure.

Enfin, 155 établissements agroalimentaires et autres commerces de produits de gros assurent la transformation et la commercialisation. Ce secteur de l'aval emploie 25 000 personnes.

Éducation

L'Académie d'Orléans-Tours regroupe 6 inspections académiques couvrant chacun des départements de la région. 56 000 étudiants ont choisi de poursuivre leurs études supérieures en région Centre-Val de Loire.

L'enseignement supérieur est délivré sur tout le territoire au sein des deux universités, à Orléans et Tours, comprenant chacune 2 instituts d'administration des entreprises, cinq sites universitaires à Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux et Issoudun ; l'INSA Centre-Val de Loire (institut national des sciences appliquées) et les six écoles d'ingénieurs à Blois, Bourges, Châteauroux, Orléans et Tours ; 3 écoles d'art à Bourges, Orléans et Tours ; une école supérieure de management à Tours ; 466 formations supérieures de niveau Bac + 2 à Bac + 5 ; le Centre hospitalier régional d'Orléans et le Centre hospitalier régional universitaire de Tours.

La division entre les deux universités de Tours et d'Orléans est une faiblesse congénitale, un rapprochement est en voie de réalisation.

À noter qu'il n'y a pas d'école nationale d'architecture, comme en Bourgogne-Franche-Comté.

Recherche et développement



Environ 5 000 chercheurs dont 1 888 en recherche publique.

6 pôles de compétitivité interrégionaux. 4 ont leur siège dans la région Centre-Val de Loire :

- **Cosmetic Valley** : cosmétique et parfumerie, avec l'Île-de-France et la Haute-Normandie.
- **DREAM Eau & Milieux** : écotecnologies.
- **Elastopôle** : caoutchouc et polymères, avec l'Auvergne, l'Île-de-France et Pays de la Loire.
- **S2E2** : Sciences et systèmes de l'énergie électrique, avec Limousin et Pays de la Loire.

2 ont leur siège en dehors de la région :

- **Pôle européen de la céramique** : biens de consommation, matériaux, avec Midi-Pyrénées et siège en Limousin.

• **Pôle ViaMéca** : dédié aux activités de la mécanique, des matériaux et de la conception, avec Auvergne, Rhône-Alpes, Limousin et Occitanie.

La recherche en Centre-Val de Loire se caractérise par un secteur privé dynamique. Plus des trois quarts des dépenses intérieures de recherche de la région proviennent d'entreprises privées, pour un montant de près de 750 millions d'euros en 2006, le 6^e plus important des régions françaises.

Depuis 1998, les entreprises ont accru leurs dépenses d'un tiers et leur effectif de chercheurs de 60 %. La recherche privée porte sur de nombreuses branches d'activité, avec quelques activités phares : la pharmacie, l'automobile, les caoutchouc-plastiques, l'armement...



Les PME sont particulièrement actives dans la recherche, leurs dépenses situant la région Centre-Val de Loire au 4^e rang national. Leur activité est concentrée dans quelques branches, avec en tête la chimie et la pharmacie. Elles effectuent de la recherche pour leur propre compte, mais aussi beaucoup pour le compte d'autres entreprises. Par contre, elles-mêmes n'externalisent guère leurs activités. Enfin, elles déposent peu de brevets.

L'économie présentielle est dominée par la dépendance des personnes âgées

En région Centre-Val de Loire, 11,8 % des ménages recourent aux services à la personne, part un peu plus forte qu'au niveau national. Près de 130 000 ménages et 44 000 emplois régionaux sont concernés. En 2020, le nombre d'utilisateurs pourrait s'accroître de plus de 10 %. De nouveaux emplois devront répondre à ce besoin lié principalement au vieillissement de la population.

La région Centre-Val de Loire comptait 58 700 personnes âgées dépendantes en 2010. Leur nombre atteindrait 71 000 en 2030, en progression de 20 %. Une évolution principalement liée au nombre de personnes âgées de plus de 90 ans sujette à une forte dépendance. Le nombre de personnes âgées dépendantes progressera plus sur l'axe ligérien et les franges franciliennes que dans le sud de la région, territoire où la part des personnes dépendantes parmi la population âgée de 60 ans et plus est élevée (autour de 9 %). D'ici 2020, 10 000 emplois supplémentaires, de personnels soignants mais aussi d'aides à domicile, seraient nécessaires. La dépendance des personnes âgées soulève des questions en termes d'offre de structures d'accueil, d'accompagnement au maintien à domicile, de professionnalisation des personnels soignants, d'aide à la vie quotidienne et de capacité de financement.

Le salariat des services à la personne est majoritairement âgé et féminin. Les contrats aux rémunérations et aux volumes horaires faibles contraignent les salariés à cumuler plusieurs emplois. **La poursuite de l'amélioration des conditions d'emploi constitue un des éléments déterminants pour l'avenir de ce secteur.** Les services à la personne sont un fort potentiel d'emploi qui peut être amélioré.

FORCES ET FAIBLESSES DE LA RÉGION

Le Centre-Val de Loire affiche des points forts :

Un potentiel touristique diversifié et de renommée mondiale : la Loire, la route des châteaux, le patrimoine architectural (Chartres, Bourges...).

Une industrie au rôle moteur dans l'économie régionale, même s'il est en diminution. Elle est la 6^e région industrielle française en nombre de salariés et en valeur ajoutée. Des industries sont leaders, notamment dans le médicament, la cosmétique, le caoutchouc, la production d'électricité et la sous-traitance industrielle. Depuis 10 ans, la région connaît une dynamique de création d'entreprises.

Un potentiel important de formation supérieure et de recherche s'appuyant sur deux universités (Orléans et Tours), neuf organismes de recherche et six pôles de compétitivité.

Cependant, la région présente des faiblesses qui ont trait à :

- la proximité avec l'Île-de-France (comme la Bourgogne-Franche-Comté);
- l'absence d'une industrie agroalimentaire forte ;
- un faible niveau de formation des plus de 17 ans ;
- une faible capacité d'innovation des PME/PMI ;
- un manque de visibilité de la recherche au niveau européen.

Les faiblesses sont plus importantes que les atouts

Le Centre-Val de Loire, 1^{re} ou 2^e région céréalière d'Europe, manque d'industries de transformation. Les exportations de céréales ne sont pas comptabilisées au niveau régional mais au port de Rouen.

Dans l'industrie, la sous-traitance est importante, à la merci des centres de décision basés hors région. La crise de l'automobile a pointé la vulnérabilité causée par l'éloignement des donneurs d'ordres, des équipementiers comme Michelin à Tours se sont retirés.

L'industrie pharmaceutique est aussi vulnérable, les centres de recherche étant situés en Auvergne-Rhône-Alpes.

La région produit énormément d'électricité sans pôle de pilotage dans le domaine du nucléaire. Il y aurait donc une possibilité de travail en commun avec la Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le domaine des métaux, des entreprises se sont reconverties dans l'armement et l'aéronautique où il y a un réel potentiel de développement. Cependant, il n'y a pas de centre de recherche sur les métaux et de liens avec les écoles d'ingénieurs ; ce pourrait être une possibilité de travail avec la Bourgogne-Franche-Comté. Un laboratoire sur les matériaux est en projet avec l'INSA.

Le Centre-Val de Loire est confronté à la désertification médicale, région la moins bien pourvue pour la présence de médecins généralistes et spécialistes. C'est une préoccupation majeure. Les interrogations portent surtout sur les franges, sur l'implantation des Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et leurs équipes. 75 MSP sont actives, 100 sont prévues pour 2020. Des difficultés sont liées à l'exercice de la médecine, les contrats locaux de santé sont des outils intéressants.

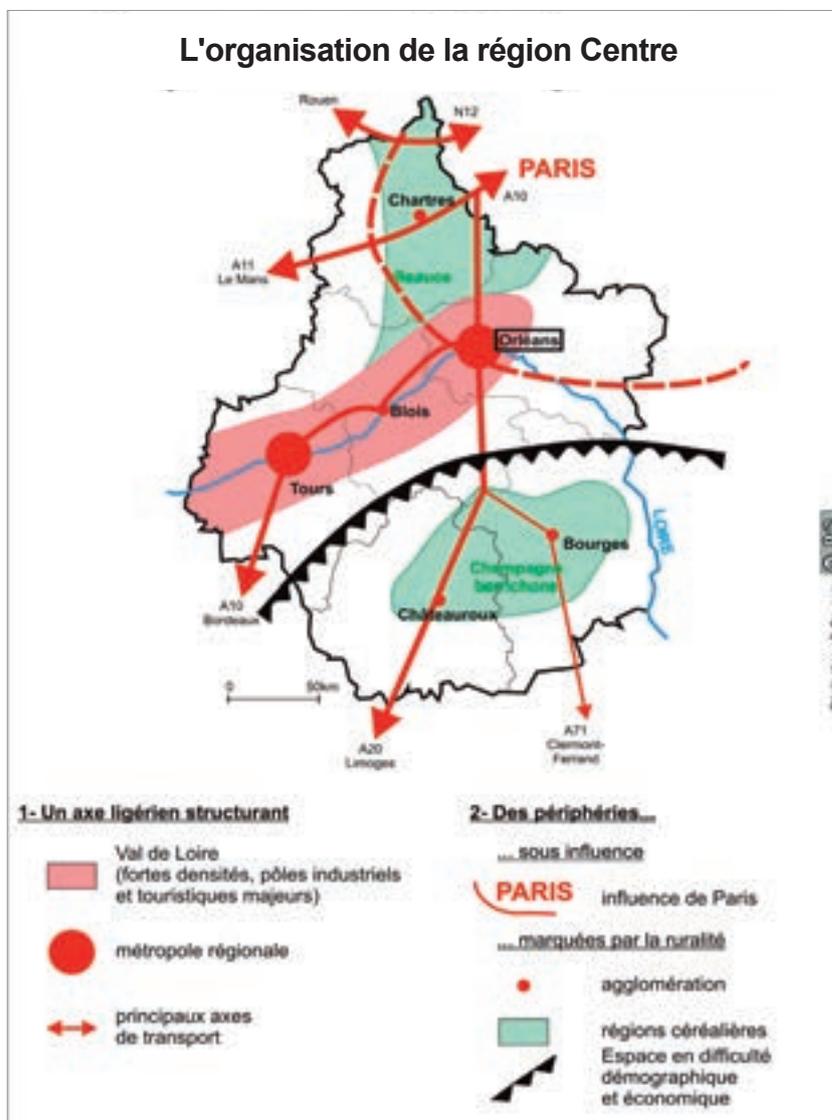
La formation des jeunes est un point faible important. Le déficit d'étudiants s'explique en partie par un taux de fuite vers les universités extérieures, notamment parisiennes. L'un des buts de la région affichés dans son schéma « Ambitions 2020 » est d'accueillir 70 000 étudiants en 2020.

PERSPECTIVES DE COLLABORATION

En premier, il faut constater l'absence d'une tradition de coopération entre nos deux régions, à l'exception du département de la Nièvre avec l'axe ligérien.

La Bourgogne-Franche-Comté n'a pas l'habitude de regarder vers l'Ouest. Il y a peu de relations avec la Normandie et les Pays de la Loire. Il existe un problème culturel à dépasser cette frontière régionale. La Loire est une frontière naturelle importante. Il y a aussi des intérêts de coopération pour le département de la Nièvre





qui est limitrophe de la région Centre-Val de Loire. Pour la Bourgogne-Franche-Comté, il s'agit de rejoindre le Centre, Nantes, les ports de la Manche et de l'Atlantique.

• **La piste de travail sur la mobilité est à privilégier**

La mobilité dans l'axe est-ouest est complexe et ne facilite pas les échanges. Dans ce contexte, le projet de Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA), qui est en débat public, représente un enjeu important pour l'amélioration des communications Est-Ouest. Le « maillon faible » est le tronçon Dijon-Nevers.

• **« Casser » l'aspiration vers Paris**

Depuis le XIX^e siècle, la faiblesse des liaisons est-ouest fait que nous « montons » d'abord en Île-de-France pour repartir ensuite. Il faut sortir de ce passage obligé par Paris. Une « grande transversale » peut générer des économies d'énergie et diminuer la pollution en Île-de-France.

• **Mieux accrocher la Nièvre à la Bourgogne-Franche-Comté**

Le département de la Nièvre fuit facilement vers Paris ou Clermont-Ferrand ou Bourges. Le développement des relations ferroviaires et routières renforcerait les liens régionaux avec ce département. La Nièvre sera également plus attractive. Et le bénéfice sera double si l'on améliore les relations avec le Centre-Val de Loire.

• Le groupe de travail recommande de prendre en compte **le problème des navetteurs vers l'Île-de-France, problématique commune aux deux régions.**

- La gestion de la **prise en charge du vieillissement de la population, de la présence et de l'exercice de la médecine** sur nos territoires frontaliers est à mettre en synergie.
- **Rencontrer le CESER Centre-Val de Loire une fois par an serait opportun pour mener une réflexion commune sur ces sujets.**

ENJEUX ET DÉFIS COMMUNS DES RÉGIONS GRAND EST ET BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



ÉTAT DES LIEUX ET PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES

Géographie

La région Grand Est (13) est composée de dix départements (Aube, Ardennes, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin) des trois anciennes régions comprenant trois métropoles (Strasbourg Eurométropole, Grand Nancy et Metz Métropole) et de nombreuses autres villes de taille significative (Mulhouse, Reims, Troyes...). La région présente de forts antagonismes entre des zones plus riches et attractives et d'autres plus en difficulté, territoires industriels ou ruraux.

Du point de vue hydrologique, la région Grand Est est tournée vers le nord de l'Europe (Rhin, Moselle, Meuse). Le poids de l'agriculture est important avec des productions diversifiées et de qualité. Elle compte 6 Parcs naturels régionaux avec un enjeu environnemental, de tourisme et aussi de préservation de la ressource en eau. En effet, ces zones de parcs partagent pour la plupart la caractéristique d'être en tête de bassins hydrologiques (ligne de partage des eaux Loire, Rhône, Moselle, Rhin, Seine, Meuse) et revêtent une grande importance pour la qualité de la ressource en eau de nombreuses autres régions.

C'est une région tournée vers l'Europe, comportant une capitale européenne (Strasbourg), le sillon lorrain tourné vers le Luxembourg et l'Allemagne et qui est également très proche des deux autres capitales européennes que sont Luxembourg et Bruxelles.

La région Grand Est est la région française métropolitaine la plus concernée par le travail frontalier. Ses 159 600 travailleurs frontaliers, soit 44 % de navetteurs français, résident principalement dans les départements de la Moselle (42 %), du Haut-Rhin (25 %), du Bas-Rhin et en Meurthe-et-Moselle (13 %). Leur destination de travail est :

- 43 % d'entre eux vont travailler au Luxembourg
- 29 % en Allemagne
- 23 % en Suisse
- 5 % en Belgique (14).

Mobilités

La région Grand Est est bien desservie par les nombreuses infrastructures :

- Ferroviaires avec deux lignes à grande vitesse LGV Est (de Mulhouse, Strasbourg à Paris) et LGV Rhin-Rhône (plusieurs lignes notamment Strasbourg vers Lyon, Besançon vers Paris...), avec des investissements lourds de la part des collectivités territoriales. Quelques tronçons de la LGV Rhin-Rhône restent inachevés (les arrivées sur Dijon et sur Mulhouse).
- 5 axes autoroutiers.
- 4 aéroports en région : Bâle-Mulhouse-Freiburg et 3 aéroports régionaux dépendant des finances publiques (Strasbourg-Entzheim (67), Lorraine Airport (57) Vatry (51)) auxquels il faut rajouter ceux de Bruxelles, Charleroi et Luxembourg.
- L'EuroAirport (Bâle-Mulhouse-Fribourg), est une plateforme aéroportuaire binationale située entre Bâle et Mulhouse avec des échanges aériens renforcés par la proximité d'aéroports dans les pays frontaliers transportant plus d'un million de passagers : Baden-Baden et Saarbrücken en Allemagne, Luxembourg-Findel au Luxembourg.
- Un réseau de canaux à grand gabarit fortement fréquentés sur la partie est de la région (Moselle et Rhin) et un réseau au gabarit Freycinet.

Parmi les infrastructures ferroviaires de voyageurs en lien avec la région Bourgogne-Franche-Comté, nous trouvons plusieurs axes nord-sud, dont deux font partie des Trains d'Equilibre du Territoire (TET définis dans le rapport Duron (15)). Leur gestion sera transférée le 1^{er} janvier 2018 de l'État à la région Grand Est conjointement avec la région Bourgogne-Franche-Comté, qui souhaite dynamiser cette ligne :

- la ligne Paris-Belfort (anciennement ligne 4 Paris-Bâle), via Troyes, Chaumont, Vesoul qui est en mauvais état.
- la ligne Dijon-Reims-Charleville-Mézières, en partie électrifiée.



(13) L'appellation Grand Est fait référence au nom de la nouvelle région, à ne pas confondre avec les travaux de l'ex-Association Grand-Est associant les cinq régions de Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.

(14) Source : CCI Alsace Eurométropole. Pour aller plus loin : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908466>.

(15) Le 7 juillet 2015, la commission présidée par le député Philippe Duron a remis un rapport au Secrétaire d'État chargé des transports : il portait sur le réseau des lignes des trains d'équilibre du territoire, vétuste et déficitaire, et préconisait notamment l'arrêt des services intercity sur la ligne Hirson-Metz et Reims-Dijon et la réduction des services Intercités sur la ligne Paris-Troyes-Belfort. Il en est de même pour la ligne Paris-Montargis-Nevers, qui sera reprise par la région Centre-Val de Loire. Nevers est aussi concernée par la ligne Nantes-Lyon qui reste sous tutelle de l'État.

L'enjeu de la gestion de ces lignes par les nouvelles régions est leur intégration et leur cadencement avec les réseaux TER dans le but de les revitaliser et de rendre un meilleur service dans les territoires souvent périphériques qu'elles desservent.

Par ailleurs la ligne Dijon-Luxembourg est entièrement électrifiée mais saturée.

Des coopérations entre les deux régions sont en place dans les conventions d'exploitation des trains régionaux TER : des accords de réciprocité tarifaire avaient été mis en place pour faciliter la mobilité des étudiants et salariés entre les régions Franche-Comté (Mobi'TER) et Champagne-Ardenne (Pass'Études) avec seulement une fréquentation d'une trentaine d'étudiants. De son côté, la région Bourgogne avait mis en place un dispositif similaire avec la région Centre. La poursuite et l'extension à d'autres régions de ces accords serait à l'étude pour les prochaines conventions TER (2018- 2022).

Concernant le fret, les axes nord-sud Dijon-Luxembourg et Mulhouse-Strasbourg, déjà saturés, ne sont pas en capacité de compenser la saturation des axes routiers via, par exemple, une autoroute ferroviaire.

Gouvernance

Dans sa gouvernance, la région Grand Est est au début de sa construction avec des centres éloignés, des réalités très différentes et de fortes identités. Le Conseil régional s'appuie sur 12 agences territoriales comportant des services, pour assurer une présence sur l'ensemble du territoire.

Économie

Parmi les acteurs du développement, elle compte 11 agences de développement économiques et 12 CCIT. Le tissu industriel du Grand Est est très hétérogène. Il se singularise, dans la partie alsacienne, par une présence supérieure des ETI par rapport à la moyenne nationale. Ce tissu d'ETI permet un rapport différent de la région aux décideurs économiques. Les deux autres parties du territoire sont beaucoup plus proches du tissu national et caractérisées par une forte présence de PME et TPE ainsi que par des établissements de grands groupes. L'économie alsacienne et lorraine est dans une dynamique transfrontalière alors que celle de Champagne-Ardenne est plus tournée vers la capitale.



Les secteurs d'activités économiques les plus représentés sont la chimie, la métallurgie, le nucléaire, les machines et équipements, l'automobile, l'agroalimentaire, la forêt et le bois. Les domaines d'excellence spécifiques sont la chimie, les matériaux, les biotechnologies et les applications liées à la santé (Alsace et Lorraine), les agro-ressources et la bio-raffinerie (Champagne-Ardenne).

Au niveau industriel, de nombreux sous-traitants de l'industrie automobile notamment en Lorraine et Champagne-Ardenne pourraient-ils avoir des intérêts communs avec nos entreprises ?

Le dynamisme de l'économie industrielle repose essentiellement sur les entreprises alsaciennes et lorraines, l'économie lorraine étant marquée par sa reconversion industrielle... Région au potentiel industriel fortement innovant, le Grand Est bénéficie de pôles de recherche et d'innovation performants, essentiellement sur Strasbourg. Six pôles de compétitivité contribuent à l'activité industrielle.

ESRI

L'implantation des principaux établissements d'ESR assure un large maillage du territoire, la dynamique universitaire étant cependant plus marquée sur les territoires lorrain et alsacien ou plus exactement strasbourgeois (16).

La région Grand Est compte cinq universités dont une technologique et 26 écoles d'ingénieurs dont 18 internes aux universités qui accueillent 190 000 étudiants, plus de 6 000 chercheurs de la recherche publique dont 2 200 relèvent d'organismes de recherche partenaires des universités. Il convient d'ajouter à ce potentiel de recherche, les 5 000 personnels de recherche privée. À noter des spécificités strasbourgeoises à l'échelle nationale : présence de la Bibliothèque nationale de Strasbourg, coexistence sur le site strasbourgeois d'une filière de formation d'architectes intégrée à l'INSA de Strasbourg et d'une École d'architecture ou encore intégration dans l'Université de Strasbourg de Sciences politiques Strasbourg, de l'École de journalisme et de l'École de management.

La structuration de l'ESR, suivant des modèles fortement intégratifs, a été réalisée de longue date en Lorraine et en Alsace où le paysage a été grandement simplifié par la création de l'Université de Strasbourg, aujourd'hui l'établissement pivot auquel sont associés les autres établissements d'ES dont l'Université de Haute Alsace.

Les résultats obtenus aux Programmes d'Investissements d'Avenir attestent de la qualité scientifique des pôles lorrain et surtout strasbourgeois marqué par la puissance scientifique de l'Université de Strasbourg.



Les établissements frontaliers et de l'espace européen sont réunis dans différents réseaux européens. L'Université de Strasbourg, aux côtés de l'Université de Haute Alsace, entretient des liens bien ancrés avec les Universités de Karlsruhe, de Fribourg et de Bâle (réseau EUCOR, Ligue des universités de recherche). L'Université de Lorraine joue la carte de coopérations transfrontalières avec les universités allemandes et luxembourgeoises voisines (Sarrlorux). Ces sites privilégient une stratégie européenne mettant à profit leur transfrontalité plus qu'une logique de partenariat avec leurs voisins nationaux. Doit-on y voir un lien avec la mise en sommeil de la Conférence des responsables d'Établissements d'ES de l'ex Grand Est ?

Il existe des partenariats entre l'ESR du Grand Est et de Bourgogne-Franche-Comté, mais ils restent limités à l'échelle de certaines disciplines, l'Université de Haute Alsace et l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard étant cependant liées du fait de leur proximité géographique. Ainsi, le Cancéropôle fédère les acteurs de la recherche contre le cancer du Grand Est et de Bourgogne-Franche-Comté. Des accords institutionnels ont été conclus entre les établissements de Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Bourgogne, alors que l'Alsace faisait le choix de porter son propre dossier ; tel est le cas des SATT Grand Est et Connectus, et des universités numériques en région : UNERA et UNIRE. L'évolution de ces structures sera importante à suivre.

(16) Strater Grand Est, octobre 2016.

Le potentiel de recherche contribue au développement des entreprises notamment par sa contribution à six pôles de compétitivité, 4 régionaux et 2 interrégionaux et deux SATT.

- Alsace Biovalley, pôle alsacien dans le domaine des biotechnologies-santé.
- Alsace Fibres-Energivie, pôle régional (Alsace et Lorraine) dans le domaine des matériaux et des bâtiments durables.
- Matériaux, pôle régional (Champagne-Ardenne et Lorraine) dans le domaine des matériaux innovants et procédés.
- Pôle HYDREOS, pôle régional (Alsace et Lorraine) dans le domaine de la « qualité des eaux continentales ».
- Industries et agro-ressources (IAR), pôle interrégional (Champagne-Ardenne et Picardie) dans le domaine des bio-ressources, énergie et matériaux.
- Véhicule du futur, pôle interrégional (Alsace et Franche-Comté) dans le domaine des transports.

De façon générale, les pôles de compétitivité ont démontré une certaine efficacité en la matière, il faut, aujourd'hui, retravailler leur modèle et leur mode de fonctionnement pour les adapter aux évolutions. Leur pilotage par les régions serait certainement une évolution positive même si elle laisse craindre le désengagement de l'État.

À ce titre, l'initiative du Grand Est doit être retenue : les 6 pôles de compétitivités du Grand Est ont signé une convention de partenariat destinée à renforcer leurs collaborations transversales, à participer au développement économique à l'échelle de la nouvelle région et à préparer les changements prévus dans le cadre de la loi NOTRe et de l'Industrie du Futur, devenant ainsi interlocuteur privilégié du Conseil régional.

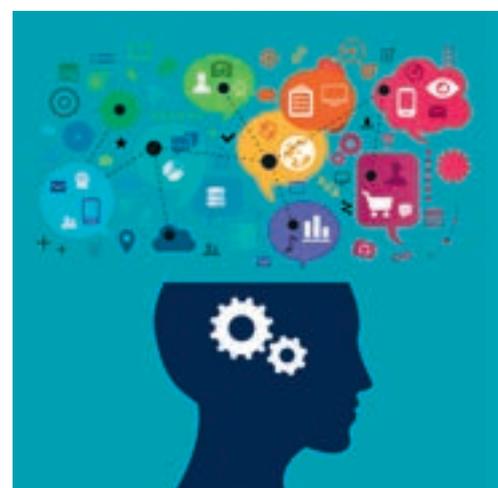
Deux SATT distinctes déjà citées interviennent dans le Grand Est : Connectus en Alsace, et la SATT Grand Est, société de transfert de technologie associant des établissements de recherche de Bourgogne-Franche-Comté, Lorraine et sud Champagne-Ardenne (Troyes) dans les domaines des matériaux-procédés et chimie, nanotechnologies, agrosociétés, ressources naturelles et environnement, santé dispositifs médicaux, sciences humaines et sociales.

Coopérations

Les grands projets de coopération de la région Grand Est vers l'extérieur sont davantage tournés vers les pays voisins (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse) et la région Île-de-France que vers le sud (Bourgogne-Franche-Comté). Dans leur rapport conjoint de 2015 « Une région transfrontalière, européenne, tri nationale » les CESER d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine, considèrent davantage la Bourgogne-Franche-Comté comme partageant la problématique de l'ancrage à la région Île-de-France que comme un enjeu de coopération en soi.

Sur le plan plus local, les liaisons et coopérations se font principalement entre les départements limitrophes, très ruraux (Aube, Haute-Marne et Vosges / Yonne, Côte d'Or et Haute-Saône) : la problématique qui en découle est de ne pas laisser de "zones blanches" à cheval entre les deux régions.

Par ailleurs l'Aire Urbaine Nord-Franche-Comté pourrait faire l'objet d'une réflexion spécifique car elle constitue avec la région mulhousienne un bassin de vie à part entière avec des potentialités de coopération importantes mais qui restent aujourd'hui limitées aux domaines des entreprises, PSA en particulier. Sur le plan économique, universitaire et des mobilités, une des questions qui émergent est comment tirer profit de la porte d'entrée privilégiée de l'Aire Urbaine vers le Sud-Alsace ? Au-delà du Sud-Alsace il s'agit d'un espace de coopération tri national très fourni (Regio TriRhena, Conseil Rhénan, Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin Supérieur, Région métropolitaine tri nationale du Rhin supérieur, Eurodistrict Region Freiburg) et qui dispose d'un aéroport d'envergure internationale (Euro Airport Basel-Mulhouse-Freiburg).



PROPOSITIONS, PISTES D'ACTIONS

Agriculture - Forêt - Bois

Dans le **secteur viticole** une réflexion commune pourrait être engagée sur l'impact des changements climatiques dans les vignobles des deux régions (Champagne, Alsace, Bourgogne, Jura) et également réfléchir à des outils pour renforcer l'œno-tourisme, une Cité du Vin commune.

Dans le secteur agricole, des coopérations autour du pôle Vitagora sont possibles dans le domaine de l'agroalimentaire mais également des **bioressources** qui sont un point fort de la région Grand Est avec le pôle Matériaux (matériaux et procédés) et Industries Agro ressources (pôle IAR). Ce dernier, ainsi que Alsace Biovalley (industrie de la santé) comptent parmi les onze pôles français à vocation mondiale.

La filière forêt bois présente des problématiques similaires dans les deux régions. Il est à noter, notamment, la perte de valeur ajoutée du fait de l'évolution de l'export de grumes. Il serait donc urgent de s'organiser au niveau de la filière pour privilégier la transformation de la ressource sur place. Les enjeux seraient de :

- maintenir puis développer la capacité de transformation sur les territoires et d'en tirer localement les bénéfices,
- développer des productions de qualité (bâtiment durable, label franco-suisse Bois du Jura à l'étude), en s'appuyant sur l'expertise existante (CRITT Épinal) et les établissements d'enseignement spécialisés (lycées du bois) et de recherche, favoriser les groupements d'entreprises en lien avec le pôle de compétitivité Fibres Énergivie.



Le soutien à la **transition énergétique**. De nombreuses filières professionnelles sont organisées à l'échelle de l'ancien périmètre Grand Est et cela justifierait un travail en commun sur la formation professionnelle, la mise en réseau des acteurs et la valorisation des différentes initiatives qui émergent du territoire. Les territoires les plus ruraux sont particulièrement concernés (éolien, méthanisation, bois-énergie, agro-ressources, biomatériaux). Dans ces filières il serait intéressant de rechercher les complémentarités entre les différents pôles et clusters pour augmenter leur capacité de développement, sauf à démontrer que des concurrences puissent apparaître :

- Le cluster Your Energy Solution Lorrain (Lorraine) et Wind 4 Future (Bourgogne). Le pôle lorrain a été constitué pour que les entreprises régionales soient en mesure de répondre aux marchés régionaux éoliens qui se mettaient en place. Il est maintenant ouvert à d'autres énergies renouvelables (biomasse, méthanisation, solaire).
- De même il existe un potentiel d'entreprises de Bourgogne-Franche-Comté sous-traitants dans le domaine de la méthanisation qui pourraient coopérer avec le pôle Biogaz Vallée (Troyes). Ce pôle met en lien la Chambre d'agriculture avec les entreprises locales.

L'objectif de ces regroupements est de faire émerger les potentialités de production locale de matériels et services nouveaux liés à la transition énergétique qui émanent aujourd'hui d'autres pays européens.

Dans le secteur du **bâtiment durable**, nous relevons la présence du pôle de compétitivité Fibre-Énergivie Alsace qui est le regroupement d'un pôle alsacien sur le bâtiment durable, et d'un pôle vosgien sur la construction bois, axé sur les fibres naturelles qui regroupe des entreprises de Grand Est. La région Alsace avait pour sa part déjà mis en place un Service Public de l'Efficacité Énergétique qui peut servir d'exemple pour la démarche Bourgogne-Franche-Comté en cours.



Par ailleurs les nombreuses structures dans le domaine de la formation présentes dans les deux régions (Bourgogne Bâtiment durable, Pôle Énergie Franche-Comté), la SCOP Les 2 Rives à (Strasbourg, Lyon et Dijon) sont un atout pour atteindre des objectifs de massification et démocratisation de la rénovation énergétique, à condition de pouvoir en associer les forces.

L'industrie en région Grand Est est très exportatrice, notamment vers l'Allemagne qui absorbe 40 % des exportations régionales. Les entreprises allemandes sous-traitent donc en France, ce qui peut nuancer les appréciations sur la compétitivité française.

Le niveau de qualification ainsi que le taux d'encadrement sont trop faibles, ce qui freine la capacité d'évolution du secteur. L'emploi industriel baisse depuis plusieurs années alors que le PNB industriel régional reste stable. Le secteur est donc encore dynamique mais souffre de faiblesses. Il doit s'appuyer sur l'innovation et chercher à atteindre des tailles critiques.

Le secteur de l'industrie automobile pourrait être un sujet avec des champs de coopération :

- la présence de nombreux sous-traitants dans les deux régions est une caractéristique commune (équipementiers, fonderies),
- le pôle de compétitivité véhicule du Futur (Alsace / Franche-Comté) pourrait être renforcé par un partenariat entre les deux régions.

Il existe également des points d'achoppement comme par exemple les difficultés sur la branche ferroviaire d'Alstom entre les sites de Belfort et Reichshoffen et également sur les productions de turbines. En effet la localisation urbaine en cœur de ville d'Alstom et de General Electric à Belfort et le retard pris par la Région Bourgogne-Franche-Comté sur le fret fluvial va prochainement desservir le site de Belfort pour la production de turbines lourdes actuellement transportées par route par des convois exceptionnels.

Tourisme

Ce secteur est un levier de développement commun aux deux régions qui disposent de ressources comparables et attirant des publics similaires. Un travail en commun et de réseau peut être mené sur :

- La mise au point d'outils de promotion de **séjours de courte durée en itinérance**, impliquant une organisation adaptée de l'offre au niveau des hébergements (hôtellerie, chambre d'hôtes...).
- Les **territoires de moyenne montagne Morvan-Vosges-Jura**, pour renforcer les démarches de développement local, la qualité environnementale et mieux valoriser

l'offre touristique pour accroître la visibilité de ces espaces et les moyens de préserver et valoriser la qualité des eaux.

- La mise en place du **projet de Parc national des Forêts de Champagne et Bourgogne** (à cheval entre la Côte d'Or et la Haute-Marne) visant à protéger des vastes forêts de feuillus des sources et des rivières. Des problèmes de périmètre restent encore à résoudre.

- La poursuite de la mise en place des **véloroutes Nord-Sud** dans le cadre des tracés existants. Ces véloroutes peuvent valoriser et dynamiser des territoires en marge des agglomérations.

- Le **tourisme industriel, patrimonial et de mémoire** est un atout de la région Grand Est avec aussi la présence de nombreux métiers d'Arts. Un des enjeux est d'inciter les touristes à rester plus longtemps en région.

Opportunité de créer des zones franches rurales pour le développement de zones actuellement en déshérence ? 146 des 730 communes de la Moselle sont en Zone de revitalisation rurale, le département compte également 3 Zones franches urbaines. Malgré ce dispositif, le département se dépeuple et connaît un taux de chômage supérieur à la moyenne. Les décisions d'installation d'une entreprise sont en fait fondées sur d'autres facteurs que la seule fiscalité.



Santé

Quid des complémentarités entre les deux ARS et des services de santé disponibles de part et d'autre de chaque territoire ?

Exemple : intérêt de disposer de liaisons de mobilité efficaces pour les patients pour accéder à des services de soins dans l'une ou l'autre région suivant les spécialités (Nancy et Strasbourg...).

Mobilité, transports et infrastructures

La mobilité est une des questions essentielles posée aux Régions en termes de coopération. Le CESER Grand Est et auparavant les CESER Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine ont émis de nombreux avis sur ces questions avec des points qui concernent directement la Bourgogne-Franche-Comté :

Une des priorités concerne les Trains d'Équilibre du Territoire (TET) :

« Si ces liaisons étaient reprises par la Région, le CESER préconise que le Conseil régional obtienne de l'État une affectation pérenne des ressources financières nécessaires au bon fonctionnement et au développement des TET (renouvellement de matériels, fréquence, etc.), afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle de desserte fine du territoire en cohérence avec l'offre TER ».

En outre, le CESER Grand Est a préconisé la modernisation de la ligne 4 et son électrification complète, dans un premier temps de Gretz-Armainvilliers à Troyes et dans un second temps de Troyes à Belfort. Pour autant, au regard des délais de réalisation de ces chantiers, le CESER demande une hausse de la qualité de service à très court terme sur cette ligne, par l'acquisition de matériels bi-modes, bi-courants, plus confortables et plus rapides (avis du 19/09/16).

Dans son avis sur la future convention TER (16 septembre 2016) le CESER Grand Est a pointé plusieurs autres liaisons qui mériteraient notre attention :

- Réaliser la desserte ferrée de l'Euro-Airport Freiburg-Bâle-Mulhouse, en demandant que les études en cours débouchent sur une réalisation concrète.
- Nancy, devenue métropole, ainsi que le sud de la Lorraine, doivent être reliés efficacement avec l'Europe et le sud de la France. Pour ce faire, la réouverture du barreau Lure-Villersexel (connexion LGV Rhin-Rhône sans rupture de charge) et la rénovation de la ligne Épinal-Belfort sont des priorités qui permettront d'améliorer les liaisons TGV vers le sud, et d'améliorer les liaisons du sud Lorraine vers la Franche-Comté et la Suisse (Épinal-Belfort)... De plus, un axe Épinal-Belfort rénové permettrait de relier efficacement le sud de l'Alsace au sud de la Lorraine, particulièrement vers Mulhouse et l'EuroAirport (première plateforme aérienne de la région Grand Est)... Des travaux de mise à niveau sont identifiés principalement entre Aillevillers-et-Lyaumont et Lure.

Sur le secteur routier, une des préconisations des CESER Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine évoquait une taxe sur le **transit international des poids lourds**. Bien que ce champ d'action soit hors de compétence d'une région, il semble important de faire valoir les conséquences subies par les régions traversées par ces flux de transport pour apporter des réponses adaptées.

« Afin de limiter le trafic des poids lourds effectuant des liaisons internationales et transitant sur le territoire régional, il serait intéressant de mettre en place une taxe à titre d'expérimentation. En effet, le transit des poids lourds n'est pas autorisé en Suisse, tandis que la Belgique et l'Allemagne ont mis en place l'équivalent d'une écotaxe, ce qui incite les poids lourds à utiliser les axes non payants situés en France (A31, A34, A35, A36), engendrant pollutions, nuisances et dégradations de chaussée. Cette taxe permettrait de rétablir une certaine égalité entre transporteurs français et étrangers et pourrait contribuer à l'entretien des chaussées ».

Les axes en question étant prolongés (A31, A36), cette question se pose donc dans les mêmes termes en Bourgogne-Franche-Comté et pourrait faire l'objet d'une réflexion commune.



OUTILS

Fonds d'amorçage Rhin-Rhône AR

En 2012 à l'initiative d'Alsace Capital, les régions Alsace et Franche-Comté ont constitué un fonds d'amorçage commun destiné aux besoins en financement à court et moyen terme des PME innovantes dans les domaines de la santé, la mobilité, les énergies, les NTIC. Ce fonds abondé par un fonds national (Etat) et par des partenaires privés est effectif jusqu'en 2022. La Bourgogne a rejoint ce fonds en 2014 dont la capacité est actuellement de 36 M€.

Partenariat issu de l'ex-association Grand Est

Les ex-régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine avaient créé une association des régions du Grand Est dans les années 1980. Son objectif était d'assurer une présence à Bruxelles, d'accompagner la construction européenne pour bénéficier de ses opportunités financières. Grâce à des rencontres régulières entre Exécutifs régionaux, des projets communs ont pu voir le jour comme le Canceropôle ou Start Est (rencontre d'investisseurs dans l'innovation à l'échelle du Grand Est), le soutien à des actions culturelles dépassant le cadre régional, des études... Cette association a été dissoute. Plusieurs facteurs sont à l'origine de sa dissolution. On peut évoquer tout



d'abord, la volonté des Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, d'avoir des représentations propres à Bruxelles. Dès lors, les Conseils régionaux de Bourgogne et de Franche-Comté ont décidé de se réapproprier l'objet et les moyens existant en créant l'association Bourgogne-Franche-Comté Europe (BFCE) et en y intégrant des collectivités infrarégionales. Ensuite, la difficulté à définir des projets communs à l'ensemble des Régions du Grand Est et à travailler de manière transversale a été évoquée.

L'évolution des périmètres régionaux peut faciliter les coopérations. Il semble moins difficile pour deux Conseils régionaux de travailler sur ce périmètre plutôt qu'à cinq. Par conséquent il serait fructueux de renouer l'ancien partenariat Grand Est.

Partenariats entre les CESER

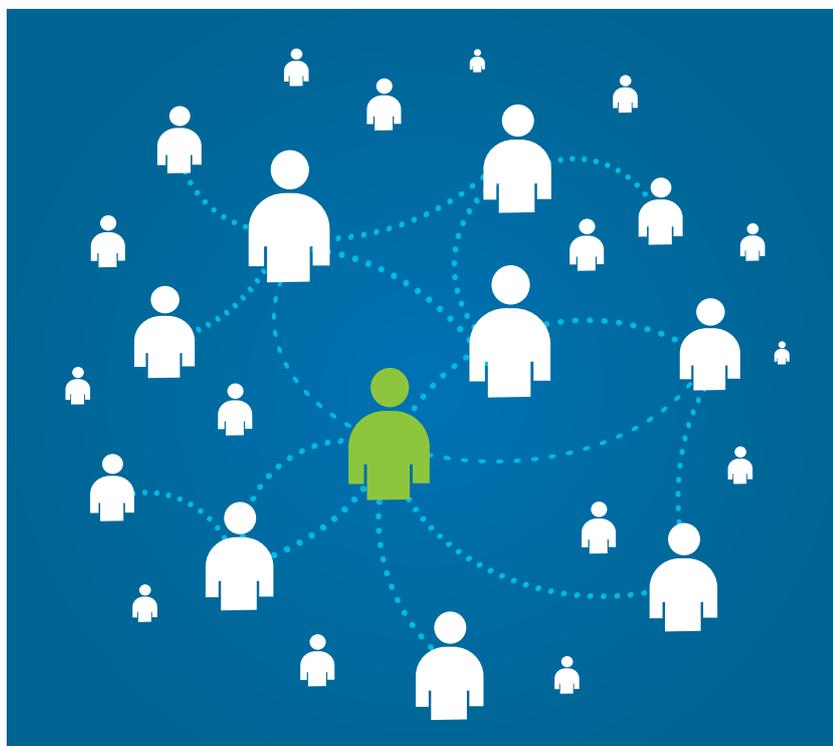
Les cinq CESER des régions précédentes avaient pour leur part régulièrement collaboré notamment sur les infrastructures de transport avec notamment le projet de Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône. Les questions des infrastructures de transports mériteraient un travail approfondi entre les deux régions avec les thèmes communs qui sont la gestion des TER dans le contexte actuel, les liaisons interrégionales (TER et TET), la mobilité des étudiants, les liaisons aux aéroports internationaux et plus généralement la gestion des flux de marchandise Nord Sud, ferroviaire et routier.

Les CESER pourraient également initier des réflexions, par exemple sur la thématique du bois qui concerne fortement les deux régions et plus généralement sur la transition énergétique.

Au niveau de l'activité propre de chaque CESER nous relevons l'action Prix de solidarité rurale créé par le CESER Champagne-Ardenne avec la Ligue de l'Enseignement, qui sera poursuivie en Grand Est. Cette démarche mériterait d'être développée dans notre région pour mettre en valeur et soutenir les initiatives locales exemplaires.

A priori, les perspectives sont plutôt limitées et la question elle-même semble incongrue ! Les deux régions ne « jouent pas dans la même cour » et si intellectuellement la coopération interrégionale est une idée intéressante, le réalisme amène à constater qu'elle n'est pas vraiment à l'ordre du jour des agendas régionaux. L'Ile-de-France dispose d'un poids démographique, économique, culturel sans équivalent au sein de l'hexagone, qu'a-t-elle à espérer d'une coopération avec la Bourgogne-Franche-Comté ? Et réciproquement ?

Les deux régions ont d'autres urgences et d'autres perspectives ; d'un côté une « région capitale », « une région monde » dont la préoccupation est de tenir son rang dans le concert international, de l'autre une région pleine d'intérêt et de volonté mais qui doit d'abord – suite à la fusion – trouver son unité et ses raisons d'être dans l'hexagone. La Bourgogne-Franche-Comté n'a pas de métropole (dans la pleine définition du terme) de taille critique et peu d'emplois métropolitains au sens de l'Insee et de ce point de vue, on sait bien que les espoirs fondés par certains sur Dijon comme nouvelle métropole d'équilibre dans le triangle Ile-de-France, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, restent à concrétiser. L'Ile-de-France regarde plutôt vers l'ouest, la Normandie et la Bretagne, ses liaisons directes avec le Havre, les grands ports de la Manche et de la Mer du Nord, et bien entendu vers le reste du monde avec ses grands aéroports et ses infrastructures de transport à grande vitesse, la Bourgogne regarde plutôt vers l'est entraînée par la dynamique de l'arc Rhénan et de l'arc jurassien, - de Belfort à Mâcon - avec une belle ouverture sur le nord, l'est de l'Europe et la Suisse. La frontière entre les deux régions est constituée par cette « diagonale du vide » que connaît bien la « Bourgogne géographique » et qui jouxte la partie de l'Ile-de-France qui est la plus fragile (l'espace entre Provins, Montereau et Nemours d'un côté, le Châtillonnais, le Tonnerrois, le Sénonais de l'autre). La différence de ressources des deux régions limite les champs des possibles.



Autrement dit, la coopération avec l'Ile-de-France est difficile à imaginer. Elle est peut-être même inconsciemment redoutée car les différences sont telles que la coopération pourrait vite prendre des allures de subordination de l'une à l'autre - du moins peut-on le penser - avec la hantise pour la Bourgogne-Franche-Comté d'être regardée uniquement comme espace de réserve et de ressources pour les Parisiens ou pire encore, comme un espace de repli sur ses marges pour les populations les

moins favorisées et les moins qualifiées. Une crainte qui n'est pas infondée et qui est susceptible de conduire à une attitude de repli côté Bourgogne-Franche-Comté : puisque ce risque existe, rester très prudents, conforter d'abord l'existant à l'intérieur du territoire et renvoyer à plus tard l'idée de coopérer tant que les conditions ne seront pas réunies pour penser et agir en termes d'équilibre et de développement équitable ! Ne coopérer que sur le strict nécessaire (les transports par exemple) et puisque « L'Île-de-France n'attend pas après la Bourgogne-Franche-Comté », contentons-nous de tirer le maximum de profit de notre situation géographique actuelle, exploitons les opportunités qui se présenteront sans chercher à développer autre chose avec l'Île-de-France !



Ce raisonnement est compréhensible mais à y regarder de plus près, il se discute. Ou, plus exactement il procède d'une « analyse courte vue » qui pourrait porter préjudice à terme au développement de la Bourgogne-Franche-Comté, bien plus que la position de repli ou d'attente. Il n'est pas porteur d'avenir.

Le CESER Île-de-France, devant toutes les régions constitutives du grand Bassin parisien, a ouvert les perspectives d'une coopération dans un important avis qu'il a rendu public en 2015 : « L'Île-de-France et les coopérations interrégionales au sein du Bassin parisien » (dont la Bourgogne faisait partie avant la fusion). À le lire, ces coopérations sont d'emblée considérées avec grand intérêt et un argumentaire bien étayé laisse entrevoir toutes les possibilités offertes et souhaitées. On découvre que beaucoup de ces coopérations existent déjà et on s'aperçoit aussi que la Bourgogne est déjà à la traîne car depuis quelque temps la coopération est mieux développée par exemple avec les deux Normandie (via l'axe Seine) et l'ex-Picardie.

Fort de ces antécédents et résolu à saisir l'ouverture faite par le CESER Île-de-France, le CESER Bourgogne Franche-Comté s'est attaché à formuler une problématique ambitieuse - bien que difficile à construire - pour ne pas accentuer encore les décalages. Elle consiste d'abord à considérer la coopération avec l'Île-de-France comme un enjeu-défi du développement de la Bourgogne-Franche-Comté et non comme une incidente ; et la première étape est d'en faire un objet de débat.

L'analyse se fonde sur quelques constats objectifs. Les deux régions sont en train de se transformer en profondeur et reconsidèrent en même temps leur organisation spatiale. Citons pour mémoire les outils utilisés à cette fin :

- Le schéma directeur de la région Île-de-France (le SDRIF), approuvé par le Conseil d'État le 27 décembre 2013.
- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté, nouveau schéma prescriptif devant être adopté en juillet 2019.

Il ne fait mystère pour personne que les contenus qui sont débattus dans ces schémas s'interpénètrent et que la position dominante de la région parisienne, s'impose à chaque fois (transports, habitat, implantation industrielle, environnement, enseignement supérieur, recherche et innovation). Saisir l'opportunité de ces débats pour poser en amont la problématique d'une coopération consentie, par l'exigence de la définition

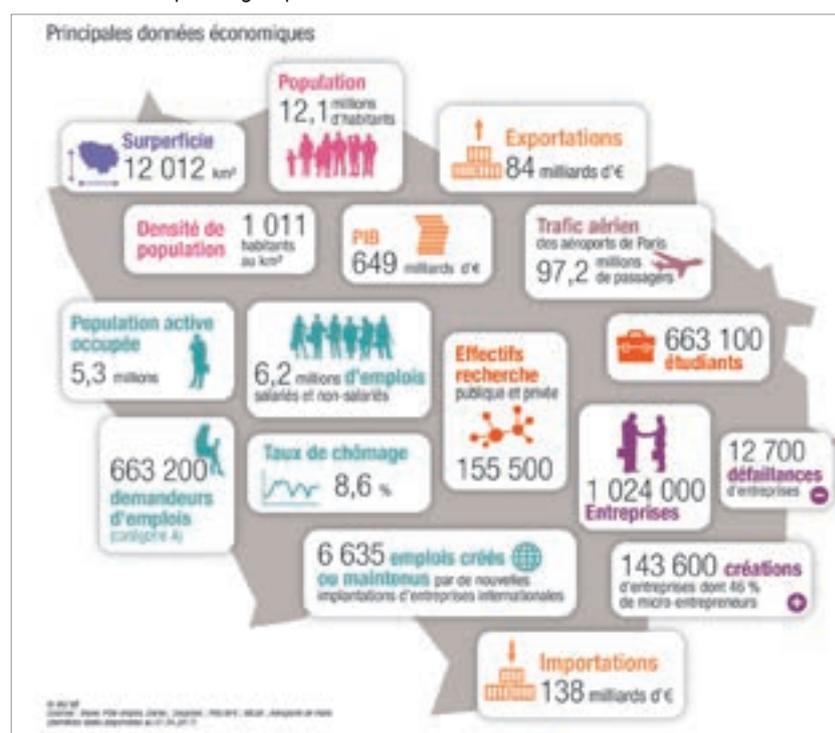
d'une politique globale, explicitée, embrassant l'ensemble des données qui vont conditionner ce que les Franciliens et les Bourguignons-Francis-Comtois ont en destin commun, ne semble pas hors de portée des acteurs concernés, si la volonté existe ! Il n'est pas trop tard parallèlement aux discussions en cours sur les politiques sectorielles (transport, habitat, environnement...), pour tenter une recherche de cohérence par la formulation de cette politique globale qui afficherait les principes et les critères d'une coopération souhaitée et bien comprise. Ce n'est pas encore le cas à ce jour.

Les deux régions partagent pourtant des préoccupations communes sur des territoires peu denses situés de part et d'autre de leur frontière commune (sud de l'Ile-de-France et nord de la Bourgogne), autour des services à la population, du vieillissement, de la préservation de l'environnement, du déclin industriel... Enfin, la métropolisation n'est pas l'alpha et l'oméga du développement territorial et on aurait tort de tout regarder à travers cet unique prisme.

Autrement dit, pour peu qu'on prenne le temps de bien diagnostiquer la situation, pour peu qu'on prenne le temps de définir les bons objectifs, pour peu qu'on sache bien adapter les outils, organiser les bons tours de table, travailler les bonnes représentations spatiales, il est possible de définir et de mettre en commun, de façon équitable, une politique de coopération au bénéfice des populations des deux régions qui attendent déjà des réponses aux besoins et aux problèmes issus de l'histoire et de la proximité territoriale de ces deux grandes entités. Malgré les disproportions objectives, ces deux régions sont contraintes de coopérer en tirant parti de leurs atouts réciproques. Maîtriser plutôt que subir tel est bien l'enjeu pour la Bourgogne-Franche-Comté de ce côté-ci de son territoire.

QUELQUES REPÈRES POUR MIEUX COMPRENDRE L'ILE-DE-FRANCE, NOTRE PUISSANTE VOISINE

Une coopération intelligente procède d'abord d'une bonne connaissance du partenaire. Ce rapide survol provient d'une audition du CESER Ile-de-France mais également d'une vision critique du groupe de travail.



L'économie francilienne

Le **premier atout** de l'Île-de-France tient à l'**effet de concentration**. La région représente en France :

- 22 % des emplois,
- 19 % de la population,
- 40 % des chercheurs,
- 30 % du PIB (soit 642 milliards d'euros).

Toutes les grandes entreprises françaises (plus de 1 500 salariés) ont une implantation dans la région, et plus du quart des **créations nationales d'entreprises** se font en Île-de-France.

Région économique de rang mondial, l'Île-de-France s'appuie sur un tissu productif diversifié. Ce tissu fonctionne néanmoins de façon **sous-optimale** en termes d'innovation, de création de richesses et d'emplois.

L'économie francilienne est plus **diversifiée** que celle d'autres métropoles. Elle comprend à la fois des services, mais également de l'industrie et de l'agriculture. Cependant, celle-ci est surtout orientée vers les activités de production, au détriment de la transformation.

La **tertiarisation** de l'économie est engagée depuis longtemps. Les activités de services totalisent 87 % des emplois en 2013 et 90 % de la valeur ajoutée régionale provient du tertiaire marchand.

L'Île-de-France est la deuxième région **industrielle** française. Néanmoins, ce secteur est en voie de fragilisation : il a perdu 144 000 emplois entre 2000 et 2013. L'industrie occupe actuellement moins de 8 % des emplois. Ce déclin industriel s'explique, pour partie, par des raisons structurelles nationales et, dans le cas francilien, par des problèmes d'offre foncière et de fiscalité : en raison des différences de fiscalité entre l'Île-de-France et les régions limitrophes, beaucoup d'entreprises sont tentées de s'installer dans celles-ci. L'enjeu est donc de garder une dimension productive et du tissu industriel dans la zone dense.

Des performances paradoxales

Les performances de l'Île-de-France sont paradoxales. La région est caractérisée par une **économie performante**, mais également par une **dynamique d'emploi inférieure à son potentiel** : tous les territoires de grande couronne connaissent une évolution négative ou inférieure à ce qu'elle devrait être compte tenu de leur spécialisation productive.

Cette sous-valorisation des ressources régionales résulte de la combinaison d'un ensemble d'éléments, et notamment un défaut de coordination. Il semble que l'on atteigne la limite d'un modèle hérité de l'histoire, dans un univers économique profondément transformé. Les **externalités négatives** sont également multiples : les coûts de l'immobilier et l'état du parc, les problèmes de transport, la pollution, et un solde migratoire qui devient négatif (même s'il est compensé par l'accroissement naturel lié à une population plus jeune que la moyenne).

Les dynamiques spatiales

L'Île-de-France est en apparence un territoire homogène. L'aire urbaine de Paris est cohérente avec le périmètre de la région (à l'exception de la Seine-et-Marne). Cependant, l'Île-de-France est caractérisée par une **tripartition du territoire**, avec une zone dense dynamique (mais inégalitaire), un anneau périphérique peu dynamique et peu spécialisé, et une grande couronne fragilisée (avec des emplois peu nombreux et en diminution). Les inégalités traditionnelles est-ouest se doublent aujourd'hui d'inégalités centre-périphérie.

La région connaît donc d'importantes **disparités spatiales** et une **polarisation accrue de l'activité dans la zone dense**. Le phénomène de **métropolisation** se renforce avec la crise de 2008 et les projets d'infrastructures de transport (notamment le Grand Paris Express).



Au final, l'Ile-de-France fonctionne selon une **logique d'archipel** :

- Des territoires sont créateurs d'emplois ; d'autres sont en perte de vitesse.
- Des territoires sont spécialisés ; d'autres généralistes.
- Les territoires du cœur de la métropole sont denses ; les territoires périphériques sont à moindre intensité d'activité.

Le **périurbain** est également « pluriel ». C'est un espace qui connaît de fortes disparités en termes de revenu, de taux d'emploi et de dynamisme économique. Il se transforme, en dépit de fragilités (développement relativement anarchique et inégal, offre de transports insuffisante...). Les franges de la **Seine-et-Marne** (notamment au sud) représentent la partie la plus fragile.

Le(s) chantier(s) du Grand Paris

Ces disparités spatiales vont évoluer. La réalisation du Grand Paris est un bouleversement majeur à l'horizon 2030 qui aura des incidences sur tout le Bassin parisien, et au-delà. Un chantier gigantesque qui vient de commencer au printemps 2017. Quelques chiffres :

Sept ans après la décision de créer quatre lignes de métro automatiques, le chantier a démarré. 200 km de tunnel et 68 gares verront le jour dans les dix à quinze ans. Avec le logement et l'urbanisme qui accompagneront ce chantier c'est un investissement prévu de 108 milliards d'euros, ce qui en fait un chantier colossal - premier chantier d'infrastructure en Europe, quatrième au monde - avec entre autres incidences qui peuvent concerner la BFC, 43 millions de tonnes de déblais de chantier à traiter. Un chantier qui va tirer par le haut l'activité et l'emploi : 115 000 emplois supplémentaires seraient créés en Ile-de-France. La mobilité francilienne en sera complètement bouleversée.



Comment ne pas imaginer les répercussions d'une telle réalisation sur les régions environnantes ? Entraînera-t-elle des créations d'emplois en Bourgogne-Franche-Comté ?

Les Jeux Olympiques de 2024 se tiendront à Paris. Ce grand chantier supplémentaire aura-t-il des incidences auxquelles la Bourgogne-Franche-Comté doit se préparer ?

Enfin comment ne pas mentionner le projet de construction du canal à grand gabarit qui relierait les confins de l'Ile-de-France aux grands ports de la Mer du Nord. S'il se réalise, par l'Yonne et la Seine, la Bourgogne-Franche-Comté sera connectée avec le nord de l'Europe.

Une gouvernance complexe

Si l'Ile-de-France est l'une des rares Régions à n'avoir pas changé de périmètre, elle connaît néanmoins des transformations institutionnelles radicales. Celles-ci complexifient sa gouvernance : création de la Métropole du Grand Paris, montée en puissance de l'intercommunalité, projets de rapprochement entre départements, réforme du statut de Paris... Ces transformations impliquent de nouveaux acteurs, des contraintes financières accrues, des chevauchements de compétences, etc. Par ailleurs, cet enchevêtrement institutionnel se traduit par une juxtaposition d'initiatives concurrentes dans la zone dense (par exemple « Réinventons Paris » de la Ville de Paris et « Dessine-moi le Grand Paris de demain » du Conseil régional). Au final, un enjeu de gouvernance se pose en Ile-de-France. La gouvernance est en effet un facteur déterminant pour renforcer le dynamisme d'une métropole, mais également pour limiter les externalités négatives.

QUELLES PERSPECTIVES DE COOPÉRATION ENTRE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET L'ILE-DE-FRANCE ?

Les recommandations qui suivent sont déclinées de l'affirmation précédente : il y a bel et bien un enjeu à prendre à bras le corps, de manière globale - pas seulement au coup par coup - dans des secteurs d'activités et des politiques sectorielles à inventorier. Exprimé autrement, il s'agit pour la Bourgogne-Franche-Comté de définir une politique globale qui coiffa les politiques sectorielles à propos desquelles les discussions se poursuivent (par exemple, les transports).

L'Ile-de-France doit admettre que son importance vitale dans la Nation ne l'oblige pas à être hégémonique ou ignorante des régions qui l'entourent mais qu'au contraire, son développement ayant aussi besoin des ressources existantes chez ses voisines, elle accepte un tour de table équitable, sans esprit de subordination.

La Bourgogne-Franche-Comté doit admettre de son côté que sa puissante voisine est utile à son propre développement, qu'elle a des atouts qu'elle n'a pas et que si elle doit chercher à en tirer profit c'est aussi en prenant en considération l'intérêt de l'Ile-de-France.

Le deal est donc délicat : construire une « interdépendance » entre les deux régions, dans l'acceptation d'un rapport de force disproportionné, lequel cependant ne doit pas être un obstacle à la recherche de compromis acceptables et acceptés. Les conditions de réussite de cette « interdépendance coopérative » reposent sur la méthode à mettre en œuvre pour que les politiques sectorielles puissent ensuite se négocier dans la sérénité. Nous sommes ici dans un cas de figure où la méthode conditionne le fond, ou il faut d'abord se mettre d'accord sur la démarche avant d'envisager les fins, tout en sachant que la méthode est elle-même porteuse d'une finalité politique.

De ce point de vue la recommandation du CESER s'expose en quatre propositions pour structurer la méthode de coopération avec l'Ile-de-France.

D'abord **organiser le bon tour de table** pour se mettre d'accord sur les principes qui doivent présider à la coopération, en préciser l'esprit et le périmètre. Les deux régions sont évidemment concernées. Mais qui plus précisément ? Comme il n'est pas envisageable de construire une coopération ayant une capacité prescriptive, la réflexion doit préciser si ce tour de table peut - ou doit - s'ouvrir à d'autres acteurs que les seuls responsables politiques décideurs régionaux (Régions de France) ? Nous pensons bien sûr aux représentants des deux CESER. Mais pas seulement. De la même manière cette réflexion doit se préoccuper de la place des autorités régionales - l'État entre autres - des autorités infrarégionales - les départements par exemple...

On voit immédiatement que la réponse à ces questions sera conditionnée par une deuxième préoccupation constitutive de cette méthode :



(17) Le CESER constate alors que l'Ile-de-France exerce une attraction très prégnante sur la Bourgogne. L'Ile-de-France peut donc apparaître comme une cible prioritaire et naturelle d'efforts de coopération. Sans nier l'importance vitale des relations économiques avec cette région, il semble que les priorités de l'Ile-de-France la détournent sensiblement de la Bourgogne. À travers l'exemple du Sénonais, le CESER estime que l'on est plutôt dans un cas de « vampirisation » que dans une démarche interrégionale équilibrée, les dynamiques de création d'emplois et de revenus étant plus intenses dans la partie ouest du Bassin parisien. Sans minimiser l'importance des coopérations et collaborations avec l'Ile-de-France (mais également Rhône-Alpes, le Centre ou l'Auvergne), le CESER considère que la priorité du développement à venir pour la Bourgogne se situe en direction de l'Axe rhénan. (Voir **Les coopérations interrégionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale**, avis du CESER de Bourgogne, 21 novembre 2012.)

Bien définir les objectifs de la coopération. À ce sujet, le groupe de travail recommande le pragmatisme sans se démunir pour autant d'une certaine ambition. Quelles sont les urgences à court, moyen et long terme ? Définir des objectifs c'est aussi préciser ce qui doit être désigné comme tel : des secteurs d'activités ? Des politiques publiques ? Des principes de bonne gestion ? Des champs de compétences ? Le CESER Bourgogne Franche-Comté suggère par réalisme que les objectifs à formuler soient dans un premier temps davantage apparentés à des principes qu'à des politiques publiques bien circonstanciées. Ces politiques publiques seront ensuite plus facilement examinées si elles reposent sur des accords de principe clairement énoncés. La liste non exhaustive de ces principes pourrait comporter les items suivants :

- Utiliser la coopération comme une instance de réflexion pour la mise en cohérence des politiques publiques qui concernent les deux régions (par exemple l'axe Seine - un CPIER bis ? le vélo-tourisme ? le tourisme fluvial ?).
- Rechercher les économies d'échelle et les mutualisations souhaitables des outils entre les deux régions (par exemple l'accès aux services dans les zones frontalières peu denses - sud Ile-de-France / nord Bourgogne-Franche-Comté...).
- La coopération comme instrument d'innovation et de fertilisation croisées des politiques publiques dans les territoires (par exemple la coopération entre pôle de compétitivité - un seul pour le moment concerné : Vitagora - l'appui à l'internationalisation des entreprises ou encore l'agro-alimentaire avec les liens à créer entre les cités de la gastronomie - Les Halles et Dijon - le développement des circuits courts et AOC en Ile-de-France...).
- La coopération comme moyen de rechercher les complémentarités entre les deux régions (complémentarité des politiques industrielles par exemple, ou touristiques, ou universitaires...).
- Utiliser la coopération pour traiter en priorité les questions ayant par définition une dimension interrégionale entre la Bourgogne-Franche-Comté et l'Ile-de-France (par exemple la mobilité avec les navetteurs de l'Yonne, l'environnement avec la gestion des matériaux de construction des chantiers du Grand Paris...), mais aussi les questions des « effets frontalières » dans une perspective de gestion plus efficace (par exemple : échanges de bonnes pratiques sur l'accès aux services dans les franges en déshérence ou les zones peu denses, ou encore l'articulation des réseaux de transports régionaux...).

Nous recommandons de limiter dans un premier temps le nombre des « objectifs - principes » qui constitueront la colonne vertébrale de la coopération interrégionale. Ne pas trop embrasser, aller au plus urgent, voire au plus facile... pour éprouver les capacités à tenir un travail commun dans la durée.

Adapter les outils aux projets

De la formulation des objectifs à leur mise en œuvre il faudra en passer par la construction d'outils adaptés aux projets : chartes, ententes interrégionales, contrat de plan plus tard, PNR, nouveaux pôles de compétitivité, associations *ad hoc*...

Enfin, **construire des « représentations spatiales »** cohérentes mais pas trop nombreuses pour créer une culture commune de la coopération Bourgogne-Franche-Comté / Ile-de-France, condition sine qua non à la pérennité et aux ambitions de long terme.

En conclusion

Jusqu'ici la question de la coopération avec l'Ile-de-France n'a été sérieusement posée que par le CESER Ile-de-France dans son rapport de 2015. De son côté, la Bourgogne avant la fusion, avait aussi abordé cette question mais de façon plus lâche, se souciant davantage de la coopération internationale ou de coopération au-delà des régions de proximité, que des rapports avec sa grande voisine fort peu abordés dans l'avis produit en 2012 (17). L'engagement volontariste du CESER Ile-de-France dans les coopérations tous azimuts reste une invitation à le rejoindre. Son avis est très insistant à cet égard :

FRONTALITÉ ET TRANSFRONTALITÉ AVEC LA SUISSE



L'ouverture à des coopérations et la recherche de synergies avec les régions limitrophes à notre grande région est identifiée par le CESER comme une des conditions de la réussite de la fusion Bourgogne-Franche-Comté. C'est dans cet esprit qu'une attention particulière est portée aux questions spécifiques à la zone frontalière avec la Suisse. Les excellentes relations établies depuis des décennies avec nos voisins suisses à travers de nombreux programmes et projets économiques, scientifiques, environnementaux sont un atout pour la réussite de l'intégration des deux espaces frontaliers de l'Arc jurassien en un territoire transfrontalier bien identifié, enjeu à prendre en compte dans la politique de développement de la région Bourgogne-Franche-Comté. La frontière est une richesse et la coopération transfrontalière, forte d'une expérience acquise de longue date, prend naturellement place dans la plupart des projets de développement : à l'échelle régionale, les grands schémas adoptés, ou en cours d'élaboration, par le Conseil régional ou les schémas sectoriels définis par la CCI Bourgogne-Franche-Comté en sont des exemples récents significatifs. Distinguant transfrontalité et frontalité, ce travail met spécifiquement l'accent sur l'espace frontalier français pour lequel une ligne politique et une stratégie claire restent encore à définir en cohérence avec une coopération transfrontalière ambitieuse. Le territoire transfrontalier Arc jurassien ne peut se construire qu'à partir de deux espaces frontaliers solides et également attractifs.



Cette zone de la région Bourgogne-Franche-Comté ne doit pas être vue comme un territoire périphérique, voire marginal, dont le principal atout serait de faciliter l'ouverture vers la Suisse, mais bien comme une zone particulièrement intéressante en termes de création de richesses dans des domaines comme l'industrie, l'agriculture et le tourisme. Elle contribue grandement à l'image industrielle de la Bourgogne-Franche-Comté. Plus spécifiquement, ce rapport étudie la situation de la bande frontalière séparant la Franche-Comté de la Suisse Romande. Perçu souvent comme un Eldorado, l'espace frontalier est en réalité fragile. L'enjeu de la nouvelle industrialisation de la nouvelle région (cf., chiffres INSEE pour la Bourgogne-Franche-Comté) prend tout son sens sur l'espace frontalier et renforce la nécessité d'une vision économique ambitieuse et de mesures significatives et territoriales pour amener l'industrie à réinvestir cette zone frontalière.

De manière plus conjoncturelle, cette zone est confrontée aux nouvelles craintes et menaces apparues sur les territoires ruraux, craintes liées côté français, aux grandes réformes telles que la loi NOTRe et la métropolisation et menaces côté suisse, concernant la réforme de la fiscalité, la montée de la xénophobie et les problèmes que rencontre l'horlogerie de luxe dont les répercussions sont aujourd'hui réelles.

Pour une bonne compréhension des enjeux, l'étude retrace l'histoire des deux régions, parties intégrantes respectivement de la France et de la Suisse, deux États fortement dissemblables, même (18) en opposition totale sur certains aspects. Sans être exhaustive, elle aborde les problèmes de frontalité et les risques liés à la confrontation permanente entre deux territoires ne partageant que peu de points communs et notamment entre deux économies basées sur des modèles très différents. En réponse à l'objectif de ce travail, des pistes précisant les mesures et les leviers disponibles sont ici proposées.

(18) Jura sans frontière ? Parentés, affinités et divergences, en Direct n°234, Vincent Bichet - Jean-Claude Daumas - Dominique Jacques-Jouvenot - Alexandre Moine - François Hainard - Patrick Rérat.

ÉTAT DES LIEUX

Deux territoires si proches, si loin

La France et la Suisse sont deux États que leur organisation politique respective place en opposition totale. La France comme la Suisse possèdent un pouvoir central et des pouvoirs délégués via des régions pour la France et des cantons pour la Suisse. Là s'arrête la similitude entre un État unitaire déconcentré et décentralisé, la France et un État fédéral, qui n'a de confédération que le nom, la Suisse. Parmi les différences qui résultent de cette opposition, on retiendra ici celle des modèles économiques et des systèmes d'imposition des entreprises.

■ Deux modèles économiques différents

Le modèle français

Si depuis la décentralisation née dans les années 80, les Régions françaises possèdent une certaine autonomie, elles restent totalement dépendantes de l'État central concernant leur financement. On note une évolution récente avec la possibilité de remplacer la dotation générale de fonctionnement (DGF) que l'État verse aux Conseils régionaux par un montant équivalent de TVA (application en 2018). Cet accroissement d'autonomie est une réelle avancée.

Le modèle français, quelle que soit la couleur politique du pouvoir central, reste un modèle où l'État joue un rôle de régulateur intervenant sur l'économie via des aides aux entreprises, ou impliqué dans de grandes entreprises via l'actionariat. Son rôle apparaît en particulier dans le secteur social via la protection sociale, sans doute une des plus efficaces au monde.

Cet interventionnisme par la lourdeur administrative et le nombre d'offices institutionnelles aptes à offrir des aides, freine souvent la velléité de création d'entreprises même si les intentions sont toujours louables.

Enfin comme on le verra, l'imposition des sociétés est définie nationalement. Les Régions n'ont à ce jour aucune latitude sur l'assiette des prélèvements.

Le modèle suisse

Le système suisse est très différent. Les cantons ont la capacité non seulement de lever les impôts à leur profit mais les assiettes sont à ce jour décidées dans chaque canton. Cette capacité de jouer sur l'imposition en fonction des caractéristiques des cantons (cantons industriels ou cantons touristiques) joue un rôle considérable dans l'attractivité de la confédération en créant une grande adaptabilité en fonction des caractéristiques socio-économiques des territoires. Rappelons que cette autonomie cantonale portait, il y a encore quelques décennies sur la définition du droit de vote, sur le choix de la police cantonale, etc.



Cette autonomie conduit à un modèle très flexible. La création d'entreprises est rapide mais l'entrepreneur, peu assujéti fiscalement, est également peu aidé par les cantons. Si les faits semblent confirmer l'efficacité de ce modèle ultralibéral, il ne faut pas oublier que la Suisse assoit une partie de sa réussite sur la masse de travailleurs étrangers (plus du quart de la population) qui peuvent être aussi vite embauchés que licenciés.

■ Deux modèles fiscaux différents

L'imposition des entreprises en France

L'impôt sur les sociétés (IS) taxe les bénéfices des entreprises. Il a été créé en 1948. En 2014, l'IS représentait 36 milliards d'euros soit environ 12 % des recettes de l'État ; Il est fixé à 33,33 % depuis le 1^{er} janvier 93. À noter qu'il était de 50 % jusqu'en 1985. Il a progressivement diminué et devrait peut-être diminuer durant le prochain quinquennat. L'IS connaît un taux réduit de 15 % pour les PME dans certaines conditions (chiffre d'affaires inférieur à 7,63 millions d'euros, capital au moins à 75 %, détenus par des personnes physiques...). Au-delà de 38 120 € de bénéfice, le taux applicable est de 33,33 %

Cela dit, le modèle français est basé sur une fiscalité des entreprises particulièrement lourde, associée à une pratique d'aides variées fournies soit par l'État soit par les collectivités comme évoqué plus haut. Cette stratégie de la main droite qui donne et la main gauche qui reprend est sans doute un des éléments qui expliquent, par les prélèvements et la lourdeur des démarches à effectuer pour obtenir les aides, la lenteur de la reprise de l'économie de la région (en particulier). Ces effets négatifs sont particulièrement ressentis par les PME. Seuls deux pays d'Europe (Italie et Estonie) taxent les PME à un niveau plus élevé que la France.

Selon un nouveau rapport de la Banque Mondiale, de l'IFC* et de PwC* sur la réforme de la fiscalité des PME dans le monde, la fiscalité en France représente 65,7 % du résultat commercial d'une PME, même si la complexité du système s'atténue.

Notons qu'un certain nombre de mesures telles que le CICE associé au pacte de responsabilité amènent à une légère baisse de la fiscalité sur les entreprises.

L'imposition des entreprises en Suisse

En comparaison avec l'Europe et la France en particulier, les impôts pour les entreprises en Suisse sont très bas. Modèle fédéral très décentralisé oblige, il se décompose en trois types de taxes :

- impôt fédéral direct sur les bénéfices : 8,5 %,
- impôt cantonal sur les bénéfices : entre 5.9 et 16 %,
- impôt cantonal sur le capital (0,05 à 0,3 %).

Soit un total compris entre 14,5 et 25 %.

Cela dit, par l'optimisation fiscale, des taux fiscaux beaucoup plus bas sont possibles. L'exonération fiscale est concédée au cas par cas selon le canton et le type d'activité.

On note la différence entre les deux pays, à la rigidité fiscale française s'oppose en Suisse une flexibilité considérable, fonction des réalités conjoncturelles des territoires.

Situation géographique

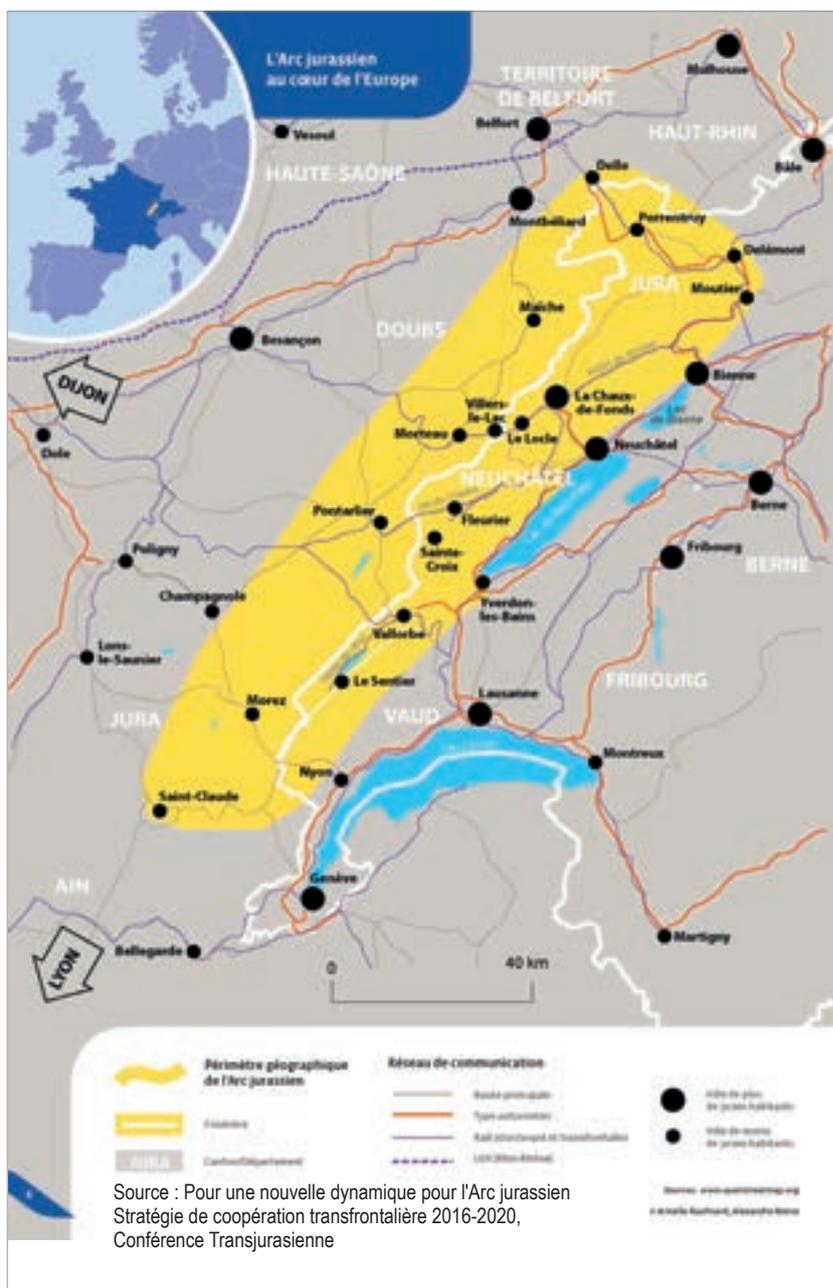
L'arc jurassien est une région de moyenne montagne limitée au nord et au sud par deux régions très technologiques, la région Grand Est et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces deux régions possèdent de grandes villes, Nancy et Strasbourg d'un côté et Lyon et Genève de l'autre. Par opposition, l'arc jurassien et sa périphérie ne possèdent que des villes de taille moyenne, Besançon, Belfort-Montbéliard, Neuchâtel et Lausanne. Cette absence de grande agglomération, l'éloignement des grands centres d'activités et de décisions et la concentration croissante des ressources publiques et privées dans un réseau de métropoles, cela tant côté suisse que côté français, sont sans doute des éléments de fragilité qui participent à la faible visibilité de l'arc jurassien.

Situé en grande partie sur la frontière entre la France et la Suisse, le massif du Jura est traditionnellement séparé en deux entités, nommées le « Jura français » et le « Jura suisse », suivant le côté de la frontière où l'on se situe. Sa superficie est estimée à environ 14 000 km², avec 9 860 km² en France. Il est caractérisé par un climat rude, de type semi-continentale à montagnard, malgré son altitude modeste et sa position géographique. Sa géologie à fort caractère karstique conduit à un paysage très varié voire contrasté avec de nombreux cours d'eau de faible importance en terme de débit mais de grand intérêt en terme de biodiversité et donc en terme de tourisme et de pêche.



La frontière séparant la Franche-Comté de la Suisse s'étire sur 230 km le long de l'arc jurassien du sud-ouest au nord-est, en gros de Saint-Claude dans le Jura au territoire de Belfort pour la France et de Genève à Délémont pour la Suisse.

Du côté franc-comtois, l'arc jurassien occupe une partie des départements du Doubs, du Jura et du territoire de Belfort. Du côté suisse, il englobe les cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud.



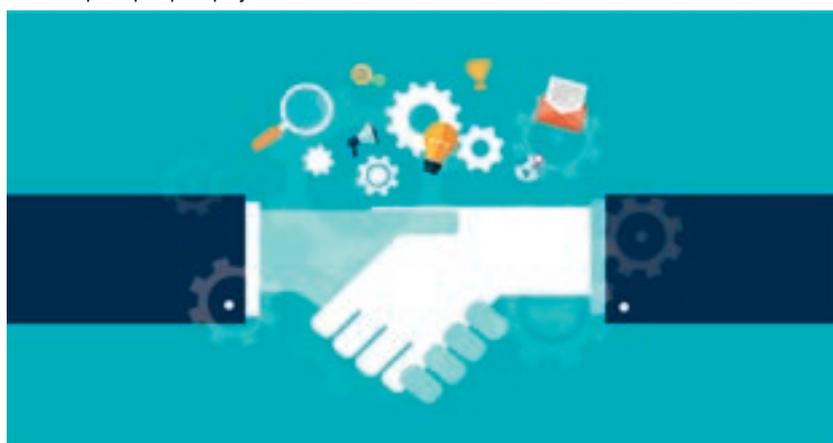
Relations historiques entre Franche-Comté et Suisse Romande

Comprendre la situation présente, afin d'anticiper l'avenir, nécessite un regard en arrière. Malgré les différences dans les modèles socio-économiques des deux pays, les deux régions frontalières ont toujours montré des similitudes de comportement dues au climat et au relief de petite montagne des deux côtés de la frontière impliquant

des économies basées sur les mêmes valeurs : l'agriculture grâce à la qualité des pâturages, l'élaboration de fromages à longue conservation et la fabrication d'objets de petite taille pour rentabiliser les longs mois d'hiver où l'agriculteur confiné dans sa ferme ne pouvait rester oisif.

On notera également les liens ancestraux unissant les communautés des deux côtés de la frontière. Durant la guerre de dix ans au 17^e siècle, la Suisse ouvrit ses frontières aux Comtois persécutés conduisant à un afflux de population difficilement absorbable par le pays mais permettant de sauver sans doute des milliers de vies. C'est à rapprocher de la situation actuelle où, pour des raisons bien différentes, la zone frontalière suisse est saturée de navetteurs en déplacement à certaines heures de la journée créant comme on le verra des manifestations xénophobes à relent raciste. Pendant les guerres récentes, on retrouve cette solidarité faisant de cette frontière un lieu de passage de nourriture, de résistants et de français de confession juive fuyant l'État de Vichy. Le maintien de l'activité fromagère en Franche-Comté en période de guerre est un exemple de cette entraide.

Notons que dans tous ces cas, ce sont des initiatives ponctuelles prises par les populations locales qui ont permis cette porosité : ainsi, la ligue héréditaire signée entre les Francs-Comtois et les Suisses en 1511 et qui aurait dû amener les Suisses à défendre les comtois n'a pas été mise en pratique par crainte du grand voisin français. C'est le petit peuple qui joua sans doute un rôle crucial.



Porosité économique

Ce qui est aussi remarquable est la porosité économique entre les deux régions qui, à bien des égards, peuvent être vues comme des régions « miroirs ».

En effet, au plan de la production de produits laitiers, les deux côtés de la frontière développent des fromages à pâte pressée cuite autrefois indifféremment appelés gruyères des deux côtés de la frontière. En fait, il semble que ce soit quelques fromagers suisses qui aient introduit cette manière de procéder en Franche-Comté.

De même, l'horlogerie et les microtechniques sont présentes des deux côtés de la frontière avec la même expertise et la même qualité.

L'osmose est permanente entre les deux régions : hier, ce sont des Suisses de confession protestante mennonite qui ont migré dans le pays de Montbéliard introduisant leur race bovine, la Simmental, race qui deviendra au fil des améliorations comtoises la montbéliarde. Aujourd'hui, c'est cette même montbéliarde qui redynamise la race Simmental suisse.

L'horlogerie obéit à cette même approche : c'est un groupe d'horlogers suisses du Locle mené par le genevois Laurent Mégevand qui introduisit à Besançon l'horlogerie. D'autres Suisses se sont également installés dans le nord franc-comtois créant de nombreuses manufactures horlogères et autres.

Une fois de plus c'est essentiellement le « bottom-up » (du bas vers le haut) qui a régi et régit encore la porosité entre les deux régions. Les pouvoirs publics et les instances régionales ont souvent joué un rôle mineur.

L'étude réalisée en 2016 par le « forum transfrontalier » met en valeur, la richesse des nombreuses coopérations de proximité, essentielles au quotidien pour ces « territoires finistères ». Portées par la société civile, ces initiatives, souvent des micro-projets mettant en œuvre peu de moyens financiers mais restant basées sur la relation humaine entre quelques individus des deux régions, font de l'arc jurassien un « véritable laboratoire du faire-ensemble et du vivre-ensemble ». Ces micro-projets se retrouvent répartis tout le long de la frontière commune alors que les projets d'envergure tels que les projets européens INTERREG sont plutôt présents dans les grandes agglomérations telles que Besançon, Neuchâtel et Lausanne.

Démographie

La population globale s'élève à environ 2,4 millions d'habitants répartis à part égale de chaque côté de la frontière. La partie suisse bénéficie d'un meilleur dynamisme démographique qui peut s'expliquer par une attractivité amenant une immigration plus importante que dans la zone française.

En trente ans la densité de population s'est très fortement renforcée côté suisse (+40 habitants au km²) en raison de l'attractivité du territoire alors qu'elle n'a progressé que de 5 habitants au km² durant la même période du côté franc-comtois.

Ce sont bien les apports migratoires qui dynamisent l'arc jurassien suisse.

Concernant les grandes villes, les villes suisses perdent des habitants alors que les villes françaises sont attractives, à l'inverse des emplois. En revanche, par âge, la répartition de la population s'est rapprochée de part et d'autre de la frontière. On note également que les jeunes désertent l'arc jurassien. Les moins de 25 ans représentent environ 30 % de la population (31 % en France pour 29 % en Suisse). On retrouve les jeunes dans les villes universitaires et dans certaines zones comme dans la bande frontalière du Doubs et autour de Morbier. C'est l'effet transfrontalier et l'attractivité des bons salaires suisses qui expliquent cette situation.

Une des conséquences est un vieillissement global de la population des deux côtés de la frontière. Ce point sera un des éléments pertinents incontournables dans l'analyse ultérieure de la situation transfrontalière.

Mouvements migratoires et emplois

Dans l'analyse ci-dessus, si on note des variabilités de paramètres, celles-ci restent modestes et donnent des deux régions frontalières une vision plutôt homogène. Les différences apparaissent beaucoup plus nettement, voire crûment, quand on analyse les flux migratoires des populations. Du côté suisse, 6 % des emplois sont occupés par des frontaliers, chiffre très significatif. En termes de population, cela correspond à 49 600 français dont 32 000 résident en France.

Depuis 2011 les effectifs ont augmenté de 28 %, la hausse étant la plus marquée dans l'horlogerie. Si la majorité des emplois concerne l'industrie horlogère, l'emploi frontalier s'est diversifié dans le secteur tertiaire comme le commerce et les activités liées à la santé.

On note que l'obligation de résidence à moins de 10 km de la frontière ayant été levée (19), certains frontaliers résident à 30 km de distance de la frontière, grâce à un réseau routier correct, ce qui ne veut pas dire que les questions de mobilité ne sont pas à prendre en compte (cf. plus bas « Problèmes d'infrastructures routière et ferroviaire »).

Enfin, les 1,1 million d'emplois dans l'arc jurassien sont répartis entre les deux zones de manière inégale : 60 % du côté suisse, 40 % du côté français. La situation continue à se déséquilibrer, la Suisse connaissant une augmentation du nombre d'emplois de 1,9 % entre 2000 et 2011, tandis que du côté français, la destruction d'emplois était de 0,3 % pour la même période.



(19) <http://www.ambafrance-ch.org/Situation-des-frontaliers-francais>

DEUX RÉALITÉS DÉPENDANTES

Problématique frontalière

Dans ce paragraphe sont abordées les causes et les conséquences sur la partie française, des disparités précédemment soulignées.

■ L'effondrement de l'horlogerie dans les années 70

Plusieurs éléments ont conduit à la quasi-disparition de l'industrie horlogère en Franche-Comté. Parmi ceux-ci, on peut rappeler le comportement conservateur des horlogers considérant que les montres fabriquées en Franche-Comté (de même qualité que celles de leurs voisins suisses) résisteraient à la déferlante japonaise, les premières montres japonaises étant de très mauvaise qualité. Du fait de l'absence de veille technologique, l'apport de l'électronique qui allait envahir la mécanique horlogère, n'a pas été intégrée dans une vision prospective. Dans les rapports tentant d'expliquer le fiasco horloger, on note parmi les éléments aggravants, l'absence de recherche et d'innovation de rupture, le Comtois restant sur une logique d'innovation incrémentale.

Remarque : Les Suisses ont adopté une attitude similaire mais ont bénéficié d'une part, de moyens financiers conséquents et d'autre part de l'inventivité et du dynamisme d'un personnage hors du commun, Nicolas Hayek qui, entre autres, inventa la montre « Swatch » et le concept de la mini voiture « Smart ». Le renouveau de l'industrie horlogère suisse lui doit énormément.



■ Formation professionnelle et voie de l'apprentissage

La difficulté récurrente à faire reconnaître la formation professionnelle comme une voie d'égale dignité à celle de la formation générale est une faiblesse nationale. Elle a pour corollaire la faiblesse de la reconnaissance de l'apprentissage, dispositif insuffisamment utilisé. Deux problèmes entre autres, peuvent expliquer cette différence avec nos voisins :

- L'approche élitiste française liée à un mécanisme de formation reposant sur une sélection par l'échec, l'intelligence de la main restant encore difficilement admise en France.

- La difficulté de trouver de jeunes apprentis dans des métiers en tension dont l'attractivité est faible malgré des salaires souvent intéressants.

Plus spécifique à la région Franche-Comté, de nombreux chefs d'entreprises de production de haute technologie, en particulier en horlogerie, renâclent à prendre des apprentis en formation avec comme argument légitime, qu'ils alimenteront les entreprises suisses dès leur qualification.

Principale conséquence de cette situation, l'assèchement des entreprises comtoises et surtout la fuite des compétences de l'autre côté de la frontière qui ont une répercussion sur l'activité économique de la zone frontalière. Cette situation ne concerne pas que la technologie, elle touche les services comme ceux de la santé (infirmiers, aides à domicile, etc.).

■ L'attrait des grandes villes

Besançon, surtout, attire les compétences et les entreprises, à l'image des grandes villes suisses. Il en découle une désertification de plus en plus marquée des zones rurales, phénomène auquel n'échappe pas la zone frontalière réputée industrielle.

Problématique transfrontalière

La problématique transfrontalière est analysée quant à ses conséquences pour la région Bourgogne-Franche-Comté. On évoquera divers aspects tels que l'évolution de l'opinion suisse vis-à-vis de l'immigration, les modifications parfois brutales des parités monétaires, les conséquences de l'évolution du marché du luxe et enfin les conséquences d'un licenciement massif en Suisse, notamment sur les caisses d'allocation-chômage.

■ Situation socio-économique en Suisse

Évolution de l'opinion suisse : on note une évolution sociétale en Suisse vis-à-vis de la population immigrée. Même si dans les récentes votations, les cantons romands ont voté contre un durcissement de la législation envers les étrangers, la Suisse dans sa globalité voit de plus en plus l'immigration comme génératrice de problèmes sociétaux. On retrouve là un phénomène identique à celui qui a conduit au Brexit, même si les premières réactions n'ont pas été xénophobes mais simplement liées à l'engorgement des voies de circulation en bordure de frontière. Aujourd'hui, l'emploi frontalier déclenche des tensions de plus en plus vives dans la population suisse allant jusqu'à s'opposer à de nouvelles implantations d'entreprises comme en ont témoigné les représentants de collectivités de la zone frontalière suisse lors du séminaire organisé par L'OSTAJ à Pontarlier en septembre 2016.

Plus récemment, sous l'influence des mouvements populistes, l'irritation a porté plus généralement sur les frontaliers créant un véritable malaise dans une partie de la population qui ne se retrouve pas dans cette nouvelle attitude xénophobe.

Les récentes évolutions législatives ne seront pas sans effet ni sur la nature des liens de la Suisse avec l'UE, ni sur la réalité transfrontalière. Elles permettent à la fois de préserver les accords bilatéraux avec l'Europe, de donner en partie suite à la votation du 9 février et d'apporter des modifications sur le travail frontalier loin d'être neutres.

- Loi d'application de la votation du 9 février 2014 « contre l'immigration de masse ». Sans imposer de réelle limite à l'immigration, elle incite cependant les entreprises à recruter une main d'œuvre locale. Ce texte dit de "préférence des travailleurs en Suisse, version allégée" précise que « lorsque certains groupes de profession, domaines d'activités ou régions économiques enregistrent un taux de chômage supérieur à la moyenne », le service public de l'emploi proposera un candidat. Si aucun chômeur suisse ne correspond au profil recherché les employeurs sont alors libres de recruter à l'étranger, en France notamment. La consultation sur cette loi et l'évolution constitutionnelle s'est terminée début septembre 2017.

- Compatible avec le protocole III d'Autorisation de libre circulation des personnes (ALCP) validant l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie, entré en vigueur le 1^{er} Janvier 2017, il intègre des dispositions pour les frontaliers :

- L'obligation de retour quotidien dans le pays d'origine est remplacée par une obligation de retour hebdomadaire.

- Le domicile et le lieu de travail des frontaliers ne doivent plus nécessairement être situés en zone frontalière.

Incertitude sur le chômage en zone frontalière : le récent et inattendu dé plafonnement du franc suisse (20) a démontré la réactivité de la Suisse et sa souplesse d'adaptation face à une situation - l'indexation du franc suisse sur l'euro - qui devenait un vrai problème pour l'économie suisse. Cela doit être un point important de mise en garde de notre région : la Suisse n'appartient pas à la Communauté Européenne, elle agit toujours en fonction de ses intérêts et non en fonction de ceux de l'Europe et souvent à court terme. Des bouleversements profonds dans l'équilibre socio-économique entre les deux parties de l'arc jurassien ne sont pas à écarter dans l'avenir.



(20) 15 janvier 2015.

Ainsi, le déflafonnement conduisant au flottement du franc suisse impacte directement l'économie locale : si le franc est fort, le chômage guette les travailleurs qui peuvent être licenciés du jour au lendemain ; si au contraire il est faible, la Suisse vient faire ses courses sur le marché du travail comtois, privant les entreprises locales de main d'œuvre qualifiée, situation dramatique si, comme la conjoncture semble le montrer, la zone euro sort de la stagnation.

On ne peut cependant sous-estimer les conséquences d'un franc fort pour les travailleurs suisses, les frontaliers étant enclins à accepter des salaires plus bas en francs suisses mais toujours élevés en euros.

Ralentissement des marchés de l'horlogerie et du luxe : si le marché du luxe est en cours de reprise sur les produits tels que maroquinerie et parfum, le luxe horloger est en forte récession.

Cette forte récession est due à plusieurs facteurs géopolitiques. On peut citer les mesures anticorruption mises en place par la Chine qui ont impacté directement et profondément le marché du luxe horloger en Suisse. Le groupe Richemont (21) a vu ces derniers mois son chiffre d'affaires se contracter de 15 % amenant les dirigeants à repenser complètement leur management.

On peut également citer la crise ukrainienne qui s'est accompagnée de mesures de gels d'actifs russes dans les banques européennes ainsi que la chute du baril de pétrole ont amené les acheteurs de montres de luxe de Russie et des pays du golfe à reporter leurs achats. Cela dit, ces commentaires doivent être relativisés quant à leurs conséquences sur l'économie suisse : les marges bénéficiaires dégagées sur les produits de luxe sont telles qu'une diminution du chiffre d'affaire a sans doute des conséquences sur l'actionariat quand il y en a, mais l'effet est limité (22). C'est surtout sur l'emploi que les conséquences seront plus visibles et plus particulièrement sur l'emploi frontalier.

La menace de licenciement, surtout des frontaliers qui jouent le rôle de variable d'ajustement, devient donc aujourd'hui une réalité.

Dans la zone frontalière française, l'évolution du chômage et de ses conséquences est significative. Le retentissement de la récession du marché du luxe horloger se manifeste dans différents domaines, notamment celui de la formation où sont envisagées des réductions de capacité d'accueil dans certains cursus technologiques du secteur horloger.



La Réforme de l'Imposition des Entreprises : la RIE II : la Suisse accorde aujourd'hui des réductions d'impôts aux sociétés à statut spécial, principalement aux holdings, soit actuellement 7 % des entreprises implantées en Suisse. Ces accords fiscaux rendent la Suisse extrêmement attractive pour les holdings mixtes ou de domicile. Cette situation est vue par l'OCDE et l'Union européenne comme inégalitaire vis-à-vis des autres pays et de fortes pressions ont été appliquées sur Berne avec menaces de rétorsion à l'appui si la Confédération ne modifiait pas ses régimes fiscaux. En réponse aux incitations européennes de mise en conformité du régime d'imposition des entreprises, la Suisse s'est engagée dans une révision profonde visant à renoncer à

(21) Numéro deux mondial du luxe, possède notamment Mont Blanc, Lancel et Cartier.

(22) Analyse confirmée par un entretien avec un horloger suisse.

cette mesure d'allègement fiscal. Le projet RIEIII allait dans ce sens tout en compensant les augmentations de taxes payées par les holdings par de nouvelles mesures d'aide telles que des allègements fiscaux accordés aux entreprises innovantes (boîte à outils fiscale telle qu'une « patentbox » (23) permettant de substantielles réductions fiscales). Le refus de la réforme lors de la votation du 12 février 2017 est un mini-séisme car le peuple a voté massivement contre cette réforme (59 % de non) qui à ses yeux risquait d'alourdir l'imposition des ménages, cette réforme s'accompagnant mécaniquement d'une perte de rentrée fiscale de plus de deux milliards de francs suisses (24).

Il faut maintenant attendre le plan B du projet RIE III, le contenu de la loi fédérale qui en découlera et surtout sa déclinaison cantonale pour mesurer les effets de la révision sur l'imposition des entreprises et par là-même sur l'attractivité de la Suisse.

Par ses effets économiques, cette réforme aura un impact sur le territoire frontalier français. Anticiper un renforcement de la disparité d'imposition des entreprises déjà bien réelle est un argument supplémentaire pour que soient prises des mesures fiscales pour placer la zone frontalière française sur un pied d'égalité avec la zone suisse.

Coût du retour au pays des frontaliers : même s'il existe des conventions avec les cantons suisses permettant d'assurer, sous certaines conditions, une allocation de chômage aux travailleurs français licenciés, durant des périodes de 18 mois, dans la majorité des cas les allocations de chômage des travailleurs de retour sur le territoire comtois sont assurées par les caisses de chômage françaises. Plus précisément, un salarié d'une entreprise suisse résidant en France, ayant travaillé à temps complet, perçoit au chômage une allocation correspondant à 57 % de son salaire, allocation versée par les caisses françaises. Il a certes cotisé pour le risque de perte d'emploi à hauteur de 1 %, cotisation prélevée par la Suisse. Mais, ce qui peut être lourd de conséquence, c'est non seulement l'accord aujourd'hui en vigueur : la Suisse n'est tenue de reverser à la France que les trois premiers mois de chômage, mais aussi la réalité : ce reversement n'est pas pratiqué, les services français rencontrant des difficultés pour en calculer le montant.

Un afflux brutal de travailleurs licenciés aurait un coût considérable sur l'économie. À titre d'exemple réel, un mécanicien gagnant en France 1 400 euros, est embauché en Suisse en CDI au salaire de 2 800 euros. De retour en France après un licenciement sec (8 jours de préavis), c'est la caisse française qui assure son indemnité sur la base de 2 800 euros, soit 1 600 euros. Or, en janvier 2016, une estimation portait à 14 000 le nombre de chômeurs frontaliers, dont une part importante de salariés de l'horlogerie avec un salaire souvent au-delà de l'exemple pris.

Le coût réel pour l'État français sera la différence entre l'indemnité réelle et l'indemnité qui serait perçue si le salarié avait travaillé en France. En période non critique, le montant global n'est pas spectaculaire. En cas de licenciement massif, la charge sur les caisses d'indemnisation sera considérable.

Une révision des conditions d'indemnisation des chômeurs frontaliers est en discussion au sein de la Commission européenne, cela dans le cadre de la mise à jour des règles de coordination de l'assurance chômage entre les États membres ou associés. Le projet consisterait à faire porter le coût de l'indemnisation par le pays dans lequel s'effectue le travail (25). La France serait clairement gagnante. La Suisse, qui chiffre la facture à plusieurs centaines de millions de francs, est vent debout.

Incitation à la recherche d'un emploi : le montant de l'indemnité de chômage indexée sur le salaire en suisse a un effet pervers n'incitant pas à la recherche rapide d'un travail sur le territoire français. Exemple, un technicien supérieur en microtechniques qui gagne en Suisse le double du salaire français préfère attendre une nouvelle opportunité suisse plutôt que de chercher en France. Financièrement, il est gagnant, en tant que chômeur, puis, lorsqu'il aura un nouvel emploi, en tant que travailleur en Suisse.

Une situation économique plus fragile qu'elle n'y paraît : les industriels suisses ont une vision beaucoup moins idyllique de la situation socio-économique de leur pays que celle perçue du côté français. La forte dépendance à la main d'œuvre qualifiée étrangère (25 % de la population suisse est étrangère), la levée du secret bancaire,



(23) Le développement ainsi que l'utilisation des droits de propriété intellectuelle (PI) par les entreprises suisses devront être encouragés par le biais des mesures fiscales spécifiques. À cet égard, une patent box (« encouragement en aval » à la production dans le domaine de la recherche et développement) sera instaurée au niveau cantonal, menant à une imposition réduite de revenus de PI éligibles.

(24) Du côté officiel on parle de 1,1 milliard de francs pour la Confédération et de 1,3 milliard pour les cantons mais tous les cantons ne subiront pas les conséquences de la RIEIII de manière égalitaire.

(25) Les Échos - 10 mars 2017.

la crise du pétrole et celle de l'Ukraine, les lois anti-corruption chinoises sont autant de facteurs qui risquent de fragiliser l'économie suisse. À cela s'ajoute le constat que, dans certains milieux, l'image de sérieux et de stabilité est en partie ternie par des comportements bancaires donnant un sentiment mitigé quant aux garanties économiques et financières de la confédération dans les années à venir.

Cela dit, la Suisse reste pour les pays d'Europe un pays très attractif voire un modèle de réussite.

Risque de récession : le PIB en Suisse avait progressé de 1,9 % en 2014, il s'était contracté à 0,9 % en 2015. L'appréciation brutale du franc suisse est sans doute partiellement responsable de cette baisse. Il est clair que lorsqu'une partie de l'économie suisse est en difficulté (due comme actuellement au commerce extérieur) c'est, entre autres, la variable d'ajustement « emploi des frontaliers » qui est la première impactée. Cela dit, la réactivité économique suisse permet de penser que ces variations de PIB pourraient ne pas être significatives au plan de l'emploi frontalier qui suit les fluctuations bon gré mal gré.

Enfin, la situation globale mondiale et plus particulièrement celle des pays voisins européens seront des facteurs qui participeront sans aucun doute à la réduction mondiale du PIB. La Suisse n'y échappera pas.



■ **Problèmes d'infrastructures routière et ferroviaire**

L'infrastructure routière suisse de bonne qualité est toutefois de moins en moins adaptée à l'afflux massif et quotidien des frontaliers. À certaines heures, aussi bien les grands axes que les petites routes sont encombrés de files ininterrompues de véhicules français. Cette situation exaspère les autochtones et alimente le sentiment xénophobe. Les difficultés rencontrées dans la réalisation d'évolutions ferroviaires et notamment le retard pris dans l'amélioration de la ligne des horlogers sont des sujets d'inquiétude et de sources de tension.

■ **Problèmes de disponibilité de territoires constructibles**

Un aspect souvent méconnu du côté français est le sentiment de plus en plus marqué chez nos voisins suisses de l'exiguïté du territoire helvétique. On retrouve en fait la même problématique que dans l'autre grand pays technologique qu'est le Japon : beaucoup de zones montagneuses et des terres agricoles non constructibles. Cette situation amène certains industriels à regarder par-dessus la frontière.

REDYNAMISER LA ZONE FRONTALIÈRE : QUELLES SOLUTIONS ?

Notre démarche

Le choix de centrer ce travail sur la situation de la bande frontalière séparant la Bourgogne-Franche-Comté de la Suisse Romande n'est pas guidé par un simple souci d'originalité mais bien par la conviction que la dynamisation de l'espace frontalier, dont nous avons rappelé tout l'intérêt en termes de création de richesses, est un des facteurs de développement de la Bourgogne-Franche-Comté et un atout pour donner une nouvelle dimension à la coopération transfrontalière.

L'idée n'est pas de rentrer dans une logique concurrentielle vis-à-vis de la Suisse. De même que les grands enjeux de société requièrent une mobilisation interdisciplinaire qui ne peut se construire qu'à partir de disciplines fortes, le territoire transfrontalier Arc jurassien ne peut se construire qu'à partir de deux espaces frontaliers solides et également attractifs. La redynamisation de l'espace frontalier français, en particulier par une nouvelle redynamisation, contribuerait à la reconnaissance de la Bourgogne-Franche-Comté comme partenaire crédible et à une coopération transfrontalière équilibrée.

Secteurs socio-économiques et projets pertinents

Les études récentes mettent en évidence que les grandes villes jouent le rôle d'attracteur de l'activité et de l'innovation. Le phénomène de métropolisation en cours en France peut renforcer cette tendance avec des conséquences néfastes sur les zones rurales et plus généralement sur les secteurs du territoire ne comportant que des villes à population faible, c'est le cas de nombreux cantons de la région Bourgogne-Franche-Comté.

La zone frontalière est confrontée à ce problème national qui impactera avec des spécificités locales l'ensemble de la ruralité française. Pour éviter une désertification de cette zone à forte compétence technologique, plusieurs voies sont explorables mais quelles qu'elles soient, ces voies doivent amener à l'implantation d'entreprises et de services, exploitant au mieux la culture et les compétences locales sans oublier la qualité de l'environnement.

Toute vision stratégique pour la BFC doit veiller à créer les conditions favorables au dynamisme économique de cette zone aujourd'hui fragilisée par sa dépendance vis-à-vis de l'économie, notamment horlogère, et de la politique suisse. Très concrètement, dès à présent, des attentes sont exprimées, par les habitants dont certains souhaitent privilégier un emploi proche de leur domicile (raisons familiales, lassitude des trajets...), par les responsables d'entreprises (difficultés à recruter sur des emplois vacants, à fidéliser les salariés, fiscalité...).



À l'initiative de certaines entreprises, des mesures, souvent remarquables, apportent des réponses, de bonnes pratiques qu'il conviendrait de diffuser. Veiller à la qualité des conditions de travail, multiplier les initiatives pour le bien-être au travail, offrir la possibilité d'aménager son temps de travail, autant d'actions à même de compenser la différence de salaire de part et d'autre de la frontière. Ces mesures sont essentielles pour fidéliser les salariés, cela d'autant plus que la qualité des conditions de travail contribue à l'attractivité du travail en Suisse.

En revanche, aucun projet n'est clairement exprimé par les décideurs quant à la (re)dynamisation de la zone frontalière française et par là-même, aucune mesure

ambitieuse n'est envisagée. On peut même s'interroger sur la cohérence entre le soutien à des actions de fidélisation des salariés d'entreprises de la zone frontalière et le soutien à l'accompagnement de la recherche d'emploi en Suisse. De même, comment rapprocher le traditionnel regret « la France a la charge de la formation des diplômés dont la Suisse a besoin, ce qui crée une pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour les entreprises françaises » d'une décision aujourd'hui envisagée de diminuer la capacité d'accueil des formations concernées ?

Quelques pistes sont à explorer dans plusieurs secteurs socio-économiques, certains nécessitant une réflexion commune aux deux régions frontalières, une attention particulière étant donnée ici aux deux dernières :

- développement du tourisme,
- amélioration des voies de communication,
- reconnaissance de la formation professionnelle et renforcement de l'apprentissage,
- ré-industrialisation de la zone frontalière française,
- le renforcement de l'aide aux entreprises (TPE, PME, ETI).

■ Le développement du tourisme

C'est un des secteurs qui mériteraient plus d'attention et sans doute dans une vision clairement transfrontalière avec le développement du tourisme vert exploitant la qualité environnementale, les nombreux ruisseaux à salmonidés. La communication régionale est un des facteurs clés de ce développement. Elle devrait être pensée en concertation avec la Suisse de manière que l'Arc jurassien soit vu comme un tout et non pas comme la juxtaposition de deux zones, l'une française, l'autre suisse. Notons que dans ce domaine, la concurrence entre les deux zones frontalières n'existe pas, les sites remarquables étant répartis des deux côtés.

Dans la mise en œuvre de la stratégie définie par le bureau de la CTJ, le tourisme est un des secteurs socio-économiques prioritaires pour la conduite de projets concrets, en accord avec chacun des quatre territoires de coopération constitutifs de l'arc jurassien.



■ L'amélioration des voies ou des moyens de communications

Ce point est essentiel même s'il ne traite pas la source des déplacements quotidiens des frontaliers. Il n'est qu'un moyen de faciliter le transport des uns et le confort des autres. Le chemin de fer reste un moyen à privilégier ainsi que le covoiturage à inciter fortement soit en aménageant des parkings dédiés au covoiturage, soit en incitant les entreprises suisses à encourager les frontaliers à utiliser cette solution via des primes ou d'autres facilités. Des évolutions sont envisagées en application du contrat de plan État-Région mais elles ne semblent pas apporter une réelle amélioration. L'accessibilité joue un rôle clé dans l'attractivité du territoire frontalier que fragiliserait tout contournement. Pour répondre aux enjeux socio-économiques dans la zone frontalière, l'amélioration des infrastructures de transport impose un projet ambitieux. Un tel projet serait en cohérence avec les critères du plan d'investissement dit « Plan Juncker ».

■ Le renforcement de l'apprentissage

Il n'existe que peu de coopérations transfrontalières dans le champ de la formation en dehors de l'enseignement supérieur. Le partage de bonnes pratiques en formation professionnelle serait bénéfique, essentiellement dans la voie de l'apprentissage. Des projets ont été élaborés mais sont restés sans suite du fait des contraintes réglementaires françaises. Il serait pertinent de les faire reconnaître comme expérimentations de la stratégie de dynamisation de la zone frontalière en lien avec le développement de la Bourgogne-Franche-Comté.

■ Réindustrialisations ou nouvelle industrialisation de la zone frontalière française

Phénomène de désindustrialisation : la mondialisation combinée à de multiples causes géopolitiques a amené à une désindustrialisation de la France à partir du milieu des années 70. Cette période charnière qui correspond à la fin des 30 glorieuses marque la fin des politiques visant à soutenir et à promouvoir le développement industriel du territoire. La disparition de cette vision stratégique a eu des conséquences considérables se traduisant par la perte d'une partie du potentiel industriel français au profit d'autres pays soit européens comme l'Allemagne et la Suisse soit d'Extrême-Orient comme la Chine, la Corée, le Japon.

En France, la part de l'industrie dans le Produit intérieur brut (PIB) est passée de 35 % en 1970 à 20 % aujourd'hui. Le problème est complexe car si la part de l'industrie a globalement diminué au plan du PIB, la production industrielle s'est maintenue grâce à divers facteurs comme l'optimisation de la production (robotisation, gestion intelligente, etc.).

La Bourgogne-Franche-Comté confrontée à la désindustrialisation : Il est clair que cette désindustrialisation est d'autant plus pénalisante en termes d'emplois et de dynamisme économique que les régions concernées ont une forte activité industrielle. C'est le cas de la Bourgogne-Franche-Comté, première région industrielle de France par la part des emplois industriels. Dans le cas spécifique de la Franche-Comté, le secteur industriel, selon Pôle-Emploi, a perdu durant la période 1997-2007 15 % de ses effectifs. L'aggravation de la situation s'est accélérée avec la crise des années 2008-2009.

Nouvelle industrialisation : la question qui fait débat depuis la crise économique récente est la remise en cause de cette désindustrialisation avec de plus en plus de voix s'élevant pour que la France amorce rapidement la réindustrialisation de son territoire.

Cela dit, le débat porte surtout sur ce que sous-entend la notion de réindustrialisation. Pour certains, sans doute de moins en moins nombreux, il s'agit de réactiver des secteurs d'activité moribonds ou en perte de vitesse, on pense à l'industrie lourde en particulier. Pour d'autres, il s'agit plutôt d'une nouvelle industrialisation appelée aussi industrie du futur intégrant l'ensemble de l'écosystème gravitant autour de l'industrie (activité industrielle propre, outils managériaux, bien-être au travail, services liés à l'industrie, etc.).

À cet écosystème complexe et prometteur, il faut ajouter les nouveaux secteurs industriels liés aux biotechnologies, aux micro et nanotechnologies dont les applications sont innombrables : dispositifs de communication, d'information et de loisir (tablettes, portables), et plus récemment objets connectés avec les avancées dans le secteur de l'automobile (connectée et bientôt autonome). L'innovation est le dénominateur commun de cette nouvelle industrie tant au plan technologique qu'au plan management, gestion des produits et des humains... Il est courant de dire que nombre de métiers de demain n'existent pas encore. Si le pourcentage de ces nouveaux emplois est non chiffrable, l'évolution du monde en confirme la réalité.

Nouvelle industrialisation de la zone frontalière française : cette problématique doit être au cœur des préoccupations de la nouvelle région et plus spécifiquement de la zone frontalière. Cette désindustrialisation a conduit à une situation paradoxale : la France fournit la main-d'œuvre (industrielle et des services) et le commerce pour nos voisins suisses, la Suisse possède l'industrie et l'exploitation du travail des travailleurs frontaliers sous forme de produits à forte valeur ajoutée.



En conséquence, peut-on se satisfaire d'une situation économique déséquilibrée entre les deux zones frontalières ?

Pour l'instant chacun semble s'en accommoder : les édiles comtois qui voient une réduction conséquente du chômage associée à un enrichissement des habitants travaillant en Suisse et résidant en France, les entreprises suisses qui bénéficient d'une main-d'œuvre qualifiée et flexible et souvent moins chère que la main-d'œuvre autochtone.



L'augmentation du nombre d'entreprises dans la zone frontalière est une réponse (sans doute partielle) au problème évoqué ci-dessus.

Cette augmentation passe par un ralentissement des fermetures d'entreprises et l'installation de nouvelles entreprises composées soit de spinoff issues des universités et des écoles d'ingénieurs, soit de startup, soit d'entreprises se délocalisant d'autres territoires européens ou suisses.

Une réindustrialisation de la zone frontalière dans cet esprit aurait de nombreuses vertus :

- Elle permettrait de redistribuer sur une partie du territoire rural les créateurs de richesse. Rappelons qu'en Bourgogne-Franche-Comté comme en Suisse, les activités génératrices d'emplois se concentrent dans les grandes villes.
- Elle résoudrait partiellement le problème de la surcharge des voies de communication en Suisse.
- Elle permettrait aux entrepreneurs d'employer des apprentis sans crainte de les voir traverser la frontière.
- Les entreprises suisses verraient cette opportunité comme une aubaine leur offrant la possibilité de bénéficier de surfaces plus importantes pour s'installer que dans leur propre pays.
- Installées en territoire communautaire, elles seraient plus proches des marchés européens.
- Enfin, elle casserait cette anomalie économique où une zone fournit la main-d'œuvre et l'autre l'entreprise.

Remarque : L'impact d'une telle démarche sur l'aménagement du territoire est à prendre en compte pour ne pas renforcer la pression foncière actuelle que connaît la zone frontalière française, la longue absence d'outils de gestion territoriale et le frein parfois mis à l'élaboration d'un SCOT n'ayant pas favorisé un plan d'équilibre territorial rural.

■ Le renforcement de l'aide aux entreprises (TPE, PME, ETI)

L'État français via des programmes comme le CICE, le CIR le CII, « embauche PME », etc., les pôles de compétitivité, est sans doute un des pays européens le plus impliqué dans l'aide à ses entreprises, avec un résultat mitigé quelle que soit la tendance politique au pouvoir. Ce paradoxe par rapport à la Suisse ou à l'Allemagne est sans doute lié, au moins partiellement, à la lourdeur de la fiscalité.

Les collectivités en particulier en Bourgogne-Franche-Comté elles aussi ont toujours été soucieuses du développement de leur tissu industriel. Les chambres consulaires participent aussi avec bien d'autres structures régionales à l'effort industriel. Cela dit, les expériences française et suisse montrent que l'aide financière n'est qu'un pis-aller. Les régions surtout depuis leur regroupement, l'application de la loi NOTRe et donc leur autonomie accrue doivent intervenir sur un mode différent : elles doivent intervenir en proposant une politique de développement des entreprises en encourageant des initiatives telles que le clustering des entreprises, le rapprochement des petites entreprises qui sans aller jusqu'à la fusion pourraient mutualiser une partie de leur activité (recherche, veille technologique, cellule de communication, etc.).

C'est une autre vision du rôle de la Région qui est certes sans doute plus complexe à mettre en œuvre : il est toujours plus simple et rapide d'accorder des aides financières (souvent à des entreprises en grande difficulté dont on repoussera la faillite annoncée) que de mettre en œuvre une véritable stratégie économique en réponse à une réelle vision industrielle.

OUTILS ET LEVIERS UTILISABLES

Deux types de leviers et d'outils peuvent être mis en œuvre pour cette dynamisation de la zone frontalière : les premiers sont disponibles immédiatement et appartiennent à l'ensemble des dispositifs mis à la disposition des collectivités, les autres sont des moyens exceptionnels tenant compte de la situation que nous estimons suffisamment préoccupante pour que la région Bourgogne-Franche-Comté se mobilise pour obtenir de l'État (sous condition que l'Europe accepte) la mise en œuvre des mesures spécifiques et exceptionnelles telle qu'un assouplissement de la fiscalité dans la zone concernée.

Les outils disponibles

■ Les structures de coopération, les accords et collaborations transfrontalières

Localement, l'environnement institutionnel, souvent mouvant et complexe, riche en structures d'accompagnement de la dynamique de coopération transfrontalière et l'expérience acquise en termes de coopération franco-suisse, à travers un foisonnement d'actions, créent les conditions favorables à l'intégration de la grande région dans un territoire transfrontalier construit sur une zone frontalière forte.

Ces dispositifs permettent de mettre en relation dans des domaines variés, les interlocuteurs des deux régions, une meilleure compréhension des comportements des uns et des autres favorisant une approche pragmatique. Cette étude, comme nous l'avons rappelé, n'a pas pour vocation de décrire ce paysage. Cependant, en cohérence avec les points abordés précédemment, il est important de citer certains de ces dispositifs au niveau régional :

La Conférence transjurassienne (CTJ) (26) et la **Communauté du savoir (CdS) (27)** dont les missions en font des outils importants (cf. annexes). Les évolutions récentes de la CTJ, tout particulièrement la définition d'une stratégie partagée (28) entre les partenaires suisses, la région Bourgogne-Franche-Comté et l'État français sont des avancées significatives mais des interrogations restent d'actualité :

- Stratégie partagée, en lien avec quelle politique commune ? quels enjeux, quels objectifs ? Quelle intégration dans le projet de développement de la Bourgogne-Franche-Comté ?
- Comme toute stratégie, elle doit être crédible, réaliste et acceptée par les acteurs opérationnels. Autrement dit, il convient de dépasser la seule mobilisation des élus et des institutionnels dans des projets concrets et pragmatiques. Il en est de même de la Communauté du savoir dont la place est à conforter dans le paysage de l'ESRI, d'autant plus que certains secteurs ont une longue expérience de coopération transfrontalière, de ses attentes et de ses exigences. La création du collegium « Smyle » entre le laboratoire FEMTO-ST (UFC, ENSMM, UTBM et CNRS) et l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) est un exemple de coopération transfrontalière fondée



(26)

www.conference-transjurassienne.org

(27) www.communautesavoir.org

(28) Pour une nouvelle dynamique pour l'Arc jurassien Stratégie de coopération transfrontalière 2016-2020, Conférence Transjurassienne.

sur la notoriété scientifique des partenaires, bénéfique de part et d'autre de la frontière et contribuant au processus d'innovation indispensable au développement.

Il est encore difficile de mesurer la pertinence du dispositif « arcjurassien.fr » réunissant les acteurs institutionnels de la zone française. Cette structure de concertation peut être force de propositions de mesures significatives en faveur de la dynamisation de cet espace frontalier de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Innovarc (29) réseau porté par la CCIR, est une émanation de Minovarc initié par la CCI du Doubs. Soutien à l'innovation dans l'Arc jurassien franco-suisse, sorte de thinktank au service des PME. Plus précisément, son objectif est d'accroître la résilience des entreprises, notamment par la diversification des PME sous-traitantes fortement liées aux industries historiques régionales, face aux grands enjeux sociétaux, économiques et technologiques, tel que ceux induits par l'économie numérique, l'Industrie 4.0 ou encore la transition énergétique.

Notons qu'Innovarc est soutenu et financé (comme son prédécesseur Minovarc) par les programmes INTERREG franco-suisse dont nous parlerons plus loin, ainsi que le FEDER. Le « forum transfrontalier » (30) dont la mission est de « créer et d'animer un véritable espace de réflexion, de dialogue citoyen et de mise en perspective de projets communs » dans ce territoire.

Enfin, il convient de rappeler ici, les travaux de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc Jurassien (OSTAJ), mine de renseignements et d'analyse sur tous les sujets en lien avec ce rapport et l'action de la CCI du Doubs dont le Dispositif de suivi des effets suisses.

■ La loi Montagne

Il s'agit d'un projet de loi concernant l'aménagement du territoire : modernisation, développement et protection des territoires de montagne n° 4034, déposé le 14 septembre 2016. Concrètement, le projet de loi comporte quatre grands axes :

- préciser les objectifs généraux de la politique de la montagne et le fonctionnement des institutions qui lui sont propres,
- soutenir l'emploi et le dynamisme économique,
- faciliter la réhabilitation de l'immobilier de loisir,
- renforcer les politiques environnementales à travers l'action des parcs naturels régionaux et nationaux.

L'item : « *soutenir l'emploi et le dynamisme économique* » est une piste intéressante puisque la réindustrialisation est le cœur du développement de l'emploi dans la zone frontalière. L'item : « *renforcer les politiques environnementales à travers l'action des parcs naturels régionaux et nationaux* » va dans le même sens et pourrait être l'outil adéquat pour bâtir avec la zone frontalière suisse une véritable politique environnementale avec un grand projet transjurassien. Notons que ce projet fait mention d'une procédure intéressante, l'expérimentation. Même si elle est ciblée sur des propositions ne concernant pas directement la réindustrialisation, cette possibilité ouvre des horizons intéressants dans une région à forte spécificité.

■ Les programmes européens

Le plan Juncker : mis en œuvre depuis 2015, le plan d'investissement pour l'Europe, dit « plan Juncker », vise à relancer l'investissement dans les pays de l'Union européenne. Pleinement opérationnel depuis septembre 2015, il vise à relancer l'industrie en Europe. Il a pour objectif de mobiliser 315 milliards d'euros d'investissements de 2015 à 2017, afin de compenser le déficit d'investissements dont souffre l'Union européenne. C'est un levier à ne pas négliger car la Région Bourgogne Franche-Comté est directement impactée par la désindustrialisation.

Les récentes décisions de prolongation du plan et d'abondement des fonds renforcent l'intérêt de ce plan d'accompagnement de projets stratégiques dont des projets à dimension transfrontalière. La redynamisation économique de la zone frontalière a toute sa place dans une vision industrielle pour la région Bourgogne-Franche-Comté et justifie la conduite de projets en cohérence avec le plan Juncker.

(29) www.innovarc.eu

(30) www.forum-transfrontalier.org

Cela dit, l'Europe ne se substituera pas à la Région à qui revient la responsabilité de porter un ou plusieurs projets argumentés, qu'ils soient d'envergure ou plus modestes (entrevue du 7 février 2017 avec le commissaire européen Pierre Moscovici).

Le programme INTERREG : c'est un autre levier puissant exploité par de nombreux acteurs de Bourgogne-Franche-Comté dont certains ont acquis une solide connaissance de ce programme mis en œuvre notamment par les acteurs de la recherche (établissements enseignement supérieur - recherche-innovation et CNRS) ayant par exemple la possibilité d'acquérir, du côté français dans des domaines comme la micro technologie, des équipements donnant une image plus professionnelle de l'activité de recherche en Franche-Comté. Minnovarc puis Innovarc cités plus haut en sont une illustration dans le domaine économique. La coopération entre les Francs-Comtois et les Suisses romands, partenaires fidèles, a conduit à une forme d'osmose de connaissance.

Le programme horizon 2020 : les engagements pris par la Suisse en décembre 2016 concernant la libre circulation des ressortissants de Croatie, pierre d'achoppement entre EU et Suisse, lui permettent d'être pleinement réintégrée dans le programme de recherche horizon 2020 dont elle avait été partiellement écartée en 2014.

Par cette réintégration les moyens européens sont à nouveau disponibles et des projets à dimension transfrontalière peuvent donc relever de ce programme liant recherche innovation et développement économique.

■ Contrats à impact social

C'est un dispositif nouveau qui mérite une attention particulière parce qu'il concerne plus spécifiquement l'Économie sociale solidaire (ESS). Or, l'innovation dans ce domaine est un levier à promouvoir fortement.



Ce dispositif d'investissement à impact social inspiré d'initiatives anglo-saxonnes pourrait être mis en action : les obligations à impact social (social impact bond - SIB - pour les anglophones) nées au Royaume-Uni en 2007 et reproduites au Canada, aux États-Unis, aux Pays-Bas et en Allemagne.

L'investissement à impact social est défini comme un investissement qui allie explicitement retour social et retour financier sur investissement. L'investissement à impact social permet donc un rééquilibrage des décisions d'investissement jusqu'à présent essentiellement fondées sur le risque et le rendement. Il implique en conséquence l'établissement d'objectifs sociaux prioritaires et spécifiques dont l'impact est mesurable par un processus continu d'évaluation. Ces investissements peuvent être réalisés dans tous types juridiques d'organisations, tous types d'activités, dans tous pays et dans tous types d'instances, publiques, associatives, privées, etc.

L'investissement à impact social permet la mise en place de projets de Partenariat public privé (PPP) et de justifier le soutien de finances publiques. S'il y a succès, c'est-à-dire si les objectifs assignés (notamment sociaux) ont été atteints, le partenaire public rémunérera la structure, dans le cas contraire l'investisseur perd tout ou partie de sa mise. Cette initiative interpelle plus particulièrement l'Économie sociale et solidaire et peut constituer un levier prometteur, même s'il est toutefois important de rappeler que les PPP dans le domaine des infrastructures n'ont pas été à ce jour à la hauteur des promesses annoncées.

Cette nouvelle opportunité pourrait être appliquée dans le domaine des incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises, coopératives d'activités. L'implantation d'entreprises nécessite l'existence de structures d'accueil qui permettent d'offrir comme à Besançon (Temis Innovation), Dijon (Maison de l'Innovation), à Belfort, Montbéliard, Morteau (Pépinières d'entreprises) des possibilités d'hébergement. Il existe également des structures qui permettent l'accueil et l'accompagnement de micros projets comme la Boutique de gestion (BGE) à Besançon ou la coopérative d'activités (Coopilote en Franche-Comté). Bien que pertinent tout cela reste cependant à une échelle limitée et mériterait peut-être d'être consolidé et développé.



■ Une nouvelle stratégie pour maintenir les travailleurs en France

Plusieurs entreprises comtoises ont développé une nouvelle stratégie pour maintenir leurs salariés sur le territoire français : le bien-être au travail. On peut citer deux exemples, un dans la microtechnique, l'entreprise Villermoz et l'autre dans le domaine du luxe, l'entreprise SIS. La première n'a perdu que trois jeunes salariés en 20 ans, quant à la seconde au constat semblable, non seulement elle se maintient sur le territoire français mais elle est en phase d'extension. Les méthodes semblent simples, elles mettent le salarié au cœur de l'entreprise. D'une part, les deux entreprises offrent de nombreuses facilités à leurs salariés, SIS par exemple a intégré au sein de ses sites, cantine, crèche, salle de sport, etc. D'autre part, au plan management, les salariés sont des partenaires écoutés et responsables. Ils gèrent eux-mêmes les secteurs d'activité dans lesquels ils sont compétents. Chez Villermoz, chaque salarié est expert dans un domaine et numéro deux dans un autre. En cas d'absence par nécessité ou simple convenance, l'entreprise n'est pas pénalisée et l'absent ne connaît pas le stress lié au fait de savoir que sa machine est à l'arrêt.

Cette nouvelle approche de la relation dirigeant-salariés est très efficace et permet de maintenir la main-d'œuvre qui met en balance les conditions de vie et de bien-être de ce côté de la frontière et l'attractivité des salaires chez nos voisins suisses.

Les outils exceptionnels

L'allègement de la fiscalité est sans doute un des outils les plus puissants à mobiliser mais il doit être accepté par l'État et par Bruxelles, et pour cela, porté avec conviction comme élément déterminant d'une vision économique pour la Région Bourgogne-Franche-Comté.

En 2008, une démarche avait été lancée par la préfecture de Franche-Comté auprès de la DIACT (à l'époque : Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire) et après sondage auprès de la Commission européenne sur l'opportunité de créer une zone à fiscalité aménagée. Ce projet appelé « régime notifié » s'appuyait sur trois éléments :

- une clause dite d'alignement,
- le régime dit « de minimis »,
- le régime notifié.

Aujourd'hui, cette étude alors conduite est une base utile pour construire un projet d'aménagement de fiscalité actualisé, projet qui prend tout son sens dans la période propice à l'expérimentation. Les différentes possibilités doivent être explorées.

La clause d'alignement : les entreprises communautaires doivent bénéficier d'une aide équivalente à celles des entreprises extra-communautaires (JO C45/5 du 17/02/96). Avis partagé par la Commission européenne et le Parlement européen.

Au titre de cette clause et sur la base d'une concurrence inégale entre les pays de la communauté et un pays tiers, si cet état est avéré, il est possible de proposer à la Commission européenne de valider un régime notifié spécifique dédié aux territoires limitrophes de la Suisse afin que les États membres concernés puissent procéder à des aménagements et à des réductions fiscales et sociales permettant de réduire les écarts constatés.

C'est sans doute cette possibilité de rééquilibrage entre pays concurrentiels qui a amené l'État en région Franche-Comté à envisager l'établissement d'un régime notifié expliqué plus loin.

Le régime dit « de minimis » : ce régime permet aux entreprises de bénéficier d'aides à hauteur de 200 k€ sur une période glissante de 3 exercices fiscaux (31).

Ce régime couvre un large éventail de domaines dans lesquels des réductions fiscales peuvent être appliquées sur des zones telles que :

- les ZRR, zones de revitalisation rurale,
- les TRDP, territoires ruraux de développement prioritaire,
- les ZRU, zones de revitalisation urbaines, etc.

D'autres aides peuvent être apportées sur la rénovation, l'aide des collectivités sur l'immobilier, crédit de taxe professionnelle, etc.

Ces divers avantages, bien qu'à réactualiser, montrent que des possibilités certes modestes (les montants d'aide sont faibles) peuvent avoir toutefois un effet incitatif pour les entreprises en recherche de site d'installation.



La zone franche : une zone franche est une zone géographique d'un territoire dont le développement de l'activité économique a été jugé prioritaire par les autorités.

Les zones franches offrent des avantages fiscaux (exonération de TVA, exonération d'impôt sur les bénéfices ou les plus-values, etc.) et des exonérations de droits de douane (taxes à l'importation ou à l'exportation), dans le but d'attirer des investisseurs.

Zones urbaines : en France, le gouvernement a mis en place en 1996 des zones franches urbaines (ZFU). De nombreux décrets ont complété le décret d'origine de 1996. Il s'agit de quartiers de plus de 10 000 habitants situés dans des zones dites sensibles ou défavorisées qui ont été définis selon leur taux de chômage, la proportion de personnes sorties du système scolaire sans diplôme, la proportion de jeunes et le potentiel fiscal par habitant. Les investisseurs y bénéficient d'exonérations de charges fiscales et sociales durant cinq ans.

(31) Articles 87 et 88 du traité de Rome.

Citons par exemple la zone franche de Besançon-Planoise créée en 2004 et celle de Montbéliard.

Zones rurales : Concernant les zones rurales, la proposition de loi du 26 octobre 2016 visant à instaurer des zones franches rurales au sein des zones de revitalisation rurale est à mentionner. Vue de Bruxelles, une zone franche est une zone spéciale située sur le territoire douanier communautaire. À l'intérieur de ces zones, les marchandises sont exemptes de droits de douane, de TVA et d'autres impositions à l'importation. À l'international, les zones franches sont souvent situées dans de grands ports ou à proximité de frontières.

La zone frontalière, sans doute pour les raisons évoquées ci-dessus, n'est pas zone élue.

Les aides à finalité régionale (AFR) : elles ont pour principal objet de réduire l'écart de développement entre les différentes régions de l'Union européenne. Elles encouragent les investissements, la création durable d'emplois et la création de nouveaux établissements dans les régions européennes les plus désavantagées.

En visant à surmonter les handicaps de ces régions, les AFR doivent permettre d'améliorer la cohésion économique, sociale et territoriale des États membres et de l'Union européenne dans son ensemble. Ces aides poursuivent un objectif de « solidarité communautaire » (32).

Ce critère d'admissibilité est ensuite complété par des critères économiques et statistiques qui permettent d'identifier avec plus de précisions les zones qui sont en développement économique. Une région pourra entrer dans la catégorie prévue à partir du moment où « la situation économique y est extrêmement défavorable par rapport à l'ensemble de l'Union ». Tel est le cas des régions dont le PIB par habitant ne dépasse pas le seuil de 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que des régions ultra périphériques.

À noter que le PIB par habitant en Bourgogne-Franche-Comté, un des plus bas de France métropolitaine, était de 25 491 € en 2013 contre 32 559 € en France métropolitaine et 36 869 dollars (34 909 €) par habitant en Europe. Si l'on s'appuie sur la clause des 75 %, le montant limite justifiant une AFR est de 26 181 €. La région Bourgogne-Franche-Comté pourrait être éligible et pourrait justifier la proposition ci-dessous.

Le régime notifié : c'est une approche « soft » de la notion de zone franche. En reprenant l'esprit de la proposition de 2008 émanant de l'État en région, il pourrait être proposé à la Commission européenne, et pour une période de 3 ans éventuellement renouvelable, d'harmoniser les charges fiscales pour les adapter à celles pratiquées dans la zone suisse.

À noter que ce régime notifié en tant que tel n'est pas inscrit dans la boîte à outils de la Commission européenne dédiée aux aides aux régions présentant des déficits. La terminologie provient sans doute d'une autre possibilité de régime particulier, le « régime d'aides notifiées », régime spécial d'aide permettant à un État-membre de l'Union européenne de verser des aides publiques à des entreprises implantées dans des zones éligibles. Plusieurs zones du territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté (essentiellement le Pays de Montbéliard) sont éligibles.

Là encore, rien n'est prévu pour la zone frontalière. On retrouve un des paradoxes quant à la perception qu'à Bruxelles de cette zone qui par son taux de chômage très inférieur à la moyenne française ne peut être considérée comme une zone en danger.

Remarque : Il est clair qu'une démarche d'allégement fiscal soulève un certain nombre de problèmes que nous ne pouvons aborder ici. Le premier problème à gérer sera de définir quel(s) secteur(s) de la zone transfrontalière sera (seront) retenu(s). Des concurrences entre différents sites éligibles seront inévitables. La largeur de la zone, elle aussi devra être étudiée avec soin et en concertation avec les populations et les villes concernées. Enfin, on ne pourra éviter un risque d'aubaine pour les industriels déjà installés au voisinage de la zone, voire dans le Grand Besançon. Toutes ces difficultés ont été soulevées par plusieurs de nos interlocuteurs et doivent être prises très au sérieux.



(32) Elles sont fondées sur l'article 107 § 3 points a) et c) du Traité de Fonctionnement de l'UE. Leur régime est précisé par les lignes directrices concernant les aides d'État à finalité régionale pour la période 2014-2020 publiées au JOUE du 23 juillet 2013, qui s'inscrivent dans le cadre de l'initiative de la Commission du 8 mai 2012 de modernisation des aides.

Une des solutions envisageables reste l'expérimentation dont on parle entre autres dans la loi Montagne. Expérimentation dans des zones de taille modeste sur des durées limitées et basées sur des allègements de fiscalité à la fois suffisamment incitatifs mais raisonnables de manière à ne pas créer d'appels d'air trop violents et déstructurants pour une région qui a déjà à se construire autour d'un projet commun. **Cette approche devra donc être très souple de manière à cibler les parties du territoire français qui soient le plus en situation critique, en clair, les zones non impactées par la concurrence suisse devraient bien sûr en être exclues.**

Le dialogue franco-suisse

À l'échelle de la frontière franco-suisse, les États ont un rôle à jouer dans de nombreux domaines comme en matière de compétitivité, de fiscalité, de santé de financement d'infrastructures de transport, d'emploi, d'environnement (exemple gestion du cours d'eau « Doubs »). Le dialogue franco-suisse est le dispositif dans lequel s'inscrit l'Arc jurassien et donc la Bourgogne-Franche-Comté (33).



Rendez-vous annuel, ce temps de dialogue réunit les représentants des régions frontalières, les représentants ministériels et des services déconcentrés de l'État et traite des questions transfrontalières. C'est l'occasion, pour chaque région, de soutenir ses projets et d'exposer les freins réglementaires à leur réalisation. Il est essentiel que ce rendez-vous soit anticipé pour que l'Arc jurassien y affirme sa présence et que soient exprimés les enjeux de la frontalité dans le développement de la région Bourgogne-Franche-Comté.

QUELLE CONCLUSION ?

L'étude menée par le CESER concernant la problématique transfrontalière, met en évidence un certain nombre de faits marquants et déterminants pour l'avenir de la région :

- Tout d'abord, si nous ne nions pas les excellentes relations établies depuis des décennies avec nos voisins suisses à travers de nombreux programmes et projets économiques, scientifiques, environnementaux, etc., nous avons délibérément traité séparément transfrontalité et frontalité en mettant l'accent sur cette dernière. Il nous a semblé en effet important d'analyser spécifiquement les conséquences dans la zone frontalière française, des différences socio-économiques considérables entre les deux pays.
- La proximité de la Suisse avec son économie dynamique et son faible taux de chômage est un véritable atout pour la nouvelle région. Comme l'Alsace bénéficiant entre autres par sa culture de la proximité de l'Allemagne, la Bourgogne-Franche-Comté doit utiliser les liens culturels avec la Suisse romande pour faire de l'arc jurassien une région industrielle identifiable comme une entité dynamique à part entière.

(33) Mission opérationnelle transfrontalière : MOT.

- La flexibilité fiscale helvétique, véritable levier de développement de la Suisse romande, doit inciter les pouvoirs publics à mettre en œuvre un régime fiscal particulier apte à corriger l'inégalité de traitement des entreprises des deux côtés de la frontière. Toute autre initiative limitée bien que bienvenue (loi montagne, contrats type INTERREG, etc.) ne sera qu'un pis-aller.
- La réindustrialisation au sens de la réinstallation d'une économie productrice de richesse au sens large (startup, spinoff, usine du futur, services associés aux entreprises...) est vitale dans une région qui se considère encore comme la première région industrialisée par tête d'habitants.
- Enfin, si les micro et nanotechnologies sont au cœur de l'avenir de la zone transfrontalière, le tourisme et la forêt sont des domaines de développement qui méritent une attention particulière. Ce sont des ressources insuffisamment exploitées et ne s'accompagnant d'aucune concurrence entre les deux zones frontalières. Le plan Juncker d'après Pierre Moscovici consulté sur le sujet est une véritable opportunité dans la mesure où la région est apte à proposer un ou plusieurs projets de dynamisation de la zone concernée.

La frontière est une richesse, un pôle économique transfrontalier serait une force pour l'arc jurassien, espace sans métropole qui doit s'imposer entre deux pôles organisés autour de métropoles à forte visibilité : Strasbourg-Bâle et Rhône-Alpes-Genève et l'inscrirait dans la dynamique européenne d'industrialisation. Décider d'une action économique commune au bénéfice de chacune des zones frontalières nécessite politique commune et stratégie partagée. Une telle coopération est conditionnée par l'image que perçoivent nos voisins de nos capacités économiques.

DE LA RELATION DE BON VOISINAGE À UN PROJET PARTIE INTÉGRANTE D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA BFC

S'ouvrir à des coopérations et rechercher toutes les synergies possibles avec les régions limitrophes, par là-même garantir la cohésion, la lisibilité et l'attractivité de la BFC en l'inscrivant dans un territoire plus vaste, telle est pour le CESER une des conditions de la réussite de la fusion Bourgogne Franche-Comté.

Un nouvel espace de réflexion pour le futur CESER s'est ouvert avec ce rapport établi au terme d'une année de concertation avec les régions voisines de la Bourgogne-Franche-Comté et de suivi des coopérations avec la Suisse. En cette fin de mandature transitoire après la fusion, les conclusions qui suivent s'imposent comme une évidence pour le développement de la BFC et le bien-être de sa population... sauf à considérer que le seul moteur du progrès réside dans un esprit de compétition acharnée, stimulant pour les forts et dur pour les faibles : ce n'est pas l'approche du CESER !

Le chantier est ouvert et il appartiendra au futur CESER qui va être constitué début 2018, de reprendre le fil de ces travaux et de les concrétiser. Aller au-delà de la volonté de coopérer telle qu'elle s'est affichée jusqu'ici dans les discours publics et par des formules plus ou moins convenues, aller au-delà de la coopération sectorielle, comme avec les TER par exemple ; il s'agira **d'inscrire la coopération interrégionale dans la stratégie de développement** de la Région et **dans la pratique politique** des institutions qui la gouvernent.



Le présent rapport ouvre des pistes, en conforte d'autres, davantage en termes d'orientation à long terme que de propositions techniques précises à court terme. L'heure n'est pas aux détails de la coopération, il convient d'abord de l'assimiler progressivement comme un nouvel ingrédient du développement endogène de la Région. Le temps long est un allié dans l'esprit du CESER, à condition que la voie soit tracée !

Comme pour le SRADDET, qui fixe l'horizon 2050, le CESER propose le même horizon pour construire une politique de coopération interrégionale, incluant également la Suisse. Une politique totalement intégrée au SRADDET et à la bonne gouvernance des institutions publiques.

L'horizon 2050 peut paraître lointain, sans doute, mais au rythme lent de l'évolution des mentalités et des pratiques politiques, c'est le temps qu'il faut bien prendre la mesure des obstacles, des freins internes et externes pour réaliser cette ambition.

PRENDRE LA MESURE DES OBSTACLES

Externes

Les régions - Suisse comprise - qui entourent la BFC sont toutes - à une exception près - plus importantes que la Bourgogne-Franche-Comté en termes de démographie, de produit intérieur brut par habitant, de développement économique global, etc., et si elles s'interrogent sur leur avenir, c'est sans attention particulière pour la Bourgogne-Franche-Comté !

	Ile-de-France	AURA	Grand Est	BFC	Centre Val de Loire	Suisse
Population au 1 ^{er} janvier 2016 (milliers)	12 142,8	7 940,7	5 558,3	2 820,2	2 587,0	8 364,0
Part dans la population française (%)	18,2	11,9	8,3	4,2	3,9	
Densité de population (hab/km ²)	1 010,9	113,9	96,8	59,0	66,1	204,0
Taux d'évolution annuel moyen de la population 2008-2013 (%)	0,5	0,8	0,3	0,1	0,3	
PIB régional 2014 (milliards d'euros)	649,6	244,0	150,3	73,1	68,9	609,7
PIB / hab (milliers d'euros)	53,5	30,7	27,0	25,9	26,6	72,9
Part dans le PIB de la France (%)	30,4	11,4	7,0	3,4	3,2	
Emploi au 31 décembre 2015 au lieu de travail	6 172,8	3 316,8	2 114,2	1 081,1	995,5	
Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2010 à fin 2015) (%)	0,6	0,6	-0,4	-0,3	-0,3	
Taux chômage 4 ^e trimestre 2016	8,6	8,6	9,8	8,8	9,4	

Source: Insee - Panorama des régions

Elles doivent aussi « digérer » leur fusion pour deux d'entre elles (AURA et Grand Est), faire face à une profonde réorientation de leur développement pour l'Ile-de-France et la Suisse... les conflits latents sont prêts à ressurgir. Le cas de L'Alsace et de la Lorraine, deux anciens « frères ennemis », en est un exemple.

Les préoccupations de **l'Ile-de-France** sont assez loin de notre territoire, plutôt tournées vers l'ouest. Pire, le sud-est de la région capitale, qui jouxte notre région, est considéré comme sa zone fragile et en difficulté. Autrement dit, pour les iliens, notre région présente peu de visibilité et d'enjeu.

La problématique **auvergne-rhône-alpine** est peu différente : peu de visibilité pour notre région si ce n'est un enjeu de coopération avec la Suisse, mais les questions sur le fond ne sont pas le cœur du sujet, lequel est accaparé par la « gestion » des dossiers Interreg. Il est pourtant vital de poursuivre les discussions sur la problématique de la grande vitesse, c'est-à-dire sur l'avenir de la branche sud du TGV Rhin-Rhône qui revêt une dimension européenne majeure reliant l'Allemagne du Nord au Sud-Ouest de l'Europe (Espagne).

La question pour **Centre-Val de Loire** résonne sur le même registre. Cette région a bien conscience de la nécessité d'une inscription de son espace dans l'Europe et dans l'organisation métropolitaine, mais elle se voit plutôt exister sur l'axe entre l'Ile-de-France et Rhône-Alpes - Méditerranée et veut servir de lien avec la façade atlantique. Dans cette perspective, elle n'a pas un mot pour la Bourgogne-Franche-Comté dans son SRADDT si ce n'est l'aménagement de la liaison Bourges-Auxerre-Troyes par l'amélioration et la sécurisation de la N 151, entre Bourges et Auxerre notamment.

C'est peut-être avec la **région Grand Est** que les relations peuvent avoir plus de sens. En effet, au-delà des seuls liens de proximité de l'Alsace avec le Nord-Franche-Comté, et les coopérations dans l'industrie automobile, ou encore dans le tourisme de moyenne montagne (Vosges-Jura), l'entité Grand-Est (34) a correspondu à un découpage informel dans le paysage national et les relations sont historiques. Plusieurs dossiers sont traités à cette échelle, le cancéropôle Est (35) en est un exemple. Des projets ambitieux ne demandent qu'à être développés en mettant à profit le potentiel et les coopérations existant de longue date dans les domaines de la forêt, dans l'agroalimentaire ou la recherche.

(34) Ne correspondant à aucune entité administrative, le « Grand-Est » regroupait 5 régions françaises : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine. Cette définition était celle de la Mission interministérielle et interrégionale d'aménagement du territoire (Miat) du Grand-Est, mise en place par la DATAR.

(35) Suite à la réforme territoriale, le Cancéropôle a changé de nom afin d'améliorer la visibilité de son périmètre géographique. Le Cancéropôle du Grand-Est est devenu le Cancéropôle Est.

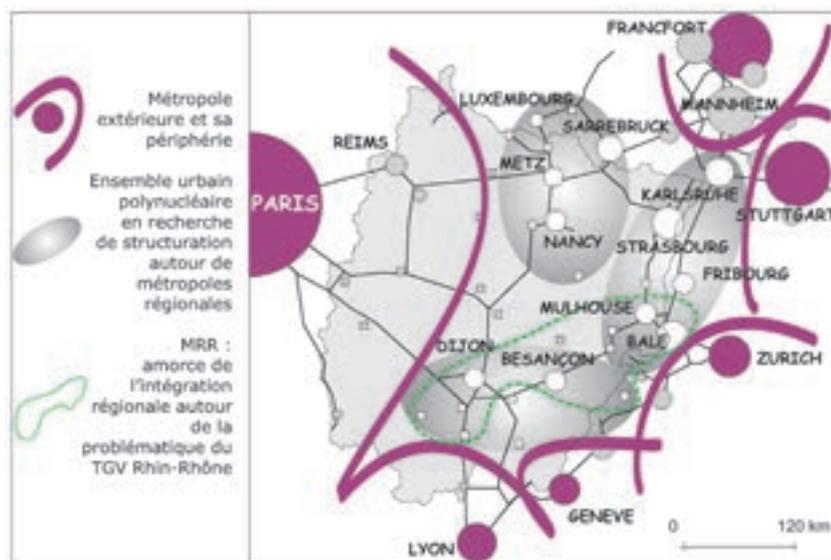
Ces nouvelles Régions se réorganisent autour de métropoles importantes, à la suprématie incontestée : Strasbourg, Lyon, Paris évidemment, et leurs efforts de coopération quand ils existent sont dominés par leur volonté d'exister en Europe et dans le monde entier.

Quant à la Suisse, la problématique est très spécifique et recèle un gisement de coopérations, discussions, négociations assez considérable pour mettre en place des modèles. La main-d'œuvre franc-comtoise joue un rôle de variable d'ajustement pour l'économie suisse, sans présenter pour elle les inconvénients d'une immigration classique, puisque les frontaliers travaillent en Suisse, sans demander les services dont ils ont besoin : ils vivent en France ! Il semble cependant, et la récente entrevue entre la présidente de la Confédération Doris Leuthard et le Président Emmanuel Macron le confirme, que la préoccupation principale des deux pays soit l'apaisement des relations qui s'étaient dégradées avec les problèmes de secret bancaire et les risques d'une traduction en justice d'UBS. Nos préoccupations frontalières sont, semble-t-il, très secondaires dans les discussions des deux responsables, même si la fiscalité était au programme. Réussir une réindustrialisation de la zone frontalière française est pourtant un enjeu majeur pour rééquilibrer la balance profits/dépenses (et pas seulement économiques) entre les deux zones.

À la différence des régions précédemment citées, les cantons de l'arc jurassien (Vaud, Neuchâtel, Jura) ont acté leur partenariat avec la BFC dont la stratégie, arrêtée par les trois co-présidents de la CTJ (36), définit les grandes orientations. Il est cependant difficile de trouver écho de ces engagements dans les différents volets de la politique de développement de la BFC.

Il faut souligner ici l'excellence de la formation française dont la Suisse tire clairement profit dans les domaines de l'horlogerie, de la micromécanique, de la santé, des services... Mais la BFC est dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'économie (notamment horlogère) et de la politique suisses, même si les coopérations entre acteurs de part et d'autre de la frontière foisonnent. L'enjeu est de faire de l'Arc jurassien une région industrielle identifiable comme une entité dynamique à part entière, ambition indissociable d'une politique de dynamisation de la zone frontière.

En résumé, qu'elles soient nouvelles ou non, les régions - idem pour la Suisse - sont d'abord préoccupées par leur propre sort et leur réorganisation interne ; sans sous-estimer pour autant leur bonne volonté qui s'exprime par des souhaits... mais pas ou peu de vrai sujet de collaboration !



L'éternel retour du corridor Rhin-Rhône, Raymond Woessner, « Annales de géographie », 2006/1 n° 647.

(36) La Conférence Transjurassienne (CTJ) est un organe politique de concertation. Elle rassemble la Région BFC, la Préfecture de région BFC et les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud, réunis au sein de l'association inter cantonale arcjurassien.ch. Les quatre territoires de coopération de la CTJ sont : Territoire du Haut-Jura franco-suisse et de la Vallée de Joux / Territoire de l'Aire de proximité Mont d'Or - Chasseron / Territoire des Parcs du Doubs et de l'Agglomération Urbaine du Doubs / Territoire Nord Franche-Comté - canton du Jura.

En interne, les contraintes et les obstacles ne sont pas non plus négligeables mais les atouts existent

Comme l'exprimait un grand élu du nord de la Bourgogne dans une séance récente de réflexion sur le SRADDET, « Vue de Joigny, Dijon n'existe pas ! Nos regards et nos efforts de coopération sont tournés vers l'Île-de-France ! Faut-il pour autant nous exclure de la Bourgogne-Franche-Comté ? ».

L'absence d'un moteur métropolitain puissant, que la création administrative de la métropole de Dijon ne suffit pas à combler (paraître est une chose, être en est une autre !), la présence d'un arc urbain très prometteur entre Belfort et Mâcon mais qui interroge sur l'avenir de l'autre moitié nord-ouest du territoire, conditionnent, en partie, la construction équitale de la nouvelle région BFC. Il faut d'ores et déjà amortir les frustrations et les déceptions qu'elle a engendrées, (subsiste par exemple le sentiment que l'axe urbain évoqué et la métropole de Dijon ont été favorisés jusqu'ici plus que le reste du territoire régional, la Nièvre se sent laissée pour compte, comme le chatillonnais... etc.). La situation de la Nièvre est particulièrement préoccupante et impose une analyse sérieuse : il suffit de discuter avec les Nivernais pour comprendre combien le malaise a augmenté avec la création de la nouvelle région.

Pourtant, toutes les zones limitrophes, ou « zones coutures (37) », constituent un véritable atout de coopération de par leur proximité et leur connaissance des régions voisines.

Autre contrainte, conjoncturelle et d'actualité : l'effort financier imposé aux collectivités territoriales dans le cadre de la politique d'économie prônée par le gouvernement Philippe avec la caution de la Cour des comptes.

Cette énumération - non limitative, hélas - des handicaps de la région, restera contraignante si son destin futur ne s'inscrit pas dans la recherche d'un modèle de développement original, inventif, adapté à la situation, à contre-sens d'un état d'esprit ou de postures manichéennes, triviales ou simplistes qui s'imposeraient silencieusement, du style : « notre avenir est dans la métropolisation, avec Dijon exclusivement », ou encore « les autres régions ne feront pas de cadeaux, il y aura des vainqueurs et des laissés pour compte », ou enfin « nous sommes en compétition, nous sommes petits, on se soumet ou on se replie ! » Expressions « off » souvent entendues, y compris dans les rangs du CESER !

S'ENGAGER DANS UNE POLITIQUE DE COOPÉRATION QUI BÉNÉFICIE À CHAQUE PARTENAIRE

Ne pas se placer sur la défensive

Ces obstacles ne sont ni exceptionnels, ni infranchissables. Et la BFC dispose d'atouts qu'il convient maintenant d'introduire dans le jeu. Persuadé que l'entreprise d'une grande politique de coopération est utile, le CESER formule quelques recommandations.

Tout d'abord, **inscrire les efforts à faire dans la longue durée** : penser, prospectivement aussi bien que possible, un avenir enviable en s'accrochant à des principes intangibles comme la solidarité, l'équité territoriale, le qualitatif... **L'horizon 2050 est une bonne jauge.**

Ensuite, considérer objectivement les atouts de la région, car elle en a : ses acteurs, ses pôles d'excellence, la richesse de son patrimoine naturel, culturel, monumental, ses initiatives innovantes.

Enfin, constater objectivement que le développement de la région dans ces conditions ne peut pas être endogène. **La région Bourgogne-Franche-Comté a besoin des autres régions et réciproquement.**

Dans un état d'esprit autre que compétitif stricto-sensu, privilégiant la qualité sur la quantité, le CESER est convaincu que la Région dispose de réels atouts pour entrer dans une négociation gagnant-gagnant avec son environnement.

L'agroalimentaire (avec l'agriculture, la viticulture...), l'industrie du futur avec les nanotechnologies, les microtechniques, les pôles d'excellence avec leur capacité



(37) Alexandre Moine, Professeur de Géographie, « Les enjeux de la coopération transfrontalière avec la Suisse », intervention auprès des CESER Bourgogne et CESER Franche-Comté le 2 avril 2015.

innovante, les ressources naturelles avec l'eau et les forêts si utiles à l'Île-de-France par exemple, le tourisme y compris industriel, sont des atouts dont on peut largement tirer profit pour passer des accords de développement avec les régions voisines. Cet inventaire reste à affiner.

L'attractivité de notre région reposera à n'en pas douter sur ces accords de coopération qui faciliteront la vie en Bourgogne-Franche-Comté.

Nécessité première : construire une cohésion politique interne

Il n'est pas superflu de réaffirmer que le développement de la BFC exige un travail collégial conduit dans un climat de confiance et de respect. La lisibilité de la BFC par l'extérieur est essentielle pour jouer un rôle dans le système territorial national, elle est étroitement dépendante de la cohésion du territoire dans son ensemble qui est garante de son identité.



À cette fin il est d'autant plus important d'énoncer les principes politiques qui vont gouverner cette volonté de coopérer que l'initiative s'engage sur le long terme et que le risque de perdre en route les objectifs et les principes est important.

Au vu de l'examen de la situation et des dynamiques à l'œuvre dans les régions voisines, les analyses du CESER l'amènent à formuler des conditions propres à la Bourgogne-Franche-Comté pour construire l'avenir commun de sa population. Conditions de réussite pour la coopération mais surtout, conditions pour jouer son rôle dans le concert des régions et vis-à-vis de l'Europe. Si elles sont aussi valables pour les régions qui entourent, elles sont incontournables pour la Bourgogne-Franche-Comté au regard de sa situation actuelle, globalement moins favorable.

La région doit chercher à exister au-delà d'une « institution publique administrative de commodité ». Exister comme entité symbolique et culturelle (dans son sens anthropologique). Les Bourguignons et les Francs-Comtois tiennent à leurs caractéristiques de personnalité mais cette volonté n'est pas contradictoire avec la recherche d'une unité rassemblant la Bourgogne ducale et la Bourgogne comtale par l'adhésion à un projet de développement commun prometteur. Dit autrement, il s'agit de respecter et de gérer la grande diversité de la Région - mainte fois exprimée comme un atout mais aussi comme un antagonisme - par **un projet politique fédérateur qui concilie la recherche de l'unité politique de la région avec le respect de sa diversité culturelle et symbolique**. C'est plus facile à dire qu'à faire ! Mais cette condition peut constituer un puissant véhicule pour la cohésion de la région, cohésion indispensable pour bien coopérer et exister vis-à-vis des autres.

Les efforts actuels de la région, la réflexion sur le SRADDET vont dans ce sens et le CESER s'en félicite. Il convient de ne pas baisser la garde !

En corollaire, le projet fédérateur doit marcher sur ses deux jambes. **La recherche de l'égalité sur le plan social et la recherche de l'équité territoriale sur le plan du**

développement. Ce qui signifie pour le CESER que les gens, comme les territoires, les plus fragiles et les plus vulnérables doivent être soutenus plus fortement que les autres. La cohésion de la région ne se construira pas sur les égoïsmes locaux. L'équilibre territorial dans les politiques de développement trouvera ici tout son sens. Tout projet global qui fragiliserait une partie du territoire serait mortifère pour la BFC à moyen terme.

Trois axes à conduire avec fermeté par des initiatives à inventer et à rendre visibles

1- Asseoir la cohésion territoriale régionale sur une fédération d'ensembles urbains.

- Penser l'organisation urbaine de la région comme un réseau multipolaire, seul apte à s'affranchir de l'absence de grande métropole à taille européenne.
- Engager une nouvelle politique d'organisation régionale adaptée à la configuration géographique et à ses caractéristiques socio-économiques.
- Cette organisation doit, avant tout, privilégier un principe d'équilibre territorial profitant à l'ensemble des territoires de la nouvelle région.

Les dossiers qui pourraient nourrir un tel projet ne manquent pas et beaucoup sont déjà en vie. Il « suffirait » de leur donner une visibilité plus forte, de les inscrire comme priorité régionale stratégique dans une logique de construction d'une région-réseau qui privilégierait **une organisation de type fédéral, selon un modèle « rhénan » s'appuyant sur la complémentarité de ses pôles**, plutôt qu'une organisation centrée sur une seule métropole. Cette forme d'organisation permettrait d'accroître la visibilité de la région tout entière et de renforcer les solidarités territoriales dans le cadre d'un modèle voulu, négocié, gagnant-gagnant.

Les sujets qui tracent ce chemin sont d'ores et déjà fléchés :

- organisation fédérale du système universitaire avec la COMUE,
- fusion des CROUS avec 2 pôles principaux, mais dans une logique multi polaire,
- organisation hospitalo-universitaire dans une logique de coopération entre les établissements,
- coopérations culturelles en particulier avec le projet d'un orchestre régional œuvrant pour Dijon Besançon-Belfort/Montbéliard,
- réunion des FRAC dans le cadre d'un bi-pôle Dijon-Besançon,
- montage d'un projet de TER GV reliant les principaux territoires de l'axe Dijon-Belfort,
- coopérations économiques notamment sur les objets connectés entre Dijon et Besançon, etc.

D'autres thématiques sont envisageables...

Un tel modèle territorial en réseau échappe à l'hyper densité tout en voulant proposer des services équivalents à des métropoles de taille plus grande. Ce projet repose sur un pari inédit où la volonté politique l'emporte sur les forces centrifuges.

Une telle entreprise mettra en mouvement des forces contradictoires, mais sa construction ne pourra s'affranchir de projets visibles et palpables.

Si l'axe Rhin-Rhône pèse à tous points de vue dans cette construction en réseau, en revanche la plus grande attention - voire la plus grande urgence - doit être accordée à l'autre branche de l'« Y », c'est-à-dire aux villes de l'ouest et du nord de la région (Nevers, Clamecy, Auxerre, Sens, Chatillon...) qui sont le plus tentées par les forces centrifuges qui tendent à les exclure de la BFC.

La capacité des villes principales de toute la région à s'entendre et faire réseau entre elles peut contribuer à créer à terme « un système urbain » articulé sur les deux branches de l'Y.

Dans la recherche d'un modèle de développement « original, inventif et adapté », le CESER se prononce pour « le fédéralisme » : une pratique politique et gestionnaire - une gouvernance - établie sur la mise en réseau de la métropole Dijon avec l'ensemble des cités du territoire. Cette gouvernance se voulant respectueuse des diversités, des potentiels de chacune, sans les amoindrir, et veillant à l'équité par le soutien aux plus fragiles.

2- Asseoir la cohésion territoriale par le développement en priorité des mobilités et des communications, enjeu des politiques de coopération à venir.

Paradoxalement, tous les interlocuteurs consultés ont mis en avant et en priorité **l'amélioration et la modernisation des moyens de transports, de communication, de mobilité** : routes, chemin de fer, aéroports, canaux, sans oublier le numérique, comme **objectifs premiers à la coopération**. La région est positionnée comme « un carrefour européen » mais elle s'avère en fait difficile à traverser commodément d'est en ouest et du nord au sud. Les continuités sont rompues ou interrompues : lignes LGV non terminées, goulot d'étranglement avec la Suisse, routes transversales est-ouest toujours en chantier...

Communiquer, se déplacer aisément et rapidement, par des moyens de transport ou des réseaux virtuels, est une condition essentielle à la cohésion du territoire et par voie de conséquences à une politique de coopération interrégionale fermement conduite.

Petit florilège de réflexions qui résument ce sujet :

- N'est-t-il pas nécessaire et urgent d'établir une hiérarchisation de l'investissement ferroviaire en n'oubliant jamais que ce sujet brûlant nécessite des arguments infaillibles tant le coût financier est pharaonique ?

- À l'échelle européenne, la Branche Sud constitue le maillon manquant du réseau à grande vitesse entre l'Europe du Nord et l'arc méditerranéen, et l'Espagne. Il semble que l'Union Européenne a retenu cet axe parmi les projets prioritaires du réseau transeuropéen de transport. Mais pas la France ! Et pendant ce temps la liaison grande vitesse Lyon-Turin semble confirmée, ce qui ne manquera pas d'accentuer ce déséquilibre de liaison.

- Comment les zones fragiles, les marges, les périphéries peuvent-elles prétendre au progrès, à l'innovation, au développement ? Sortir ces zones du déclin passe en grande partie par l'amélioration des communications. Prenons le cas de Vesoul devenu un hub multi-marques dans l'automobile. Son sort risque d'être en suspens tant qu'aucun grand axe (au moins une deux fois deux voies) ne sera inscrit pour relier la Suisse romande à l'Allemagne et à la Belgique via Vesoul, Nancy (en fait la RN 57 dans sa globalité), axe grâce auquel Vesoul, Luxeuil, entre autres, pourraient retrouver un second souffle.

- On pourrait souhaiter la même chose à l'ouest, avec la modernisation de la liaison ferrée Nevers-Dijon (qui intéresse beaucoup la région Centre-Val de Loire parce qu'elle ouvrirait une voie directe, *via* Le Creusot, vers la Méditerranée sans passer par Paris, et réciproquement pour la Bourgogne Franche-Comté, une ouverture directe sur l'arc atlantique, tout en désenclavant la Nièvre).

Ou encore, terminer la liaison routière avec ce même arc atlantique (VFCEA).

Réaliser la liaison rapide Troyes-Bourges *via* Auxerre.

À l'est, résorber le goulot d'étranglement de la liaison avec la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel...

- Peut-on imaginer le développement et la coopération avec l'Europe et le monde sans installation aéroportuaire ? Si la réponse va de soi, le CESER s'interroge sur la meilleure formule : un aéroport en région ou des liaisons faciles avec les aéroports environnants, Lyon, Bâle, Genève, Zurich...).

Bref, la conclusion sur ce chapitre des communications est double. Le CESER considère que **la volonté de coopération de la Région, et la nécessité de sa cohésion en interne, ont partie liée, en raison précisément de l'impératif de s'assurer une bonne mobilité-communication vers l'extérieur comme à l'intérieur.**

Ne faudrait-il pas **profiter de l'Europe** et des grands plans d'investissements qui se négocient en ce moment pour justement mettre cette question en priorité des dossiers à négocier avec Bruxelles ?

On comprend pourquoi cette politique interrégionale de communication, mobilité, transports devient impérieuse. **C'est le seul sujet où les quatre régions environnantes et la Suisse ont des intérêts convergents avec la BFC.** Et c'est le sujet qui déterminera toutes les autres coopérations.



3- Asseoir notre coopération avec les autres régions et la Suisse sur les atouts régionaux : tourisme, industrie, transition écologique, richesses naturelles...

La Région Bourgogne-Franche-Comté doit se présenter telle qu'elle est et non telle qu'elle croit ou voudrait être. L'agroalimentaire (fromages, viandes, vins, bois), l'industrie du luxe (cuir, horlogerie), le patrimoine historique, les manifestations culturelles, ne sont pas que des atouts folkloriques ou touristiques. Les microtechniques, l'industrie automobile, l'énergie, la recherche, l'économie sociale et solidaire, restent des valeurs certaines. Notre Région a tout intérêt à valoriser et soutenir le développement de ces secteurs, de façon à intéresser les Régions voisines. Elle doit par ailleurs être attentive à l'émergence et au soutien des microprojets et filières qui peuvent être porteurs d'avenir (à l'image de la maroquinerie de luxe), avec une attention particulière au développement de l'économie verte.

Donner un visage à cette politique de coopération

La pratique politique régionale de coopération devra s'inscrire dans une organisation. Mieux, si possible : **une institutionnalisation de la coopération interrégionale** par le moyen d'une organisation politique (un ou des élus en charge), et administrative (un service de veille et d'études des coopérations utiles). **Le CESER pense en effet qu'une politique qui n'est pas instituée est aléatoire et souvent non pérenne.**

Car agir dans la continuité, sur le long terme, être à l'affût des initiatives communes qui ne manqueront pas de se déclencher dès que les fusions régionales auront été digérées suppose une organisation appropriée et instituée en mesure de répondre à cette évolution.

À moins de préférer la stratégie des aventures ponctuelles, certes intéressantes mais dépendantes des hommes (qui passent toujours !), comme celles vécues avec feu l'ancien Grand Est !

La région gagnera également à cette autre proposition : **valoriser les compétences à coopérer des acteurs qui sont sur ses marges**. Ne plus les considérer comme des « parents pauvres » ou éloignés mais au contraire comme les points d'appui d'une politique de coopération (qu'ils n'ont d'ailleurs pas attendu de la région pour la mettre en œuvre sur leur territoire). L'exemple peu connu d'une coopération gagnant-gagnant entre Paris et le nord de l'Yonne à propos de la gestion de l'eau de la capitale mérite de se démultiplier.



Enfin ce qui vaut pour le Conseil régional, vaut aussi pour le CESER. Pour être à l'écoute des autres régions - c'est déjà le cas pour la Suisse avec la Conférence transjurassienne dont le CESER est un membre associé - et pour être au plus près des préoccupations susceptibles d'impacter la Bourgogne-Franche-Comté, le CESER propose d'organiser un **collège d'observateurs - ambassadeurs permanents dans**

les CESER voisins. La réciprocité d'accueil allant de soi. Ce lien régulier, déjà éprouvé ailleurs et pour d'autres causes, est une manière de rendre efficiente une volonté de donner sens, force et vigueur à la coopération interrégionale.

En s'emparant de la question des coopérations interrégionales et en réfutant deux postures faciles, celle du « ça va de soi, bien évidemment ! », du discours convenu (qui peut être contre ?), où à l'inverse celle du repli, « pensons d'abord à nous », « voyons ce que nous voulons faire entre nous avant d'aller voir ce qu'on peut faire avec les autres », le CESER au bout du compte n'a pas défini précisément ce qu'il entendait par « la coopération interrégionale ». Il a juste esquissé une problématique en suggérant quelques pistes à creuser. Fidèle à sa mission de réflexion et de proposition, fidèle à sa vocation d'être actif dans « la pensée de l'action » mais aussi de mettre de « l'action dans la pensée », **le CESER a préféré exposer les conditions et les modalités qui pourraient permettre à la Bourgogne-Franche-Comté de marier son destin - en tout ou partie - chaque fois que c'est utile ou nécessaire, à celui des régions voisines, dans l'intérêt bien compris de sa population et de son nouveau territoire et par conséquent d'apporter ainsi sa contribution à la construction européenne.** Étant entendu, seule concession faite à l'optimisme de la volonté ou plus simplement à la raison, que la coopération interrégionale doit s'élever au rang des pratiques politiques nouvelles. La suite est à écrire, à dire et à faire...

annexes

Annexe 1 Groupe de travail « Dynamique interrégionale »	78
Annexe 2 Personnes auditionnées	79
Annexe 3 Table des sigles	80
Annexe 4 Les scénarios de Raymond Wæssner pour l'avenir du corridor Rhin-Rhône	81

Groupe de travail « Dynamique interrégionale »

Animateur

- Michel MORINEAU (Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire - CRAJEP)

Membres

- BÉVALOT Françoise (Enseignement supérieur)
- BILLIG Walter (Association Jurassienne pour la diffusion des Énergies Alternatives - AJENA)
- COULON Gérard (Organismes d'insertion)
- COURJON Daniel (Secteur de la Recherche)
- DARCIAUX Claude (Personnalité qualifiée)
- DESMAREST Tatiana (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire - CRESS)
- FALLET Michel (Fédération des conseils de parents d'élèves - FCPE)
- GUILLON Evelyne (Fédération régionale des chasseurs)
- LAMBERT Bernard (CFDT)
- MONNIN Éric (Personnalité qualifiée)
- QUARETTA Bernard (Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS)
- SCHAMELHOUT Jean-Gabriel (Confédération générale des petites et moyennes entreprises - CGPME)
- SCHAUSS Dominique (Personnalité qualifiée)
- SCHNEIDER Marie-Laure (Chambre nationale des professions libérales - CNPL)
- VERNET Jean-Marie (Comité régional olympique et sportif - CROS)
- WESOLEK Martine (Union régionale des allocations familiales - URAF)

Personnes auditionnées

- **Patrick AYACHE**, vice-président en charge des fonds européens et contrat de plan, tourisme, rayonnement international et export, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- **Daniel BÉHAR**, professeur à l'École d'urbanisme de Paris
- **Alain BRUNEAU**, rapporteur général du Plan, CESER Centre-Val de Loire
- **Michel COHU**, vice-président en charge de la coopération, des affaires sociales, de la santé et de la vie quotidienne, CESER Centre-Val de Loire
- **Éric CHEVÉE**, rapporteur général du Budget, CESER Centre-Val de Loire
- **Jean-Claude MICHEL**, 3^e vice-président, CESER Auvergne-Rhône-Alpes
- **Pierre MOSCOVICI**, commissaire européen aux Affaires économiques et financières, à la Fiscalité et à l'Union douanière
- **Michel RAFFIN**, chargé d'études, CESER Auvergne-Rhône-Alpes
- **Michel RUFFIN**, chargé de mission aménagement du territoire, tourisme, sport et loisirs, CESER Ile-de-France
- **Patrick TASSIN**, président, CESER Grand Est

Table des sigles

AFR	Aides d'État à finalité régionale	IFC	International Finance Corporation
ALCOTRA	Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière	INSA	Institut National des Sciences Appliquées
ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes	IS	Impôt sur les Sociétés
ARS	Agence régionale de santé		
AURA	Auvergne-Rhône-Alpes	LGV	Ligne à Grande Vitesse
BFCE	Bourgogne-Franche-Comté Europe	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CCIT	Chambre de commerce et d'industrie territoriale	OSTAJ	Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien
CdS	Communauté du savoir		
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	PIA	Programmes investissements pour l'avenir
		POIA	Programme opérationnel interrégional du massif alpin
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche	PPP	Partenariat public-privé
		PWC	PricewaterhouseCoopers
CII	Crédit d'impôt Innovation		
CIR	Crédit d'impôt recherche		
CPER	Contrats de plan État-Région	RIE	Réforme de l'imposition des entreprises
CPIER	Contrats de plan interrégional État-Région		
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologie	SATT	Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies
CTJ	Conférence transjurassienne	SCOP	Sociétés coopératives et participatives
		SCOT	Schéma de cohérence territoriale
DGF	Dotation globale de fonctionnement	SDRIF	Schéma directeur de la région Île-de-France
ENSMM	École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques	TET	Trains d'équilibre du territoire
		TRDP	Territoires ruraux de développement prioritaire
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne		
ESRI	Enseignement supérieur Recherche Innovation		
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne	UFC	Université de Franche-Comté
ESS	Économie sociale et solidaire	UTBM	Université de technologie de Belfort-Montbéliard
ETI	Entreprises de taille intermédiaire		
EUSALP	EU-Strategy for the Alpine Region		
		VFCEA	Voie ferrée Centre Europe Atlantique
FEDER	Fonds européen de développement économique et régional	ZFU	Zones franches urbaines
		ZRR	Zones de revitalisation rurale
FEMTO-ST	Franche-Comté Électronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologies	ZRU	Zones de redynamisation urbaine
GIP	Groupement d'intérêt public		

Les scénarios de Raymond Woëssner pour l'avenir du corridor Rhin-Rhône

Extraits de :

Pour le meilleur et contre le pire en Bourgogne-Franche-Comté, Jean-Claude Duverget, les Éditions du Sékoia, 2017.

« Le scénario de la désagrégation ; les métropoles extérieures à la Bourgogne-Franche-Comté auront accru leur influence. Le Grand Paris s'étend jusqu'à Auxerre et absorbe Sens ; le Grand Lyon touche la Saône-et-Loire et le sud du Jura. Chaque ville de Bourgogne-Franche-Comté campe sur sa zone d'influence, la démographie et l'économie stagnent. L'incompréhension règne entre Dijonnais et Bisontins. Les étudiants quittent la région et les universités locales restent peu attractives pour les étudiants extérieurs. »

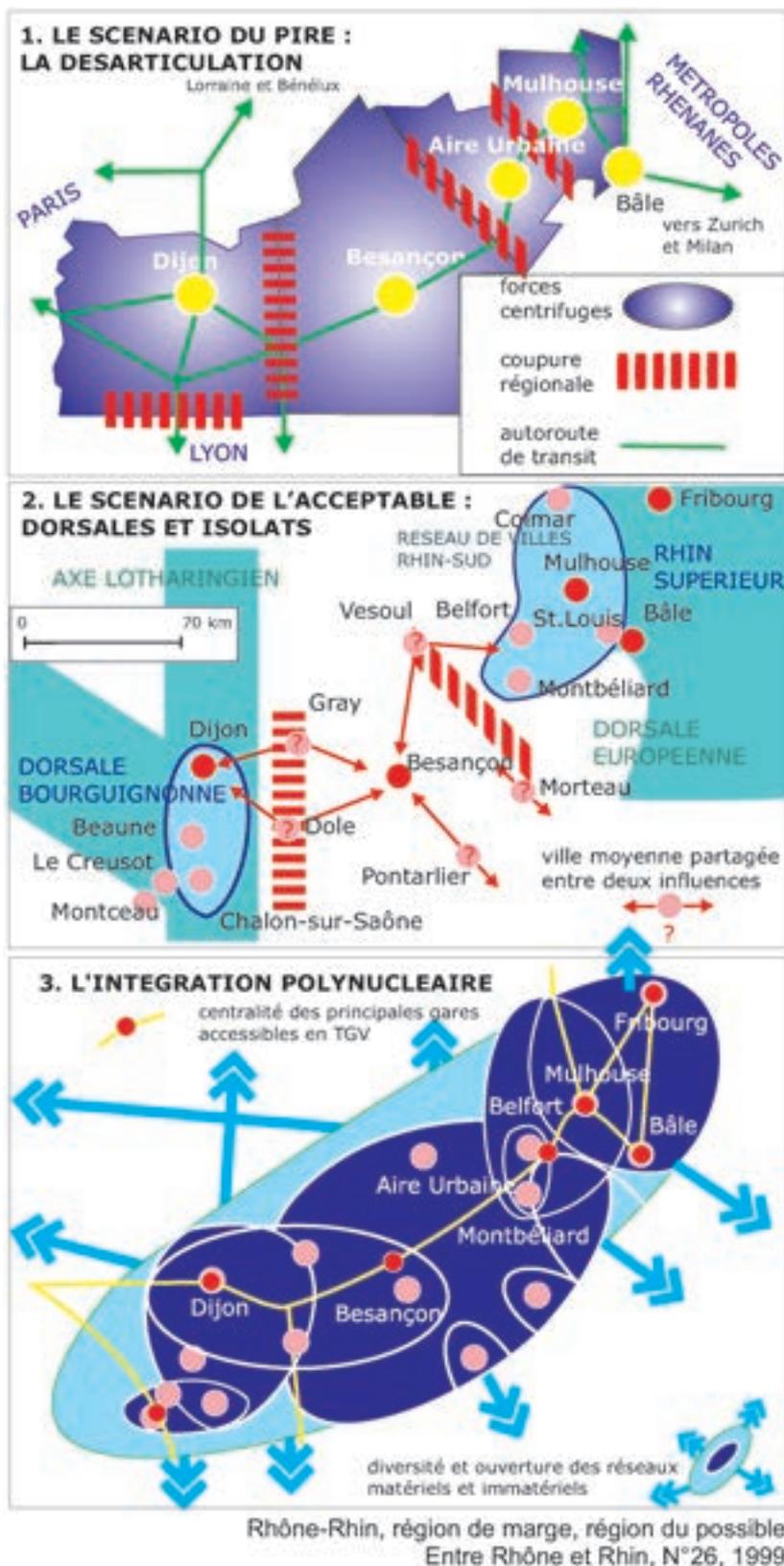
« Le scénario du « maillage par voisinage » : des binômes ou trinômes urbains de coopération se sont formés, Dijon avec Besançon, Belfort-Montbéliard avec Mulhouse. Chaque binôme ou trinôme cherche à fédérer les villes proches en un espace métropolitain, Beaune, Dole, Gray, Vesoul, voire Pontarlier et Lons-le-Saunier, avec le binôme Dijon-Besançon, les villes de l'espace Rhin-sud autour de Belfort-Montbéliard-Mulhouse. Il en est de même dans l'espace frontalier entre Morteau, Villers-le-Lac et Le Locle, La Chaux-de-Fonds. »

« Le scénario de « l'intégration généralisée », volontariste où tout le monde se mobilise et collabore pour combattre l'effet tunnel de Rhin-Rhône et pour contrecarrer l'offensive centripète des métropoles extérieures. Le maillage des transports est renforcé (TERGV). Un réseau urbain multi-pôles s'est formé. Les villes ne sont pas concurrentes, elles se partagent les fonctions tertiaires supérieures. Aucune ville n'a la prérogative sur l'autre. L'intégration est généralisée. Le réseau urbain métropolitain qui structure l'espace Bourgogne-Franche-Comté, s'est donné une image de marque à l'échelle nationale et européenne. »

Les cartes sont issues de :

RÉSEAU MÉTROPOLITAIN RHIN-RHÔNE

Dossier complémentaire - Déclaration d'intention métropolitaine – Mai 2005



CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Conseil économique social et environnemental régional



Site de Besançon

4 square Castan | CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03



Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502
21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09

www.ceser.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous également sur

